

**PLANIFICATION DES INSTITUTIONS D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE POUR  
MINEURS ET JEUNES**

*PLANUNGSBERICHT DER SOZIALPÄDAGOGISCHEN EINRICHTUNGEN FÜR  
KINDER UND JUNGE MENSCHEN*



**Service cantonal de  
la jeunesse  
Direction  
Avenue Ritz 29  
1951 SION**

*Kantonale Dienststelle für  
die Jugend  
Direktion  
Avenue Ritz 29  
1951 SITTEN*

**Département de l'éducation, de la culture et du sport**

*Departement für Erziehung, Kultur und Sport*



**RAPPORT DE  
PLANIFICATION DES  
INSTITUTIONS  
D'ÉDUCATION  
SPECIALISÉE  
RELEVANT DE LA  
SURVEILLANCE DU  
SERVICE CANTONAL  
DE LA JEUNESSE  
(SCJ)**

2005

PLANUNGSBERICHT DER SOZIALPÄDAGOGISCHEN EINRICHTUNGEN, DIE DER AUFSICHT DER KANTONALEN DIENSTSTELLE FÜR DIE JUGEND (KDJ) UNTERSTEHEN



<b>ACTIVITÉS DE LA COMMISSION CANTONALE POUR LA PROMOTION ET LA PROTECTION DE LA JEUNESSE</b> TÄTIGKEITSBERICHT DER KANTONALEN KOMMISSION FÜR DIE FÖRDERUNG UND DEN SCHUTZ DER JUGEND	<b>9</b>
<b>L'OFFRE SOCIOPÉDAGOGIQUE INSTITUTIONNELLE</b> DAS SOZIALPÄDAGOGISCHE HEIMANGEBOT	<b>15</b>
<b>OFFRE INSTITUTIONNELLE ET UTILISATION DE L'OFFRE CANTONALE</b> HEIMANGEBOT UND NUTZUNG DES KANTONALEN ANGEBOTES	<b>20</b>
<b>POPULATION DES INSTITUTIONS VALAISANNES</b> DIE INSASSEN DER WALLISER HEIME	<b>30</b>
<b>PLACEMENTS HORS CANTON</b> AUSSERKANTONALE PLATZIERUNGEN	<b>42</b>
<b>ÉCHANGES INTERCANTONAUX</b> INTERKANTONALER AUSTAUSCH	<b>48</b>
<b>INFORMATIONS PAR INSTITUTION</b> BESCHRIEB DER EINRICHTUNGEN	<b>52</b>
<b>FLEURS DES CHAMPS</b>	<b>54</b>
<b>L'ÎLOT DE PORT-VALAIS</b>	<b>58</b>
<b>L'INSTITUTION CITE PRINTEMPS</b>	<b>62</b>
<b>JUGENDWOHNGRUPPE ANDERLEDY</b>	<b>66</b>



L'INSTITUT SAINT-RAPHAËL CPS	70
L'INSTITUT SAINT-RAPHAËL CPA	74
L'INSTITUT SAINT-RAPHAËL CPAM	78
L'INSTITUTION LA FONTANELLE	82
FOYER LA CHALOUPE	86
L'INSTITUT SAINT-RAPHAËL FJT	90
LA MAISON D'ÉDUCATION AU TRAVAIL DE PRAMONT	94
PRIX DE LA JOURNÉE DES INSTITUTIONS D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE POUR MINEURS TAGESPREIS DER SOZIALPÄDAGOGISCHEN EINRICHTUNGEN FÜR MINDERJÄHRIGE	98
COMMENTAIRES ET CONCLUSIONS DU RAPPORT DE PLANIFICATION KOMMENTARE UND SCHLUSSFOLGERUNGEN DES PLANUNGSBERICHTES	100
ANNEXES - LES INSTITUTIONS D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉES ANHANG - DIE SOZIALPÄDAGOGISCHEN INSTITUTIONEN IM KANTON WALLIS	105
TABLE DES MATIÈRES ET INDEX INHALTSVERZEICHNIS UND INDEX	128





## CHAPITRE I:

### 1.1 COMMISSION CANTONALE POUR LA PROMOTION ET LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

#### Objets traités par la Commission cantonale pour la promotion et la protection de la jeunesse

Cette commission permanente, prévue par la loi en faveur de la jeunesse et présidée par le chef du DECS, se réunit semestriellement.

Lors de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2005, les points suivants ont été traités :

#### DIVERSES INFORMATIONS DU SERVICE CANTONAL DE LA JEUNESSE

- Planification des places dans les structures d'accueil à la journée pour enfants de 0 à 12 ans. Dans ce domaine un recensement des places disponibles par communes, régions et partie linguistique est en cours d'élaboration.
- Institutions d'éducation spécialisée. Les mesures économiques imposées par la Confédération, notamment la baisse des subventions, touchent un grand nombre d'institutions. En Valais, l'Institution St-Raphaël, grâce à une augmentation de ses ressources en personnel, pourra également bénéficier à l'avenir d'une aide financière et de la reconnaissance de l'OFJ.
- Augmentation importante des mandats des autorités civiles : Le chef de Service informe que le nombre de mandats attribué par les autorités civiles, notamment sous forme de curatelles éducatives et d'assistance éducative, a beaucoup augmenté.
- Contrat de prestations : Actuellement le SCJ dispose de contrats concernant la présentation

## KAPITEL I:

### 1.1 KOMMISSION ZUR FÖRDERUNG UND ZUM SCHUTZ DER JUGEND

#### Themen, die von der kantonalen Kommission für Jugendförderung und Jugendschutz behandelt wurden

Diese ständige Kommission ist vom Jugendgesetz vorgesehen und wird vom Vorsteher des DEKS präsiert.

In der Frühjahrssitzung vom 1. Juni 2005 wurden folgende Themen behandelt :

#### WICHTIGE ANLIEGEN DER DIENSTSTELLE FÜR DIE JUGEND

- Planungsbericht betreffend die familienergänzenden Einrichtungen für Kinder von 0-12 Jahren. Ein Bericht, der über die verfügbaren Plätze in den Gemeinden, Regionen und für den Kanton informiert, ist in Bearbeitung.
- Erziehungsheime. Die Sparmassnahmen des BJ hatten zur Folge, dass für die Institution St. Raphaël zusätzliche Massnahmen gesprochen werden mussten, ansonsten die Institution nicht während 365 Tagen offen sein konnte und in der Folge die finanzielle Unterstützung und die Anerkennung durch das BJ verloren hätte.
- Erhebliche Zunahme von zivilrechtlichen Mandaten. Der Dienstchef weist darauf hin, dass vor allem Beistandschaften und Mandate betreffend die Erziehungsaufsicht stark zugenommen haben.
- Leistungsverträge : Zurzeit sehen die bestehenden Verträge mit den Erziehungs-

des budgets, des comptes et la surveillance y relative. Une re-définition des contrats de prestations est à l'étude.

## RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION CANTONALE DE LA JEUNESSE

Voici les éléments qui ressortent du "Rapport 2004 du Délégué à la jeunesse" :

- Sur 90 projets qui ont été adressés, 80 ont reçu un soutien de la commission cantonale.
- Les demandes proviennent de toutes les régions.
- La commission apporte :
  - o son soutien et son aide à la création de structures (dans le district de Conches, la Vallée de Saas, le Val d'Anniviers, Bagnes, etc.) ;
  - o son coaching à des associations locales ;
  - o son soutien aux organisateurs cantonaux et régionaux.
- Des projets cantonaux, tels que "Vivre ensemble", "Prix d'encouragement à la jeunesse", "Projet contre le racisme" ont été développés et réalisés.
- Collaboration à l'organisation de diverses manifestations (Planète jeunes, FOJE 2005), etc.
- Collaboration à des groupes de projets et commissions (opération Fiesta, groupe de travail "Difficultés d'insertion sociale et professionnelle").
- Collaboration sur le plan fédéral (conseil suisse d'activités de la jeunesse - "Action 72 heures", "Jugendinfo", etc.).

einrichtungen vor, dass die Dienststelle das Budget vorlegt, die Rechnungen kontrolliert und die Oberaufsicht wahrnimmt. Als Nächstes sollen Leistungsverträge ausgearbeitet werden.

## JAHRESBERICHT DER KANTONALEN KOMMISSION FÜR DIE JUGEND

Der Tätigkeitsbericht 2004 ist in beiden Landessprachen abgefasst und wird den Mitgliedern ausgeteilt. Nachfolgend wichtige Punkte dieses Berichts :

- Von den 90 Unterstützungsgesuchen konnte die Kommission 80 positiv beantworten.
- Die Gesuche kommen von allen Regionen des Kantons.
- Die Kommission unterstützte :
  - o Schaffung für Freizeitseinrichtungen und Anlagen im Bezirk Goms, Saastal, Eifischtal, Bagnes, usw. ;
  - o Coaching von lokalen Organisationen ;
  - o Unterstützung von regionalen und kantonalen Anlässen.
- Kantonale Projekte wie "Zusammen leben", "Jugendförderpreis", "Gegen Rassismus".
- Mitarbeit bei der Organisation verschiedener Anlässe (Planet Jugend, Forum Jeunesse usw.
- Mitarbeit in Projektgruppen und Kommissionen (Operation Fiesta, Schwierigkeiten der sozialen und beruflichen Integration Jugendlicher).
- Zusammenarbeit auf eidgenössische Ebene (Aktion 72, Jugendinfo, usw).

## CAMPAGNE NATIONALE DE PRÉVENTION " PORNOGRAPHIE ENFANTINE SUR INTERNET, ACTIVITÉS PÉDOCRIMINELLES "

Cette campagne qui a été déjà présentée par M. Robert Steiner, chef de la police de sûreté, au Groupe de travail de prévention pour enfants et adolescents, a été également présentée à la Commission pour la promotion et la protection de l'enfant. Elle prévoit les phases suivantes :

- 2005 : propager les messages fondamentaux et les buts recherchés.
- 2006 : premières campagnes avec les partenaires.
- 2006-2007 : développement général de la campagne.

Un partenariat pourrait être envisagé entre les instances suivantes : Police, Ecole, Service cantonal de la jeunesse, Associations de parents, Juge d'instruction cantonal, LAVI.

Lors de la séance du 16 novembre 2005 les points suivants ont été traités :

## RAPPORT DE PLANIFICATION DES INSTITUTIONS D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE 2004

Le rapport de planification relève que le taux d'occupation des institutions d'éducation spécialisée à l'exception de Fleurs des Champs, est élevé.

Le nombre de hors canton accueilli dans le Valais romand se situe autour de 45 %. La balance entre le placement de jeunes valaisans à l'extérieur du canton et l'accueil des hors canton en Valais est nettement à l'avantage de l'accueil des jeunes provenant des autres cantons romands. Il est à relever que le nombre de jeunes qui sont placés dans des institutions hors canton a légèrement augmenté. Les jeunes de langue allemande sont souvent placés pour des périodes d'une année et demie à 2 ans. Les jeunes du Valais romand placés dans des institutions hors canton sont en principe placés pour une durée plus courte (observation ou recadrage de 2 mois environs).

## NATIONALE PRÄVENTIONSKAMPAGNE BETREFFEND KINDERPORNOGRAPHIE IM INTERNET

Diese nationale Kampagne wurde bereits vom Chef der Kriminalpolizei, Hr. Robert Steiner, der kant. AG für Prävention im Kindes- und Jugendalter vorgestellt. Folgende Agenda ist vorgesehen :

- 2005 Informationen über das Projekt und die Ziele, die es verfolgt.
- 2006 erste Umsetzung in Zusammenarbeit mit den Partnern.
- 2006-2007 breite Umsetzung.

Als Partner sind nachfolgende Dienste und Institutionen vorgesehen : Polizei, Schule, Dienststelle für die Jugend, Elternorganisationen, Strafuntersuchungsrichter, OHG-Zentren.

In der Herbstsitzung vom 16. November 2005 wurden folgende Themen behandelt:

## PLANUNGSBERICHT DER ERZIEHUNGSEINRICHTUNGEN 2004

Der Planungsbericht hebt u.a. hervor, dass die Erziehungsheime mit Ausnahme des Heimes Fleurs des Champs über hohe Belegungsquoten aufweisen.

Der Anteil der ausserkantonalen Minderjährigen die in Einrichtungen des Unterwallis aufgenommen werden, liegt bei 45 %. Der Vergleich zwischen ausserkantonalen Minderjährigen in Walliser Einrichtungen und Walliser Minderjährigen in ausserkantonalen Einrichtungen zeigt, dass bedeutend weniger Walliser Minderjährige ausserkantonal platziert werden. Diese Zahl hat jedoch leicht zugenommen. Im Unterwallis ist die Dauer dieser Platzierungen von durchschnittlich 2 Monaten Dauer. Oberwalliser Minderjährige in der deutschen Schweiz werden länger platziert. Es fehlt in unserem Kanton an einem Betreuungsangebot für besonders schwierige Jugendliche aus dem Oberwallis.

## **RAPPORT DE PLANIFICATION DE L'ACCUEIL À LA JOURNÉE DES ENFANTS DE 0-12 ANS**

Le rapport sur les places disponibles a été élaboré par le service et présenté. Il donne des indications précieuses sur l'état de l'offre et peut encourager les communes à adapter leurs ressources dans ce domaine.

De manière générale, l'offre est plus élevée dans le Valais romand que dans le Haut-Valais. Il existe également des différences entre les régions du Valais romand, comme par ailleurs entre celles du Haut-Valais. Pour certaines vallées latérales ou certains villages périphériques ne disposant pas d'une population d'enfants suffisamment importante, l'accueil familial peut représenter une excellente solution. Nous trouvons l'accueil familial également dans les villes, comme offre complémentaire à celle proposée par les structures d'accueil.

## **CONCEPT POUR UNE POLITIQUE DE LA JEUNESSE DANS LE DOMAINE EXTRASCOLAIRE**

Le document élaboré par la Commission de la jeunesse et le délégué à la jeunesse à l'intention des responsables communaux chargés de la promotion de la politique à la jeunesse extrascolaire a été discuté et approuvé.

## **1.2 CONFERENCE A L'INTENTION DES DIRECTEURS D'INSTITUTIONS D'EDUCATION SPECIALISEE, DES SERVICES AEMO ET DE LA DIRECTION DU SCJ**

Séances semestrielles entre les directions des institutions d'éducation spécialisée, les services AEMO et le SCJ durant l'année 2005

Les objets suivants ont été traités dans la séance du printemps :

## **ORGANISATION ALLEMANDE SOUHAITANT OUVRIR UNE INSTITUTION D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE EN VALAIS**

- L'Organisme " Coccus " du Bad-Württemberg effectue actuellement un tour de Suisse, prospectant d'ouvrir en Suisse une institution spécialisée pour des jeu-

## **PLANUNGSBERICHT DER EINRICHTUNGEN FÜR DIE FAMILIEN ERGÄNZENDE TAGESBETREUUNG**

Der Planungsbericht wurde von der Dienststelle erarbeitet und vorgestellt. Er informiert umfassend über das Angebot und kann dazu beitragen, dass Gemeinden Ihr Angebot verstärken.

Allgemein lässt sich sagen, dass das Angebot im französisch sprachigen Kantonsteil besser ausgebaut ist als im Oberwallis. Es gibt aber auch Unterschiede betreffend des Angebotes im Unterwallis, wie dies auch im Oberwallis der Fall ist. In einigen Seitentälern und entlegenen Dorfschaften können Angebote von Tagesmüttern eine angemessene Lösung darstellen. Angebote von Tagesmüttern gibt es auch in Städten als komplementäres Angebot zu den Einrichtungen.

## **KONZEPT FÜR EINE AUSSERSCHULISCHE JUGENDPOLITIK**

Die Broschüre z.H. der kommunalen Verantwortlichen für die ausser-schulische Jugendarbeit wurde besprochen und verabschiedet. Diese Arbeit wurde von der Jugendkommission und dem Jugenddelegierten erarbeitet.

## **1.2 KONFERENZ DER DIREKTIONEN DER SOZIALPÄDAGOGISCHEN INSTITUTIONEN, DER SPFB UND DER LEITUNG DER KDJ**

Semestrige Sitzungen zwischen den Heimleitern, den Leitern der SPFB und der Direktion der KDJ im Jahr 2005

Folgende Themenbereiche wurden in der Frühlingsitzung behandelt :

## **EINE DEUTSCHE VEREINIGUNG MÖCHTE IM KANTON WALLIS EIN ERZIEHUNGSHAIM ERÖFFNEN**

- Die Organisation für erziehungsschwierige Kinder Coccus in Baden Württemberg besuchte verschiedene Schweizer Kantone und Jugendgerichte. Sie beabsichtigt in der Schweiz ein Erzie-

nes européens. Le site du canton du Valais l'intéresse.

- Cet organisme propose une prise en charge institutionnelle s'élevant à Frs. 220.- par jour et ne requiert pas le subventionnement fédéral. Des institutions de ce type existent en Allemagne, au Portugal et en Grèce.
- Le thème a été abordé dans le cadre de la Conférence nationale des directeurs des services cantonaux de la protection de l'enfant et de l'aide spécialisée aux jeunes. Aucun canton suisse n'a été intéressé et l'Office fédéral de la Justice, Section Exécution des peines et mesures, n'a pas accordé une autorisation à cette organisation.

## INFORMATISATION DES DOSSIERS ET DES PRESTATIONS FOURNIES PAR LES INSTITUTIONS

Dans le cadre d'une séance avec M. Simon Darioli (Chef du Service de l'action sociale) et M. Dupont (Président de la CValDI) cette question a été approfondie.

- S'il existe un besoin avéré pour les institutions, celles-ci sont invitées à en discuter avec la direction du SCJ, en vue de mettre en place un système cantonal uniforme, tant pour les institutions dépendant du Service de l'action sociale et du Service de la jeunesse, que de l'Office de l'enseignement spécialisé.
- Etant donné que les institutions pour personnes adultes et les institutions relevant de l'Office de l'enseignement spécialisé souhaitent réaliser cet objectif, qu'une harmonisation entre les institutions valaisannes concernant le recueil des données est nécessaire, les institutions d'éducation spécialisée souhaitent participer à ce projet. Le service soutient la démarche et prévoit les moyens financiers nécessaires.

hungsheim für Jugendliche aus ganz Europa zu schaffen. Der Kanton Wallis hat ihre besondere Aufmerksamkeit.

- Die Kosten pro Betreuungstag belaufen sich auf Fr. 220.-. Eine finanzielle Hilfe durch den Bund ist nicht vorgesehen. Die Organisation Coccus unterhält bereits Institutionen in Deutschland, in Portugal und in Griechenland.
- Die Anfrage wurde im Rahmen der Schweizerischen Konferenz der kantonalen Direktionen der Ämter für Jugendschutz und spezialisierte Jugendhilfe behandelt. Das zuständige Bundesamt hat weder eine Anerkennung noch eine finanzielle Beteiligung für diese Organisation gesprochen.

## INFORMATISIERUNG DER DOSSIERS UND DER LEISTUNGEN DER HEIME

In einer Sitzung an der Herr Simon Darioli, Chef der Dienststelle für Sozialwesen, und Herr Dupont, Präsident der CValDI, teilnahmen wurde dieses Anliegen behandelt.

- Falls unsere Institutionen es als erforderlich betrachten dieses System einzuführen, ist das Begehren an die Dienststelle für die Jugend zu stellen, damit für alle Heime und stationäre soziale Einrichtungen das gleiche Modell zum Tragen kommt. Die Dienststelle für Soziales, die Dienststelle für die Jugend und das Amt für Hilfs- und Sonderschule übernehmen die Leitung der Planung und Durchführung in Zusammenarbeit mit Vertretern der Heime.
- Da offensichtlich die stationären Einrichtungen der Dienststelle für Soziales und des Amtes für Hilfs- und Sonderschulen dieses Projekt als notwendig erachten und einzuführen gedenken, sind die Erziehungsheime ebenfalls bereit, sich für dieses Projekt zu engagieren. Die Dienststellen unterstützen das Anliegen und werden die Anträge für die Kosten im Rahmen des Budgets beantragen.

## CONTRAT DE PRESTATIONS

- Comme préconisé par la Commission Luyet, le Chef du DECS demande que l'on renforce les démarches en vue d'établir un contrat de prestations avec les institutions d'éducation spécialisée (répertoire et définitions des produits spécifiques fournis).
- Un groupe de travail composé de membres du DECS et d'une institution spécialisée élabore un projet de contrat de prestations, qui devrait être validé par le chef du DECS et le comité de l'institution.

## STAGIAIRES ÉDUCATEURS

La Décision du Conseil d'Etat du 23 mars 2005 prévoit le type de stagiaires suivants :

- Stage d'information : en principe il s'agit d'une journée où le jeune étudiant s'enquiert des connaissances au niveau professionnel et au niveau de l'institution : aucune indemnité.
- Stage I : il s'agit d'un stage pratique que le jeune étudiant sollicite en 2<sup>ème</sup> année d'études (durée: 22 semaines).
- Stage II : stage pratique que le jeune étudiant sollicite en 3<sup>ème</sup> année d'études (6 mois environ).

La rémunération des stages est également clairement définie. Il va de soit que ces règles doivent être clairement appliquées quant à l'organigramme de chaque institution et quant à la rétribution des stagiaires.

## LEISTUNGSVERTRÄGE

- In Anlehnung an die Kommission "Luyet" beantragt der Vorsteher des DEKS, dass die notwendigen Vorkehrungen getroffen werden, damit mit den Erziehungsheimen Leistungsverträge abgeschlossen werden können (es geht unter anderem um die Festlegung der zu erbringenden Leistungen und die Zuteilung der hierfür erforderlichen Finanzen).
- Eine Arbeitsgruppe bestehend aus Mitgliedern des DEKS und einer sozialpädagogischen Institution erarbeiten einen Entwurf für einen Leistungsvertrag der anschliessend vom Vorsteher des DEKS und dem Vorstand des Heimes genehmigt werden muss.

## PRAKTIKUM FÜR SOZIALPÄDAGOGEN

Der Staatsratsentscheid vom 23. März 2005 sieht folgende Einstufung vor :

- Informationspraktikum: In der Regel handelt es sich um ein Tagespraktikum, während dem der Gesuchsteller Informationen über den Beruf, die Institution erhält. Hierfür sind keine finanziellen Mittel vorgesehen.
- Praktikum I: Es handelt sich um ein Praktikum von rund 22 Wochen von Studenten im 2. Ausbildungsjahr.
- Praktikum II: Es handelt sich um ein Praktikum von rund 6 Monaten.

Die Entschädigung für Praktika ist ebenfalls umfassend geregelt. Diese Regeln sind strikte einzuhalten.



## 2.2 DÉFINITION DES DIFFÉRENTS TYPES D'ÉTABLISSEMENTS

**Groupe I: Types d'institution avec clientèle LPPM, indépendamment de la question de savoir si l'institution est reconnue ou non par l'OFJ:**

- 1 Accueil / transition
- 2 Observation
- 3 Education pour enfants avec école interne
- 4 Education pour enfants sans école interne
- 5 Education pour adolescents avec classe de perfectionnement / travaux manuels
- 6 Thérapie (93ter CP)
- 7 Rééducation (93terCP)
- 8 Education pour adolescents ayant quitté l'école, sans occupation / formation interne (jusqu'ici: apprenti[e]s)
- 9 Institution pour jeunes adultes (jusqu'ici: éducation au travail)
- 10 Détention préventive / détention (moins de quatre ans)
- 11 Détention (art. 25, al. 2 DPMIn)
- 12 Prise en charge externe en studio

**Groupe II: Offres supplémentaires reconnues par l'OFJ (cf. Directives sur les subventions)**

- 13 Prise en charge partielle
- 14 Places extra muros

**Groupe III: Autres institutions et offres supplémentaires de l'aide aux enfants et adolescents en internat:**

- 15 Autres offres supplémentaires non reconnues par l'OFJ
- 16 Grandes familles pédago-thérapeutiques, Familles d'accueil, etc.
- 17 Ecoles spéciales non reconnues par l'OFJ
- 18 Institutions de la pédopsychiatrie
- 19 Foyers pour enfants en bas âge
- 20 Autres institutions de l'aide à la jeunesse en internat

## 2.2 DEFINITION DER VERSCHIEDENEN HEIMTYPEN

**Gruppe I: Institutionstypen mit LSMG-Klientel, unabhängig davon, ob die Einrichtung durch das BJ anerkannt ist oder nicht:**

- 1 Durchgangsheim
- 2 Beobachtungsheim
- 3 Erziehungsheim für schulpflichtige Kinder mit Grundschule
- 4 Erziehungsheim für schulpflichtige Kinder ohne Grundschule
- 5 Erziehungsheim für schulentlassene Jugendliche mit internem Beschäftigungs-/Ausbildungsangebot
- 6 Therapieheim (93ter StGB)
- 7 Anstalt für Nacherziehung (93ter StGB)
- 8 Heim für schulentlassene Jugendliche ohne internes Beschäftigungs- / Ausbildungsangebot (bisher: Lehrlings- / Lehtöchterheim)
- 9 Institution für junge Erwachsene (bisher: Arbeiterziehungsanstalt)
- 10 U-Haft / Freiheitsentzug (weniger als vier Jahre)
- 11 Freiheitsentzug (Art. 25 Abs. 2 JStG)
- 12 Begleitetes Wohnen, Betreutes Wohnen, Wohnexternat

**Gruppe II: Durch das BJ anerkannte Zusatzangebote (vgl. Beitragsrichtlinien)**

- 13 Teilbetreutes Angebot
- 14 Assoziierte Plätze

**Gruppe III: Weitere Einrichtungen und Zusatzangebote der stationären Kinder- und Jugendhilfe:**

- 15 Andere durch das BJ nicht anerkannte Zusatzangebote
- 16 Heilpädagogische Grossfamilien, Grosspflegefamilien, etc.
- 17 Sonderschulen ohne BJ-Anerkennung
- 18 Einrichtungen der Kinder- und Jugendpsychiatrie
- 19 Kleinkinderheime
- 20 Übrige Einrichtungen der stationären Jugendhilfe



## 2.3 DÉFINITIONS RELATIVES AUX TABLEAUX DES PAGES SUIVANTES.

### NOMBRE DE PLACES OFFERTES PAR CHAQUE INSTITUTION.

(stock de places offertes).

### CAPACITÉ CANTONALE DE PLACES:

Nombre total de places offertes par les institutions prises en compte (stock de places offertes).

### JOURS D'OUVERTURE :

Le nombre des jours d'ouverture est calculé sur 365 jours. Pour le reste, les directives fédérales sont appliquées.

### JOURNÉES D'EXPLOITATION :

Ces journées sont le produit des journées d'ouverture par le nombre de places offertes (jours d'ouverture x places).

### JOURNÉES DE SÉJOUR :

Nombre de journées durant lesquelles le mineur séjourne dans l'institution ou à l'extérieur sous la responsabilité de celle-ci pendant l'année considérée; les différents types (interne, externe, PCE) de journées de séjour sont additionnés. Les brèves périodes d'absence, jusqu'à concurrence de 7 jours maximum par absence ne sont pas déduites.

### TAUX ANNUEL MOYEN D'OCCUPATION EN % :

Le taux est obtenu en divisant le nombre de journées de séjour par le nombre de jours d'exploitation.

### CAPACITÉ NON UTILISÉE :

Places non utilisées, calculées en jours.

Jours d'exploitation - Jours de séjour

## 2.3 DEFINITIONEN BETREFFEND DIE AUF DEN NÄCHSTEN SEITEN PUBLIZIERTEN TABELLEN.

### ANZAHL VERFÜGBARER PLÄTZE PRO INSTITUTION.

(Gesamtbestand an verfügbaren Plätzen).

### KANTONALE GESAMTZAHL VERFÜGBARER PLÄTZE :

Die gesamte Anzahl verfügbarer Plätze der hier erwähnten Institutionen.

### ÖFFNUNGSTAGE :

Die Anzahl Öffnungstage entspricht für ein ganzes Jahr 365 Tage. Es gelten sonst die Bestimmungen vom Bundesamt für Justiz.

### ANZAHL BETRIEBSTAGE :

Diese Tage entsprechen der Anzahl offener Tage im Jahr mal die Anzahl Plätze im jeweiligen Heim (Öffnungstage x Plätze).

### ANZAHL AUFENTHALTSTAGE :

Anzahl Tage, die der Minderjährige im Heim verbringt oder unter Aufsicht des Heimes ist, während des Erfassungsjahres; die verschiedenen Aufenthalts-Typen (intern, extern, ENB) werden zusammengezählt. Kurze Abwesenheiten werden nicht abgezogen, sofern sie 7 Tage nicht überschreiten.

### DER JÄHRLICHE BELEGUNGSSATZ IN %:

Dieser Satz wird folgendermaßen ermittelt: Anzahl Betriebstage geteilt durch Anzahl Aufenthaltstage.

### UNBENUTZTE KAPAZITÄT:

Anzahl nicht genutzter Kapazität, berechnet in Tage.

Anzahl Betriebstage - unbenutzte Aufenthaltstage.

## 2.4 INSTITUTIONS VALAISANNES CONCERNÉES.

### LA SITUATION EN 2005:

L'Office fédéral de la justice a changé de nombreux paramètres pour la planification 2004. Comme vous le savez, ce présent rapport de planification doit se calquer sur ces nouvelles exigences puisqu'il est à la fois outil de planification pour le canton du Valais mais également sert de guide d'information pour la Confédération.

Ces modifications de paramètres ont bien entendu des répercussions importantes sur le dépouillement de la statistique. En d'autres termes, une grande série de graphiques et tableaux ont dû être adaptés, certains nouveaux tableaux ajoutés. Cette édition 2005 se base donc sur la nouvelle typologie et permet une certaine comparaison avec les chiffres de l'année précédente et celle-ci sert donc de ce fait comme "année de référence". Il convient ce-

pendant d'attendre quelques années pour permettre d'avoir une vision plus globale permettant de reconnaître véritablement les tendances de l'offre institutionnelle du canton du Valais. L'offre institutionnelle se retrouvait auparavant dans 6 types différents, depuis l'année passée le nombre de types respectivement la classification est devenue plus fine et propose 20 types différents. Ceci permet bien entendu une différenciation plus précise du travail fourni par les institutions mais peut également provoquer lors du dépouillement statistique à un plus grand écart

Reconnues / Anerkennung	Canton Kanton	OFJ BFJ	Type d'établissement Heimtypus											
			1	3	4	5	7	8	9	10	19			
CITE PRINTEMPS, Sion	X	X			X									
ST-RAPHAEL, FJT, Sion	X	X								X				
FLEURS DES CHAMPS, Montana	X													X
ILOT <sup>1</sup> , Port-Valais														X
ANDERLEDY <sup>2</sup> , Brig	X	X			X				X					
ST-RAPHAEL, CPS, Champlan	X	X		X										
ST-RAPHAEL, CPA, Champsec	X	X				X								
ST-RAPHAEL, CPM, Champlan	X	X				X								
LA FONTANELLE, Mex	X	X							X					
PRAMONT	X	X	X					X		X	X	X		
LA CHALOUPE, Collombey	X	X			X									

## 2.4 DIE ERWÄHNTEN WALLISER INSTITUTIONEN.

### LAGEBEURTEILUNG 2005:

Das Bundesamt für Justiz hat viele neue und verschiedene Parameter für den Planungsbericht 2004 verlangt. Wie Sie wissen, muss dieser Planungsbericht sich darauf stützen, denn er ist auf der einen Seite ein wichtiges Planungsinstrument für den Kanton Wallis aber auf der anderen Seite auch ein wichtiges Nachschlagewerk für die Eidgenossenschaft und nützt ihn als Informationsquelle.

Diese Veränderungen der Parameter haben natürlich gravierende Auswirkungen auf die statistische Auswertung der Daten für den Planungsbericht. Anders ausgedrückt, eine große Anzahl von Grafiken und Tabellen haben angepasst werden müssen, andere haben neu erstellt werden müssen. Die Auflage 2005 basiert sich auf die neue Typenbezeichnung und ermöglicht einen gewissen Vergleich mit dem Jahr 2004, welches als "Referenzjahr" dient. Es bedingt natürlich ein paar

Jahre um eine bessere Sicht zu bekommen um die wahren Tendenzen des institutionellen Angebotes des Kantons Wallis hervorzuheben. Das institutionelle Angebot konnte vorher in 6 verschiedenen Typen klassifiziert werden, seit dem letzten Jahr stehen nun 20 verschiedene Typen zur Verfügung. Dies gibt natürlich die Möglichkeit eine bessere Differenzierung der geleisteten Arbeit in den verschiedenen Heime zu geben kann aber auch bei der statistischen Auswertung sprunghafte Veränderungen von Jahr zu Jahr ergeben was nicht falsch zu interpretieren ist. Dies kann starke

d'une année à l'autre pouvant donc donner l'impression d'une fluctuation importante mais ceci provient uniquement de la plus grande diversité de la typologie étant donné que la plupart des institutions offrent des séjours de différents types. Les années suivantes permettront une analyse tant au niveau cantonal que national unifiée, apportant par ce fait une meilleure lisibilité pour toutes les parties impliquées.

Une des conséquences directement visibles peut se voir sur le présent tableau où la nouvelle typologie a été appliquée pour les institutions du canton. Comme vous pouvez le constater, le nombre d'institutions est resté le même. En effet, comme vous le savez, en 2002, le paysage institutionnel du canton du Valais avait subi de profondes modifications puisque 3 institutions avaient dû être fermées. Il s'agissait des institutions LA ROCHETTE, LE TRAJET et L'ÉTAPE-CHABLAIS. Pour combler partiellement cette perte de places, une nouvelle institution avait vu le jour, il s'agissait de l'institution LA CHALOUPE offrant 10 places de type 4. Le tableau tient également compte d'une institution uniquement reconnue par le canton (FLEURS DES CHAMPS) et une qui dispose d'une autorisation d'exploitation par le canton (ILOT DE PORT-VALAIS). Ceci fait donc que dix institutions sont reconnues par le canton du Valais et que 9 sont reconnues par la Confédération.

Par souci de clairvoyance et de précision, ce présent rapport de planification détaille tous les types de séjours effectués dans les différentes institutions valaisannes et ne se limite pas, comme exigence minimale exigée par l'Office fédéral de la justice, à la typologie officielle reconnue pour l'institution en question ceci également dans le but d'augmenter la promotion des institutions valaisannes et la grande diversité des prestations offertes par celles-ci. Vous verrez donc sur les pages suivantes parfois plusieurs types par institution. À ce sujet, nous vous rappelons également de bien vouloir consulter à la fin de ce présent document les fiches signalétiques des différentes institutions qui vous permettront de gagner une vue encore plus complète des institutions figurant ici.

<sup>1</sup>En ce qui concerne l'institution l'ILOT DE PORT-VALAIS au Bouveret, elle dispose d'une autorisation d'exploitation.

Ausschläge hervorrufen und ergibt Fluktuationen welche nur wegen des breiten Angebots an verschiedenen und spezifischen Platzierungen der Institutionen ausgelöst werden können. Dies nicht nur auf kantonaler sondern auch auf nationaler Ebene. Zudem wird dies eine einfachere Lesbarkeit für alle betroffenen Parteien geben, was natürlich von Nutzen ist.

Eine direkt ersichtliche Konsequenz dieser Veränderungen lässt sich auf der Tabelle sehen, wo die neue Typenbezeichnung für die Heime des Kantons angewandt worden ist. Wie Sie feststellen können, ist die Anzahl der Institutionen gleich geblieben. In der Tat, wie Sie wissen wurde das institutionelle Angebot des Kantons Wallis im Jahr 2002 grundlegend verändert, da 3 Institutionen haben geschlossen werden müssen. Es handelte sich um die Institutionen LA ROCHETTE, LE TRAJET und L'ÉTAPE-CHABLAIS. Um diesen Verlust an Plätzen teilweise zu kompensieren, wurde eine neue Institution ins Leben gerufen nämlich das Heim LA CHALOUPE welches 10 Plätze des Typus 4 anbietet. Die Tabelle berücksichtigt ebenfalls eine Einrichtung, die nur vom Kanton anerkannt ist (FLEURS DES CHAMPS) und eine weitere, die im Besitze einer Betriebsbewilligung durch den Kanton ist (ILOT DE PORT-VALAIS). Dies ergibt somit 10 kantonal anerkannte Institutionen und neun von der Eidgenossenschaft.

Um ein noch klareres und präziseres Bild geben zu können, gibt dieser Planungsbericht das genaue Bild wieder des Gebrauchs der verschiedenen institutionellen Ressourcen, nicht nur wie vom Bundesamt für Justiz geforderte Minimallösung der offiziellen Nutzung laut Typenbezeichnung des Heimes, sondern das effektiv benützte Angebot; dies nicht zuletzt um auch die geleistete und qualitativ hochwertige Arbeit der verschiedenen Heime zu würdigen und zu promovieren. Sie werden somit auf den folgenden Seiten manchmal verschiedene Typen pro Heim feststellen können. In dieser Hinsicht, möchten wir Sie daran erinnern auch noch am Ende dieses Berichtes die Steckbriefe der verschiedenen Institutionen anzusehen, welche Ihnen ein noch genaueres und präzises Bild der hier aufgelisteten Heime geben können.

<sup>2</sup>Die einzige Institution im Oberwallis ist die JUGENDWOHNGRUPPE ANDERLEDY in Brig.

## 2.5 PLACES OFFERTES PAR CHAQUE INSTITUTION ET CAPACITÉ CANTONALE DE PLACES.

### LE NOMBRE DE PLACES OFFERTES:

Le tableau PLACES OFFERTES nous permet de prendre connaissance des différents établissements classés selon leurs types de places entre 2001 et 2005.

L'institution CITÉ PRINTEMPS garde le nombre de places par rapport à la planification 2004. L'offre de l'institution CITÉ PRINTEMPS est à 54 places de type 4. Cette institution offre 24 % du nombre total de places offertes par le canton du Valais.

Le FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS (FJT) garde le même nombre de places qu'en 2004. Il reste à 15 unités de type 9 et 13.

L'institution LE TRAJET offrant des places de type III (selon l'ancienne typologie) n'existe plus depuis 2002.

L'institution FLEURS DES CHAMPS a gardé le nombre de places de type 19 par rapport à l'année précédente. Il reste à un total de 7 places.

L'institution ÎLOT DE PORT-VALAIS offre le même type de places que la précédente. Ce sont au total 12 places de type 19 qui sont offertes par cette institution. Le nombre est resté identique par rapport à l'année précédente.

L'INSTITUT SAINT-RAPHAËL CPS (Centre pédagogique et scolaire) de type 3 offre toujours 27 places de ce type. Cette institution offre 12 % du nombre total de places offertes par le canton du Valais.

L'INSTITUT SAINT-RAPHAËL CPAM (Centre de préapprentissage mixte) garde le même nombre de places que l'année précédente. Il s'élève à 9 places de type 5.

L'INSTITUT SAINT-RAPHAËL CPA (Centre de préapprentissage) garde le même nombre de places que l'année précédente, c'est-à-dire exactement 21 unités de type 5 et 13. Cette institution offre 9 % du nombre total de places offertes par le canton du Valais.

## 2.5 ANZAHL VERFÜGBARER PLÄTZE PRO INSTITUTION UND KANTONALE GESAMTZAHL VERFÜGBARER PLÄTZE.

### DIE ANZAHL VERFÜGBARER PLÄTZE PRO INSTITUTION:

Die Tabelle Anzahl Plätze ermöglicht uns, die verschiedenen Heimtypen nach Art des Aufenthaltes zwischen 2001 und 2005 kennen zu lernen.

Die Institution CITÉ PRINTEMPS behält die gleiche Anzahl verfügbarer Plätze gegenüber 2004. Wir können feststellen, daß es 54 Plätze des Typus 4 in dieser Institution gibt. Dieses Heim bietet 24 % der gesamten Anzahl Plätze im Kanton Wallis an.

Das Institut SAINT-RAPHAËL (FJT) behält die gleiche Anzahl Plätze wie 2004 nämlich 15 Plätze des Typus 9 und 13.

Das Heim LE TRAJET des Typus III (nach alter Typenbezeichnung) existiert nicht mehr seit 2002.

Das Heim FLEURS DES CHAMPS verfügt über 7 Plätze des Typus 19. Die Anzahl Plätze ist gegenüber 2003 gleich geblieben.

Das Heim ÎLOT DE PORT-VALAIS bietet ebenfalls Plätze des Typs 19 an. Es sind dies insgesamt 12 Plätze. Das Angebot ist gleich geblieben.

Das Heim SAINT-RAPHAËL CPS (Centre pédagogique et scolaire) bietet Plätze des Typus 3 an. Das Angebot ist im Jahr 2005 gleich geblieben, genau genommen 27 Plätze. Dieses Heim bietet 12 % der gesamten Anzahl Plätze im Kanton Wallis an.

Die Anzahl verfügbarer Plätze des Typus 5 des Heimes SAINT-RAPHAËL CPAM (Centre de préapprentissage mixte) ist im Jahr 2005 gleich geblieben. Es sind dies genau 9 Plätze.

Das Angebot des Heimes SAINT-RAPHAËL CPA (Centre de préapprentissage) ist gleich geblieben und beläuft sich auf 21 Plätze des Typus 5 und 13. Dieses Heim bietet 9 % der gesamten Anzahl Plätze dieses Typus im Kanton Wallis an.

TAB. B2		PLACES OFFERTES / ANZAHL PLÄTZE				
TYPE / TYPUS		2005	2004	2003	2002	2001
19	FLEURS DES CHAMPS	7	7	7	7	6
19	ILOT	12	12	12	12	12
	LA ROCHETTE	-	-	-	-	10
4	CITE PRINTEMPS	54	54	54	59	59
3	ST-RAPHAEL, CPS	27	27	27	27	27
	LE TRAJET	-	-	-	-	8
4 + 8	ANDERLEDY	12	12	10	10	10
5 + 13	ST-RAPHAEL, CPA	21	21	21	21	21
5	ST-RAPHAEL, CPM	9	9	9	9	9
8	LA FONTANELLE	17	17	17	17	17
4	LA CHALOUPE	12	12	10	10	-
	L'ÉTAPE	-	-	-	-	9
9 + 13	ST-RAPHAEL, FJT	15	15	15	15	15
7 + 9 + 10	PRAMONT	34	34	35	35	35
		<b>220</b>	<b>220</b>	<b>217</b>	<b>222</b>	<b>238</b>

Illustration 1: Places offertes  
Abbildung 1: Anzahl der Plätze

17 places de type 8 sont offertes par l'institution LA FONTANELLE en 2005. Ceci représente exactement le même nombre que l'année précédente. Il convient de rappeler que cette institution offre depuis 2001 un foyer pour jeunes filles de 15 à 18 ans, à Vérossaz.

17 Einheiten des Typus 8 werden im Jahr 2005 vom Heim LA FONTANELLE angeboten (dies entspricht gleichviel Plätze wie letztes Jahr). Dieses Heim bietet seit 2001 zusätzlich eine Einheit für junge Mädchen (zwischen 15 und 18), in Vérossaz, an.

La seule institution présente dans le Haut-Valais, l'institution ANDERLEDY a le même nombre que l'année précédente. Elle offre 12 places de type 4 et 8.

Das einzige Heim welches sich im Oberwallis befindet, die Institution ANDERLEDY, hat gleichviel Plätze wie letztes Jahr. Sie bietet 12 Plätze des Typus 4 und 8 an.

L'institution LA ROCHETTE offrant des places de type I (selon l'ancienne typologie) n'existe plus depuis 2002.

Das Heim LA ROCHETTE des Typus I (nach alter Typenbezeichnung) existiert nicht mehr seit 2002.

L'institution LA CHALOUPE est recensée depuis maintenant 4 ans de suite dans le rapport de planification. Elle a 10 places de type 4 et remplace partiellement l'offre des institutions LE TRAJET et L'ÉTAPE-CHABLAIS. L'institution offre le même nombre de places que l'année précédente.

Das Heim LA CHALOUPE wird nun zum 4. Mal in diesem Planungsbericht aufgeführt. Es bietet 10 Plätze des Typus 4 an und ersetzt teilweise das Angebot der Heime LE TRAJET und L'ÉTAPE-CHABLAIS.

La maison d'éducation au travail de PRAMONT a entrepris de profonds changements en 2005 en modifiant son offre institutionnelle. Ce fait a notamment des répercussions sur le nombre provisoire de places offertes durant l'an-

Die Erziehungsanstalt PRAMONT hat grundlegende Veränderungen in ihrem institutionellen Angebot vorgenommen. Dies hat natürlich provisorisch Auswirkungen auf die Anzahl, im Jahr 2005, angebotener Plätze weil Umbauten haben gemacht werden müssen. Zu diesem Zweck, möchten wir Sie bitten,

née 2005 puisque de grands travaux ont dû être effectués. À ce sujet, nous vous prions de bien vouloir consulter également la fiche signalétique en fin de ce présent rapport pour plus de précisions. Par rapport à l'année précédente, l'institution garde néanmoins le nombre total de places offertes. Cette institution offre 15% du nombre total de places offertes par le canton du Valais.

L'institution L'ÉTAPE-CHABLAIS offrant des places de type III (selon l'ancienne typologie) n'existe plus depuis 2002.

Si nous analysons l'offre de 2005 par rapport à l'année précédente, nous avons pu apprendre que de profonds changements ont été effectués dans certaines institutions mais cela n'a pas eu d'incidence sur l'offre de places dans les institutions respectives. Nous pouvons donc assister en 2005 à une parfaite ressemblance de la situation de l'année précédente. Le canton du Valais offre 220 places. Nous devons remarquer, qu'après la fermeture en 2001 de trois institutions, le nombre total de places offertes n'a jamais plus atteint ce nombre.

## LA CAPACITÉ CANTONALE DE PLACES :

Le TABLEAU 1 (capacité cantonale de places) nous montre l'évolution du nombre de places offertes. La ventilation de ce tableau nous permet de prendre connaissance également de la répartition à l'intérieur des institutions des différents types de places.

La ventilation des données nous permet de constater que la plus grande part de places est celle du type 4 avec un nombre de 75 places. Il convient de dire que la quasi-totalité de places de ce type est offerte par une seule institution. Ce type de place représente environ 34% de la capacité totale de places offertes par le canton du Valais. Au deuxième rang par nombre d'importance, arrive l'offre de places de type 5 avec 27 unités ce qui représente environ 12% de l'offre totale du canton. Au troisième rang, figure l'offre de places de type 3 avec environ 12% ou exprimé en chiffres absolus, 27 places. L'offre la moins importante est celle du type 13 avec 6 places ou environ 3% de la capacité totale.

ebenfalls den Steckbrief dieser Institution am Ende des Planungsberichtes anzusehen um nähere Einzelheiten zu bekommen. Gegenüber dem letzten Jahr, behält die Institution trotzdem ihre Anzahl Plätze. Diese Institution bietet 15 Prozent der Gesamtzahl an Plätze des Kantons Wallis an.

Das Heim L'ÉTAPE-CHABLAIS des Typus III (nach alter Typenbezeichnung) existiert nicht mehr seit 2002.

Wenn wir das Angebot von 2005 mit dem letzten Jahr vergleichen, haben wir erfahren können, das tiefgreifende Veränderungen der internen Strukturen mancher Institutionen vollzogen worden sind. Diese hatten jedoch keine Auswirkungen auf das jeweilige Platzangebot der Betroffenen Institutionen zur Folge. Wir können somit im Jahr 2005 auf ein gleich bleibendes Angebot wie das vorherige Jahr zählen. Wir müssen auch klar unterstreichen, dass nach der Schließung von 3 Heime im Jahr 2001, die Gesamtzahl an verfügbarer Plätze nie mehr diese Grösse erreicht hat.

## KANTONALE GESAMTZAHL VERFÜGBARER PLÄTZE.

Die TABELLE 1 (Gesamtzahl verfügbarer Plätze) zeigt uns die Entwicklung des Angebotes an Plätzen im Kanton. Die detaillierte Analyse ermöglicht uns ebenfalls die Aufteilung der Plätze nach Institution zu erfahren.

Die Analyse dieser Tabelle ermöglicht uns festzustellen, daß die größte Anzahl verfügbarer Plätze des Typus 13 sind. Es sind dies genau 64 Plätze und entspricht somit ca. 34% der Gesamtkapazität des Kantons Wallis. Es muss jedoch noch eine wichtige Bemerkung diesbezüglich gemacht werden nämlich, dass beinahe das gesamte Angebot dieses Typus von einer einzigen Institution angeboten wird. Es folgt dann das Angebot von Plätzen des Typus 5 mit 27 Einheiten. Es entspricht ca. 12 Prozent der vorhandenen Kapazität. Es folgen dann die Angebote der Typen 3 mit 12 Prozent oder ausgedrückt in Zahlen 27 Plätze. Das kleinste Angebot ist jenes des Typus 13 mit 6 Plätzen oder ungefähr 3% der gesamten Anzahl von Plätzen.

ETABLISSEMENT / HEIM	TYPE / TYPUS									TOTAL
	3	4	5	7	8	9	10	13	19	
FLEURS DES CHAMPS	0	0	0	0	0	0	0	0	7	7
ILOT	0	0	0	0	0	0	0	0	12	12
LA ROCHETTE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
CITE PRINTEMPS	0	54	0	0	0	0	0	0	0	54
ANDERLEDY	0	9	0	0	3	0	0	0	0	12
ST-RAPHAEL, CPS	27	0	0	0	0	0	0	0	0	27
LE TRAJET	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
ST-RAPHAEL, CPA	0	0	18	0	0	0	0	3	0	21
ST-RAPHAEL, CPM	0	0	9	0	0	0	0	0	0	9
LA FONTANELLE	0	0	0	0	17	0	0	0	0	17
LA CHALOUPE	0	12	0	0	0	0	0	0	0	12
L'ETAPE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
ST-RAPHAEL, FJT	0	0	0	0	0	12	0	3	0	15
PRAMONT	0	0	0	18	0	7	9	0	0	34
<b>TOTAL</b>	<b>27</b>	<b>75</b>	<b>27</b>	<b>18</b>	<b>20</b>	<b>19</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>19</b>	<b>220</b>

Illustration 2: TABLEAU 1 La capacité cantonale de places  
Abbildung 2: TABELLE 1 Die Gesamtzahl verfügbarer Plätze

TYPE / TYPUS	JOURNÉES D'OUVERTURE / ANZAHL OFFENER TAGE					
	2005	2004	2003	2002	2001	
19	FLEURS DES CHAMPS	365	366	365	365	365
19	ILOT	365	366	365	365	365
	LA ROCHETTE	-	-	-	-	365
4	CITE PRINTEMPS	365	366	365	365	365
3	ST-RAPHAEL, CPS	365	281	265	267	278
	LE TRAJET	-	-	-	-	365
4 + 8	ANDERLEDY	365	366	365	365	365
5 + 13	ST-RAPHAEL, CPA	365	296	291	279	290
5	ST-RAPHAEL, CPM	365	296	289	285	290
8	LA FONTANELLE	365	366	365	365	365
4	LA CHALOUPE	365	352	365	365	-
	L'ETAPE	-	-	-	-	365
9 + 13	ST-RAPHAEL, FJT	365	366	365	365	365
7 + 9 + 10	PRAMONT	365	366	365	365	365
	<b>TOTAL</b>	<b>4015</b>	<b>3787</b>	<b>3765</b>	<b>3751</b>	<b>4508</b>

Illustration 3: Journées d'ouverture  
Abbildung 3: Anzahl offener Tage



## 2.6 JOURNÉES D'OUVERTURE - TAUX ANNUEL MOYEN D'OCCUPATION.

### LE NOMBRE DE JOURS D'OUVERTURE ANNUELLE EST CALCULÉ COMME SUIT :

365 - nombre de jours de fermeture

### LE TAUX ANNUEL MOYEN D'OCCUPATION EST CALCULÉ COMME SUIT :

$$\frac{(\text{Nombre de places} * \text{Journées d'ouverture})}{\text{Journées de séjour}}$$

### LE NOMBRE DE JOURNÉES D'OUVERTURE :

En guise d'introduction, nous devons dire que l'offre institutionnelle dans le canton du Valais n'a pas changé entre 1997 et 2001. Cependant, comme déjà expliqué plus haut, l'année 2002 était sujette à de profondes modifications du paysage institutionnel dans le canton provoqué par la fermeture de trois institutions et de l'ouverture d'une nouvelle. Pour cette raison, nous assistons à une diminution du nombre de journées d'ouverture en comparaison avec l'année 2001 de 937 jours. Le canton, respectivement les institutions s'efforcent d'offrir leurs prestations durant toute l'année aux jeunes nécessitant un séjour en institution. Cette volonté d'ouverture à l'année se réalise pour la première fois en 2005 pour la totalité de l'offre institutionnelle du canton du Valais. En effet, les institutions SAINT-RAPHAËL CPS, CPA et CPM sont pour la première fois ouvertes respectivement leurs journées d'ouverture sont calculées sur 365 jours. Ceci a bien entendu une répercussion sur le nombre total de jours qui augmente de 228 jours. Conformément à la volonté du Canton et de l'OFJ, les institutions accueillant des cas lourds, nécessitant une prise en charge stationnaire sont ouverts à 365 jours. Lorsqu'un enfant rentre le week-end chez ses parents ou passe les vacances dans une colonies ou auprès d'une famille d'accueil cette transition fait parti intégrante du projet de l'institut et des autres partenaires.

Pour prendre en compte cette réalité institutionnelle, CITÉ PRINTEMPS offre la prise en charge suivante :

- Durant 38 semaines, l'institution assure l'ouverture de quatre groupes éducatifs, du dimanche

## 2.6 OFFENE TAGE - DER JÄHRLICHE DURSCHNITTLICHE BELEGUNGSSATZ IN %.

### DIE ANZAHL OFFENER TAGE WIRD FOLGENDERMAßEN BERECHNET:

365 - Anzahl geschlossener Tage

### DER JÄHRLICHE BELEGUNGSSATZ WIRD FOLGENDERMAßEN BERECHNET:

$$\frac{(\text{Anzahl Plätze} * \text{offene Tage})}{\text{Anzahl Aufenthaltstage}}$$

### DIE ANZAHL OFFENER TAGE:

Es gilt hervorzuheben, daß sich das Platzangebot der sozialpädagogischen Einrichtungen im Kanton Wallis seit 1997 bis 2001 nicht verändert hat. Wie jedoch schon vorher erwähnt, gab es im Jahr 2002 grundlegende Veränderungen, da drei Institutionen dann nicht mehr existierten und eine neue Institution dazugekommen war. Aus diesem Grund, ergibt sich eine große Differenz der Anzahl offener Tage im Vergleich zu 2001 um insgesamt 937 Tage. Der Kanton bzw. die Institutionen versuchen ihr Angebot für Minderjährige, die einen Aufenthalt in einer Anstalt benötigen, das ganze Jahr anzubieten. Dieser Wille, ein ganzjähriges Angebot für die gesamte institutionelle Palette an Platzierungen des Kantons Wallis anzubieten wird 2005 das erste Mal realisiert. In der Tat, haben die Institutionen SAINT-RAPHAËL CPS, CPA und CPM ein ganzjähriges Angebot bzw. die Anzahl offener Tage wird auf 365 berechnet. Dies hat natürlich eine Auswirkung auf die Gesamtzahl an offener Tage des Kantons, welche sich um 228 Tage erhöht. Gemäss dem Wunsche des Kantons und des BFJ sind Institutionen an 365 Tagen offen. Verbringt ein Kind das Wochenende in der Familie oder die Ferien in einem Ferienlager respektive in einer Pflegefamilie so sind diese Massnahmen Teil der sozialpädagogischen Planung der Institution und weitere mit der Platzierung verantwortlichen Instanzen.

Diese Tatsache widerspiegelt sich im Angebot dieser Institution, denn sie bietet folgendes Angebot an.

- Während 38 Wochen, werden 4 Erziehungsgruppen,



## JOURNEES D'OUVERTURE / ANZAHL OFFENER TAGE

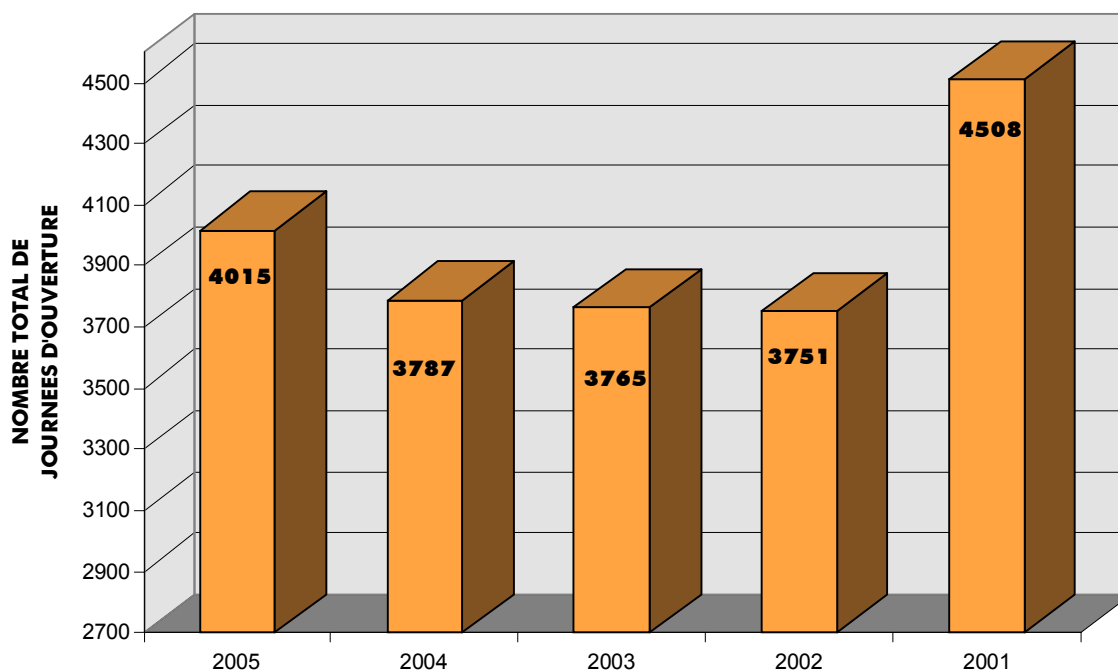


Illustration 4: GRAPHIQUE 1 Journées d'ouverture  
Abbildung 4: GRAFIK 1 Anzahl offener Tage

TYPE / TYPUS		TAUX ANNUEL MOYEN D'OCCUPATION EN % / DER JÄHRLICHE BELEGUNGSSATZ IN %				
		2005	2004	2003	2002	2001
19	FLEURS DES CHAMPS	58.51	80.21	90.06	91.1	59.1
19	ILOT	109.00	114.57	100.05	106.1	118.2
	LA ROCHETTE	-	-	-	-	100.7
4	CITE PRINTEMPS	89.33	92.50	96.15	79.8	77.1
3	ST-RAPHAEL, CPS	76.60	94.23	102.21	96.1	103.0
	LE TRAJET	-	-	-	-	98.5
4 + 8	ANDERLEDY	95.62	89.75	85.51	74.1	67.0
5 + 13	ST-RAPHAEL, CPA	88.68	93.26	93.91	86.5	96.5
5	ST-RAPHAEL, CPM	82.37	91.10	94.81	85.4	71.4
8	LA FONTANELLE	91.33	89.62	95.65	85.9	92.7
4	LA CHALOUPPE	85.09	79.92	91.18	99.78	-
	L'ETAPE	-	-	-	-	101.7
9 + 13	ST-RAPHAEL, FJT	78.08	92.73	92.86	83.0	100.3
7 + 9 + 10	PRAMONT	90.86	99.09	85.94	86.7	75.4
		87.11	93.52	93.60	82.98	87.72

Illustration 5: Taux annuel moyen d'occupation en %  
Abbildung 5: Der jährliche Belegungssatz in Prozent

	TYPE / TYPUS						TOTAL
	3	4	5	8	9	19	
ETABLISSEM. / HEIM							
FLEURS D. CHAMPS	-	-	-	-	-	58.51	58.51
ILOT	-	-	-	-	-	109.00	109.00
CITE PRINTEMPS	-	89.33	-	-	-	-	89.33
ANDERLEDY	-	95.62	-	-	-	-	95.62
ST-RAPHAEL, CPS	76.60	-	-	-	-	-	76.60
ST-RAPHAEL, CPA	-	-	88.68	-	-	-	88.68
ST-RAPHAEL, CPM	-	-	82.37	-	-	-	82.37
LA FONTANELLE	-	-	-	91.33	-	-	91.33
LA CHALOUBE	-	85.09	-	-	-	-	85.09
ST-RAPHAEL, FJT	-	-	-	-	78.08	-	78.08
PRAMONT	-	-	-	-	90.86	-	90.86
<b>TOTAL</b>	<b>76.60%</b>	<b>90.35%</b>	<b>85.53%</b>	<b>91.33%</b>	<b>84.47%</b>	<b>83.75%</b>	<b>87.25</b>

Illustration 6: TABLEAU 5 Taux annuel moyen d'occupation par institution  
Abbildung 6: TABELLE 5 Der jährliche Belegungssatz pro Institution

soir au vendredi midi (trois groupes pour les 6 - 15 ans et un groupe pour les 15 - 18 ans).

- Durant 52 semaines (ouverture à l'année), CITÉ PRINTEMPS assure l'ouverture de deux groupes éducatifs (un groupe pour les 6 - 15 ans et un autre pour les 15 à 18 ans).

Si nous comparons entre 2004 et 2005, nous pouvons constater que le nombre total des journées d'ouverture a augmenté. L'institution ST-RAPHAËL CPS a augmenté de 84 unités les journées d'ouverture, l'institution ST-RAPHAËL CPM de 69 unités, l'institution ST-RAPHAËL CPA aussi de 69 unités.

## 2.7 JOURNÉES D'EXPLOITATION - JOURNÉES DE SÉJOUR - CAPACITÉ NON-UTILISÉE

La première constatation que nous pouvons faire, concernant le taux annuel moyen d'occupation est de constater que celui-ci a diminué de 6,41 points par rapport à 2004.

vom Samstagabend bis Freitag Mittag (3 Gruppen für die 6 bis 15-Jährigen und eine Gruppe für die 15 bis 18-Jährigen) angeboten

- Während 52 Wochen (Jahresbetrieb), bietet CITÉ PRINTEMPS 2 Erziehungsgruppen an (eine Gruppe für die 6 bis 15-Jährigen und die andere für die 15 bis 18-Jährigen).

Wenn wir vergleichen zwischen 2004 und 2005, können wir feststellen, dass die Gesamtzahl an offener Tage gestiegen ist. Die Institution ST-RAPHAËL CPS hat die Anzahl offener Tage um 84 erhöht, die Institution ST-RAPHAËL CPM um 69 Tage, die Institution ST-RAPHAËL CPA ebenfalls um 69 Tage.

## 2.7 ANZAHL BETRIEBSTAGE - ANZAHL AUFENTHALTSTAGE - UNBENUTZTE KAPAZITÄT

Die erste Feststellung, die wir machen können, betrifft den durchschnittlichen Belegungssatz: Er ist gegenüber 2004 um 6,41 Punkte gesunken. Genauer betrach-

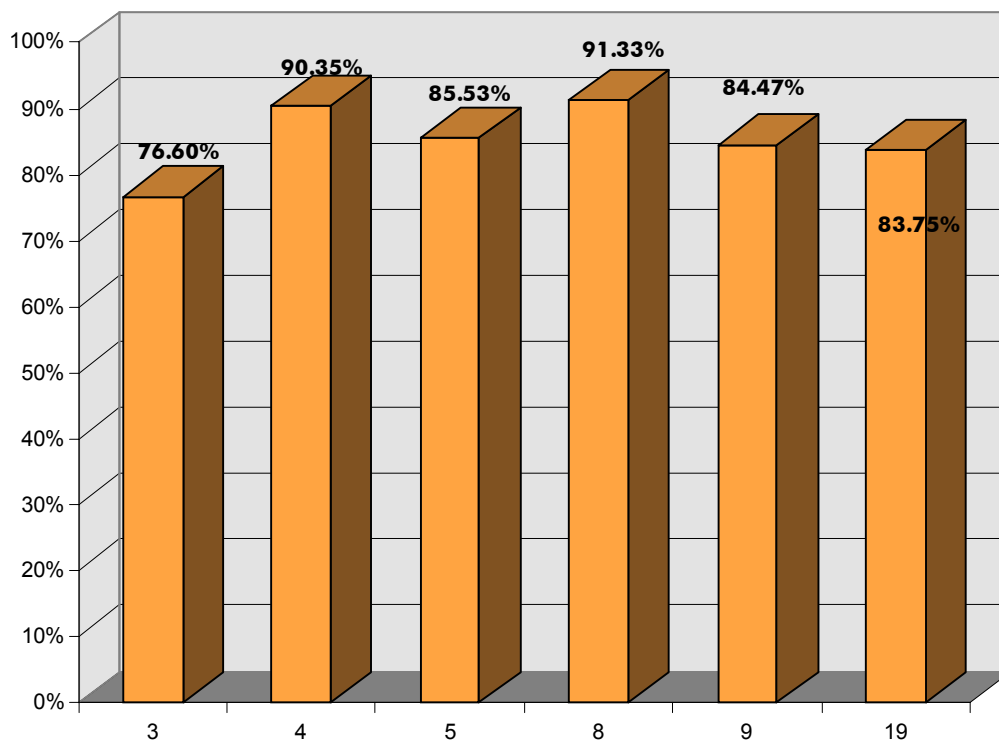


Illustration 7: GRAPHIQUE 12 Taux annuel moyen d'occupation  
Abbildung 7: GRAFIK 12 Der jährliche durchschnittliche Belegungssatz

Le détail nous permet de constater que la tendance vers la baisse du taux d'occupation ne peut pas être généralisée. L'augmentation la plus importante par rapport à 2004 vient de l'institution ANDERLEDY avec une augmentation de 5,87 points. Une augmentation peut être remarquée pour l'institution LA CHALOUPPE avec 5,17 points. À l'inverse, les baisses concernent les institutions FLEURS DES CHAMPS avec une diminution de 21,69 points et ST-RAPHAEL,CPS avec une diminution de 17,62 points.

Le tableau de la page 28 nous permet de prendre connaissance du nombre de journées d'exploitation ainsi que des journées de séjour, en chiffres absolus, pour l'année 2005 ainsi que les 3 précédentes années. La tendance générale permet de constater que les institutions valaisannes ont un bon taux d'occupation.

## 2.8 TAUX ANNUEL MOYEN D'OCCUPATION.

Le TABLEAU 5 ainsi que le GRAPHIQUE 12 qui représentent le taux annuel moyen d'occupation par type de places ainsi que par institutions.

tet bestätigt sich aber diese Tendenz dieser Abnahme des Belegungssatzes nicht überall. Die größte Steigerung gegenüber 2004 betrifft das Heim ANDERLEDY mit 5,87 Punkte. Eine Steigerung des Belegungssatzes läßt sich im Heim LA CHALOUPPE mit 5,17 Punkten feststellen. Dagegen können wir eine Verminderung des Belegungssatzes im Heim FLEURS DES CHAMPS mit 21,69 Punkten feststellen und im Heim ST-RAPHAEL,CPS mit 17,62 Punkten.

Die Tabelle auf Seite 28 gibt uns Aufschluß über die Anzahl Betriebs- und Aufenthaltstage in absoluten Zahlen für die Jahre 2002 bis 2005. Wir können feststellen, dass die Walliser Heime einen guten Belegungssatz haben.

## 2.8 DER JÄHRLICHE DURCHSCHNITTLICHE BELEGUNGSSATZ IN PROZENTEN.

Die TABELLE 5 und die GRAFIK 12 geben, den durchschnittlichen Belegungssatz nach Aufenthaltstypus und Institution an.

Eine der grössten Konsequenzen von dieser neuen Typenbezeichnung, welche vom Bundesamt für Justiz verlangt wur-

TYPE / TYPUS	ETABLISSEMENT / INSTITUTION	JOURNEES D'EXPLOITATION / ANZAHL BETRIEBSTAGE (B4)				JOURNEES DE SEJOUR / ANZAHL AUFENTHALTSTAGE (C5.1)				CAPACITE NON UTILISEE / UNBENUTZTE KAPAZITAT			
		2005	2004	2003	2002	2005	2004	2003	2002	2005	2004	2003	2002
19	FLEURS DES CHAMPS	2555	2562	2555	2555	1495	2055	2301	2328	1060	507	254	227
19	ILLOT	4380	4392	4380	4380	4774	5032	4382	4645	-394	-640	-2	-265
	LA ROCLETTE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4	CITE PRINTEMPS	19710	18194	16650	18135	17607	17164	16009	14464	2103	1030	641	3671
4+8	ANDERLEDY	4380	4392	3650	3650	4188	3942	3121	2706	192	450	529	944
3	ST-RAPHAEL, CPS	9855	7587	7155	7209	7549	7149	7313	6929	2306	438	-158	280
	LE TRAJET	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5+13	ST-RAPHAEL, CPA	7665	6216	6111	5859	6797	5797	5739	5067	868	419	372	792
5	ST-RAPHAEL, CPM	3285	2664	2601	2565	2706	2427	2466	2190	579	237	135	375
8	LA FONTANELLE	6205	6222	6205	6205	5667	5576	5935	5331	538	646	270	874
4	LA CHALOUPPE	4380	4224	3650	1850	3727	3376	3328	1846	653	848	322	4
	LETAPE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9+13	ST-RAPHAEL, FJT	5475	5490	5475	5475	4275	5091	5084	4542	1200	399	391	933
7+9+10	PRAMONT	9377	7686	12775	12775	8520	7616	10974	11079	857	70	1801	1696
<b>TOTAL</b>		<b>77267</b>	<b>69629</b>	<b>71207</b>	<b>70658</b>	<b>67305</b>	<b>65225</b>	<b>66652</b>	<b>61127</b>	<b>9962</b>	<b>4404</b>	<b>4555</b>	<b>9531</b>

Une des grandes conséquences de la nouvelle typologie demandée par l'Office fédéral de la justice se fait ressentir sur le TABLEAU 5 et le GRAPHIQUE 12 puisqu'ils ont désormais non plus six catégories comme auparavant mais jusqu'à théoriquement 20. Nous voyons que pour l'année il y en a exactement 6 qui sont énumérées, ceci représentant l'offre totale des institutions valaisannes. Cette augmentation du nombre de types de placements a bien entendu une répercussion sur l'élaboration du taux d'occupation. En effet, ce taux peut varier très fortement d'une année à l'autre rendant les conclusions difficiles voire impossibles. Pour cette raison, nous allons uniquement commenter les plus grandes offres de places et nous tenons également à relativiser certaines augmentations voire diminutions importantes. Pour cette année ce seront les types 4, 3 et 5. En ce qui concerne l'offre de place de type 4, nous voyons qu'elle se situe dans la moyenne générale (en dessus de 3,1 points). L'offre de places de type 5 se situe quant à elle légèrement au-dessous de 1,72 points. L'offre de type 3 finalement se trouve en-dessous de la moyenne générale de 10,65 points.

## CONCLUSION :

Le dépouillement statistique 2005 est le deuxième après les changements importants de la typologie demandée par l'OFJ et nous permet un point de comparaison. Nous pouvons constater une stabilité et des chiffres quasi identiques par rapport à 2004. En résumé, nous constatons que l'offre totale de places des institutions valaisannes est de 220 places et que ce chiffre n'a pas changé par rapport à l'année précédente. Le canton, respectivement les institutions s'efforcent d'offrir leurs prestations partiellement durant toute l'année aux jeunes nécessitant un séjour en institution. Par rapport à 2004, nous constatons une augmentation des journées d'ouverture de 6.02%, provenant de l'ouverture à l'année pour la première fois de toutes les institutions recensées.

Après analyse des différents graphiques et tableaux sur les pages précédentes, nous pouvons dire de manière générale que la demande de placements dans les institutions valaisannes est bonne également en 2005.

Le taux d'occupation de 2004 a diminué par rapport à l'année précédente de 6,41 points. Nous avons également déjà pu constater à plusieurs reprises durant ces dernières années des fluctuations importantes du taux d'occupation par type de placement. Pour cette raison, il est nécessaire de rester attentif à l'évolution des indicateurs des années à venir et de réagir si besoin est. Par rapport à la moyenne générale du taux annuel moyen d'occupation qui se situe en 2005 à 87%.

de, lässt sich direkt auf der TABELLE 5 und der GRAFIK 12 feststellen, denn es gibt nicht mehr wie bis anhin sechs verschiedene Kategorien sondern theoretisch bis zu 20. So können wir für dieses Jahr feststellen, dass genau 6 darin enthalten sind, dies widerspiegelt das Gesamtangebot der Walliser Heime. Diese Zunahme der verschiedenen Typen hat natürlich eine große Auswirkung auf die Erstellung des Belegungssatzes. In der Tat, kann dieser von Jahr zu Jahr sehr große Ausschläge bzw. Differenzen vorweisen, was natürlich präzise Rückschlüsse schwierig oder unmöglich macht. Aus diesem Grund werden wir nur die wichtigsten Typen kommentieren und möchten noch darauf hinweisen, dass manche Erhöhungen oder auch Verminderungen mit Vorsicht zu genießen sind. Für dieses Jahr sind es die Typen 4, 3 und 5. Was das Angebot von Plätzen 4 angeht, sehen wir, dass es über dem Gesamtdurchschnitt liegt mit 3,1 Punkte. Das Angebot von Plätzen des Typus 5 ist leicht unter dem Durchschnitt mit 1,72 Punkte. Das Angebot von Plätzen des Typus 3 schlussendlich befindet sich unterhalb des Durchschnitts mit 10,65 Punkten.

## ZUSAMMENFASSUNG:

Die statistische Auswertung 2005 ist somit die zweite nach der großen Veränderung bei der Typenbezeichnung welche vom BFJ verlangt wurde und ermöglicht uns einen Vergleich mit dem letzten Jahr zu machen. Wir können nahezu identische Zahlen gegenüber dem Jahrgang 2004 feststellen. Zusammenfassend kann festgehalten werden, dass die Gesamtzahl der verfügbaren Plätze mit 220 Plätze gleich geblieben ist. Der Kanton bzw. die Institutionen versuchen ihr Angebot für Minderjährige, die ein Aufenthalt in einer Einrichtung benötigen, das ganze Jahr anzubieten. Gegenüber 2004 können wir eine Erhöhung der Anzahl Öffnungstage um genau 6.02 Prozent feststellen, dies wegen der ganzjährigen Öffnung sämtlicher Institutionen.

Eine detaillierte Analyse der Auswertung des erhaltenen Zahlenmaterials zeigt, dass die Nachfrage an Platzierungen in unseren Einrichtungen gut ist.

Der Belegungssatz ist im Vergleich zum Jahr 2004 um 6,41 Punkte gesunken. Grosse Schwankungen konnten wir auch schon in den letzten Jahren feststellen was den Belegungssatz nach Typus betrifft. Aus diesem Grunde ist es notwendig die Situation kontinuierlich im Auge zu behalten und gegebenenfalls Maßnahmen einzuleiten. Der Durchschnitt des gesamten Belegungssatzes beläuft sich im Jahr 2005 auf einer Höhe von 87 %.

Grundlegend lässt sich feststellen, daß

De manière générale nous pouvons clairement dire que l'offre de places de type 4 est la plus grande en Valais. Cette offre représente plus du tiers de la capacité totale de places. Elle représente 34% de la capacité totale de places qui sont analysées dans ce présent rapport.

Il convient également d'ajouter que tous les taux par type de places se situent au-delà de 76%.

## 2.9 POPULATION DES INSTITUTIONS VALAISANNES

### 2.9.1 NOMBRE ET PROVENANCE DES MINEURS PLACÉS DANS LE CANTON.

#### INTRODUCTION :

Vous trouverez sur les pages suivantes le TABLEAU 9 ainsi que le GRAPHIQUE 14 qui représentent le nombre et la provenance des mineurs placés dans les institutions valaisannes. Afin de faciliter la lecture de ces tableaux, voici encore quelques précisions utiles :

Il s'agit du nombre de mineurs placés dans des établissements du canton durant toute l'année considérée. Ce chiffre est supérieur au nombre de places offertes (stock) en raison des arrivées et départs (flux annuel). Il est également supérieur au nombre de mineurs placés au 31 décembre.

Le TABLEAU 9 permet de connaître le nombre exact et la provenance des mineurs placés dans le canton.

Le GRAPHIQUE 14 représente la part des mineurs valaisans ainsi que des Confédérés placés dans les institutions valaisannes.

Le TABLEAU 9 de l'année 2005 nous permet de constater que l'offre institutionnelle du canton du Valais est très sollicitée par les autres cantons. Par rapport à 2004, nous avons une augmentation du nombre de placements de 19 unités (+11,44%). Comme l'année précédente, le plus grand nombre de Confédérés placés dans notre canton vient du canton de Vaud (env. 49% des Confédérés). Le nombre de placements de ce canton a augmenté (+env. 16,45%). Au 2<sup>ème</sup> rang, ce sont les mineurs placés par le canton de Genève; leur nombre est stable. Suivent après au 3<sup>ème</sup> rang, les placements du canton de Fribourg. Au 4<sup>ème</sup> rang, ce sont les placements du can-

das Angebot an Plätzen des Typus 4 im Kanton Wallis das größte ist. Dieses Angebot entspricht gut einem Drittel der Gesamtkapazität an Plätzen des Kantons, etwa 34% der Gesamtkapazität an Plätzen.

Es gilt außerdem noch hervorzuheben, dass in den verschiedensten Typen ein Mindestbelegungssatz von 76 % oder mehr erreicht wird.

## 2.9 DIE INSASSEN DER WALLISER HEIME

### 2.9.1 ANZAHL UND HERKUNFT DER PLATZIERTEN MINDERJÄHRIGEN IM KANTON.

#### EINFÜHRUNG:

Sie finden auf den folgenden Seiten die TABELLE 9 sowie die GRAFIK 14, die uns über die Anzahl und Herkunft der platzierten Minderjährigen in den Walliser Institutionen informieren. Damit Sie diese Angaben besser analysieren können, noch einige genauere Angaben:

Es handelt sich hier um die Anzahl Platzierungen während des ganzen Jahres (2005). Diese Zahl ist größer als die Anzahl verfügbarer Plätze des Kantons wegen der Abgänge und Eintritte. Diese Zahl ist ebenfalls größer als die Anzahl platzierte Minderjähriger am 31. Dezember.

Die TABELLE 9 ermöglicht uns, die genaue Anzahl sowie die Herkunft der Minderjährigen zu erfahren, die im Kanton platziert werden.

Die GRAFIK 14 gibt uns Aufschluß über die Aufteilung der Anzahl Walliser Minderjährigen in Bezug zu den außerkantonalen Platzierungen (hier als Eidgenossen erwähnt).

Die TABELLE 9 des Jahres 2005 ermöglicht uns festzustellen, daß das institutionelle Angebot des Kantons Wallis von den anderen Kantonen stark beansprucht wird. Im Vergleich zu 2004 haben wir eine Erhöhung der Anzahl Platzierungen um 19 Einheiten oder 11,44 Prozent. Wie im letzten Jahr kommt die größte Anzahl von Platzierungen vom Kanton Waadt (ca. 49 Prozent der Platzierungen von Eidgenossen). Die Anzahl Platzierungen dieses Kantons ist um ca. 16,45 % gestiegen gegenüber 2004. Die zweithäufigste Anzahl von Platzierungen stammt aus dem Kanton Genf. Wir können feststellen, daß dieser Kanton seine Anzahl Platzierungen

CANTON / KANTON	TYPE / TYPUS										TOTAL
	1	2	3	4	5	7	8	9	10	19	
AG	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	2
BE	-	-	-	1	-	-	2	-	-	-	3
FR	1	-	2	-	1	3	5	3	1	-	16
GE	2	-	17	1	8	3	13	4	-	-	48
JU	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	2
NE	-	-	-	-	-	3	3	1	-	-	7
TI	1	1	-	-	-	4	-	-	-	-	6
VD	4	7	15	1	31	8	13	4	-	9	92
Etranger / Ausland	-	-	5	4	-	-	-	-	-	-	9
Hors cant. / Ausserk. Platz.	9	8	40	7	41	21	37	12	1	9	185
VS	12	0	15	112	29	14	5	20	9	15	231
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>8</b>	<b>55</b>	<b>119</b>	<b>70</b>	<b>35</b>	<b>42</b>	<b>32</b>	<b>10</b>	<b>24</b>	<b>416</b>

Illustration 8: TABLEAU 9 Nombre et provenance des mineurs placés dans le canton  
Abbildung 8: TABELLE 9 Anzahl und Herkunft der platzierten Minderjährigen im Kanton

ton de Neuchâtel avec exactement 7 placements effectués durant l'année 2005.

Il est intéressant d'analyser la demande des deux plus grands cantons placeurs, à savoir le canton de Vaud et de Genève. Si nous prenons le canton de Vaud, nous constatons que la demande la plus importante de placements concerne des placements de type 5, ils représentent environ 33% de la totalité des placements par ce canton. Il reste à souligner qu'il y a également une demande importante du canton de Vaud pour des placements de type 3 et 8. En ce qui concerne le canton de Genève, la demande est plus équilibrée mais laisse quand-même apparaître une demande importante de places de type 3 qui représente environ 35% des placements de ce canton.

Si nous analysons les placements par types, nous constatons que la demande la plus forte, pour des placements de mineurs valaisans et d'autres cantons, concerne le type 4. La proportion est de 94% de mineurs valaisans contre 6% d'autres cantons. Pour les autres types, nous constatons d'autres faits très intéressants: le nombre de placements de type 5 de mineurs d'autres cantons est supérieur au nombre de placements de mineurs valaisans. La proportion est de 42% de mineurs valaisans contre 58% de mineurs d'autres

stabil beibehält. Es folgen dann die Platzierungen des Kantons Freiburg und im 4. Rang der Anzahl von Platzierungen steht der Kanton Neuenburg mit genau 7 Platzierungen im Jahr 2005.

Es ist besonders interessant die zwei wichtigsten Kantone betreffend Platzierungen zu analysieren. Wie wir vorher erfahren haben, sind dies der Kanton Waadt und Genf. Die größte Nachfrage des Kantons Waadt betrifft das Angebot an Plätzen des Typus 5 und umfaßt ca. 33% der Platzierungen dieses Kantons. Es ist außerdem noch zu erwähnen, daß der Kanton Waadt ebenfalls eine große Nachfrage an Platzierungen des Typus 3 und 8 hat. Was die Platzierungen des Kantons Genf betrifft, so scheint das Bedürfnis an Plätzen ausgewogener zu sein, aber zeigt trotzdem, daß die größte Nachfrage Platzierungen des Typus 3 sind. Die Nachfrage dieses Typus für den Kanton Genf beläuft sich auf ca. 35% der Platzierungen dieses Kantons.

Wenn wir die Platzierungen nach Typen analysieren, können wir feststellen, daß die größte Nachfrage nach Plätzen, vom Wallis sowie von den Ausserkantonalen Instanzen, den Typus 4 betrifft. Das Verhältnis ist bei 94 Prozent Walliser Minderjährige zu 6 Prozent ausserkantonale Minderjährige. Für die anderen Typen von Aufnahmen, können wir sehr interessante



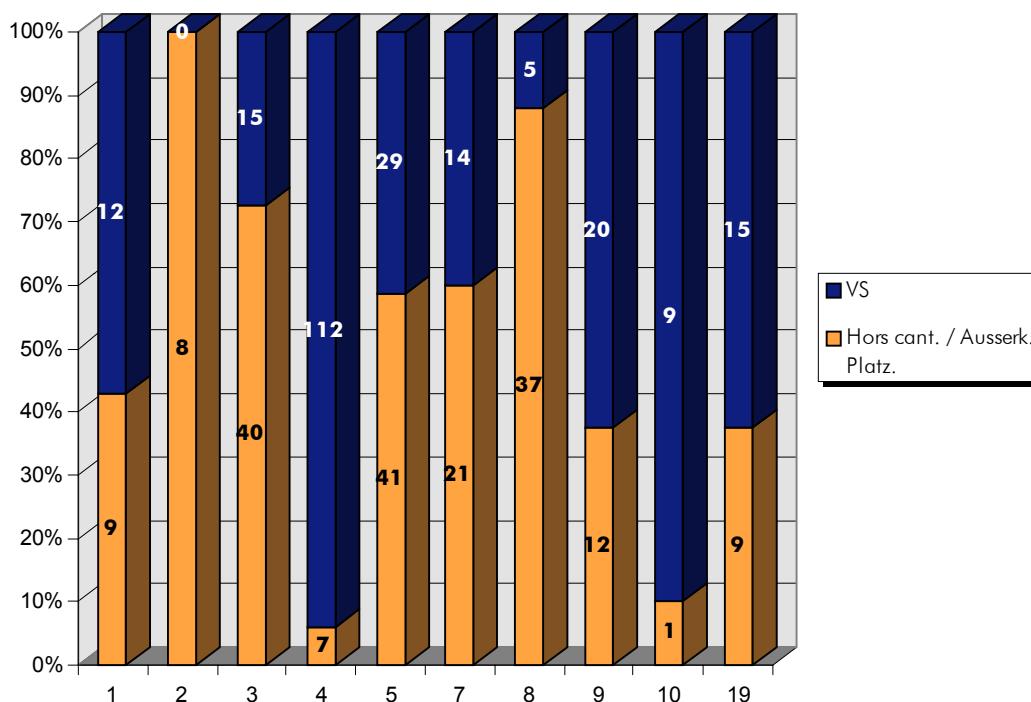


Illustration 9: GRAPHIQUE 14 Répartition par provenance des mineurs placés  
Abbildung 9: GRAFIK 14 Verteilung nach Herkunft der platzierten Minderjährigen

cantons. Pour les autres types de placements aussi, la proportion des valaisans est inférieure. En détail, la proportion des mineurs valaisans par rapport aux mineurs Confédérés pour les placements de type 3 est de 28% (de valaisans) contre 72%. En ce qui concerne les placements de type 8, la proportion est de 12% de mineurs valaisans contre 88% de mineurs d'autres cantons.

Si nous analysons le GRAPHIQUE 4 à la fois sur la période de cinq ans mais également au niveau du nombre, nous constatons des faits très intéressants : le nombre de Confédérés placés dans les institutions valaisannes à continuellement progressé entre les années 2000 et 2002. Puis nous avons constaté en 2003 une nette diminution du nombre de placements de Confédérés (- 52 placements). Il était intéressant de voir, si ce fait marquant allait être poursuivi également en 2004 puis en 2005. Nous pouvons donc maintenant dire que ce fait n'a pas été poursuivi puisque nous assistons à nouveau est une augmentation du nombre de placements de Confédérés néanmoins, le chiffre se trouve encore en-dessous du record de 2002. Si nous analysons l'évolution des placements de valaisans, nous constatons que le nombre de placements est relativement identique d'année en année, hormis l'année 2002 où l'on avait assisté à nettement moins de placements. Nous pouvons donc affirmer que le rapport entre le

Feststellungen machen: so ist die Anzahl Platzierungen von Ausserkantonalen des Typus 3 höher als diejenige des Kantons Wallis. Das Verhältnis ist hier 42% Walliser zu 58% Ausserkantonale. Für die anderen Typen von Aufhalten ist das Verhältnis im Detail folgendes; das Verhältnis, was die Platzierungen des Typus 3 betrifft, ist bei 28% Walliser zu 72% Ausserkantonalen. Das Verhältnis der Platzierungen des Typus 8 ist 12% Walliser zu 88% Ausserkantonalen.

Wenn wir die Grafik 4 auf eine Periode von fünf Jahren sowie an Hand der Zahlen analysieren, können wir sehr interessante Fakten erkennen: die Anzahl von platzierten Eidgenossen in den walliser Heime stieg stetig zwischen den Jahren 2000 und 2002. Dann konnten wir aber 2003 eine markante Abnahme von Platzierungen von Eidgenossen feststellen (-52 Platzierungen). Es war nun besonders interessant zu sehen, ob diese Tatsache nur einmalig war oder nicht. Wir können jetzt sagen mit den Zahlen von 2004 und 2005, dass diese Abnahme einmalig war und sich keine Tendenz in diese Richtung zeigt, da wir wieder eine Erhöhung von Platzierungen von Eidgenossen feststellen können jedoch noch nicht so viele wie im Rekordjahr 2002. Wenn wir die Anzahl Platzierungen von Walliser betrachten, so können wir feststellen, dass die Anzahl von Jahr zu Jahr beinahe gleich groß ist, außer im Jahr 2002 wo einen starken Rückgang der Platzierungen hat festgestellt werden können. Somit können wir behaupten, dass das Verhältnis zwischen Walliser



## Gr. 4 EVOLUTION DE L'ORIGINE DES MINEURS VS PLACES DANS LE CANTON

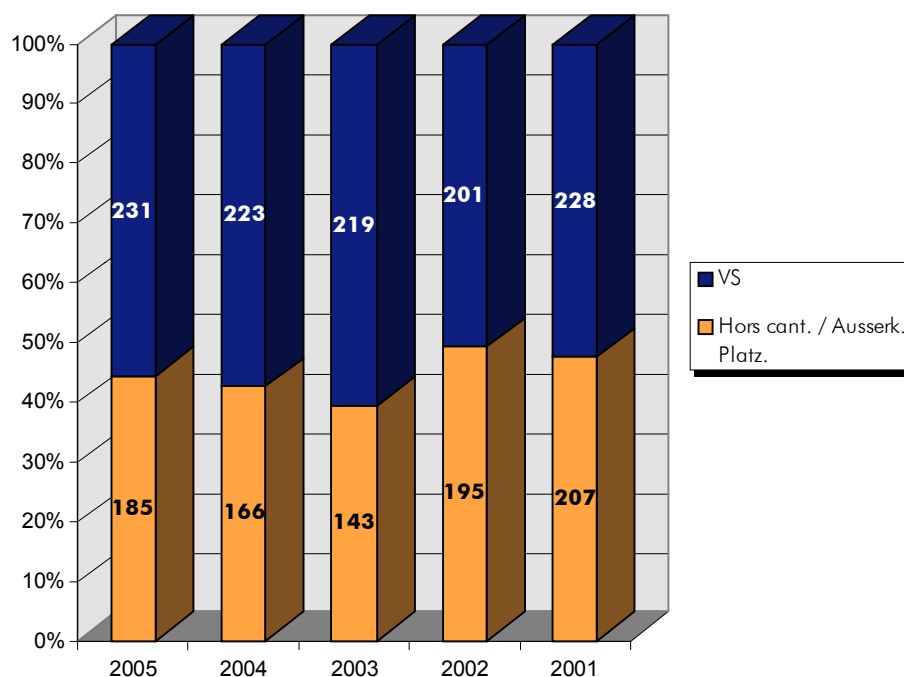


Illustration 10: GRAPHIQUE 4 Évolution de l'origine des mineurs placés  
Abbildung 10: GRAFIK 4 Die Entwicklung nach Herkunft der Platzierungen

nombre de mineurs d'autres cantons et valaisans est surtout influencé par le nombre de placements de Confédérés. Pour l'année 2005, nous avons un taux de 44,47% de Confédérés dans les institutions valaisannes.

und Eidgenossen vor allem durch die Anzahl von Platzierungen von Eidgenossen beeinflusst wird. Für das Jahr 2005 haben wir einen Belegungsgrad von 44,47% Eidgenossen in den Walliser Institutionen.

De manière générale, le GRAPHIQUE 4 montre une augmentation du pourcentage de jeunes provenant des autres cantons romands et du Tessin.

Generell zeigt uns die GRAFIK 4 eine ständige Erhöhung des Prozentsatzes der Platzierungen von Minderjährigen aus der Westschweiz und des Tessins.

### 2.9.2 PYRAMIDE DES ÂGES DES MINEURS PLACÉS DANS LE CANTON.

### 2.9.2 DIE ALTERSPYRAMIDE DER PLATZIERTEN MINDERJÄHRIGEN IM KANTON.

La PYRAMIDE 2 nous indique l'âge et la répartition par sexe des pensionnaires placés dans le canton.

Die Pyramide 2 gibt uns Auskunft über Alter und Geschlecht der Heimsinsassen im Kanton Wallis.

Les premières constatations que nous pouvons faire sont :

Wir stellen vorerst fest :

- la population des garçons placés est plus importante que celle des filles;

- die Population der platzierten Knaben ist höher als die der Mädchen;
- die Altersgruppe der 15-17 Jährige ist sowohl bei den

## Py. 2 / B3.1 ÂGE DES MINEURS PLACÉS / ALTER VS DER PLATZIERTEN MINDERJÄHRIGEN

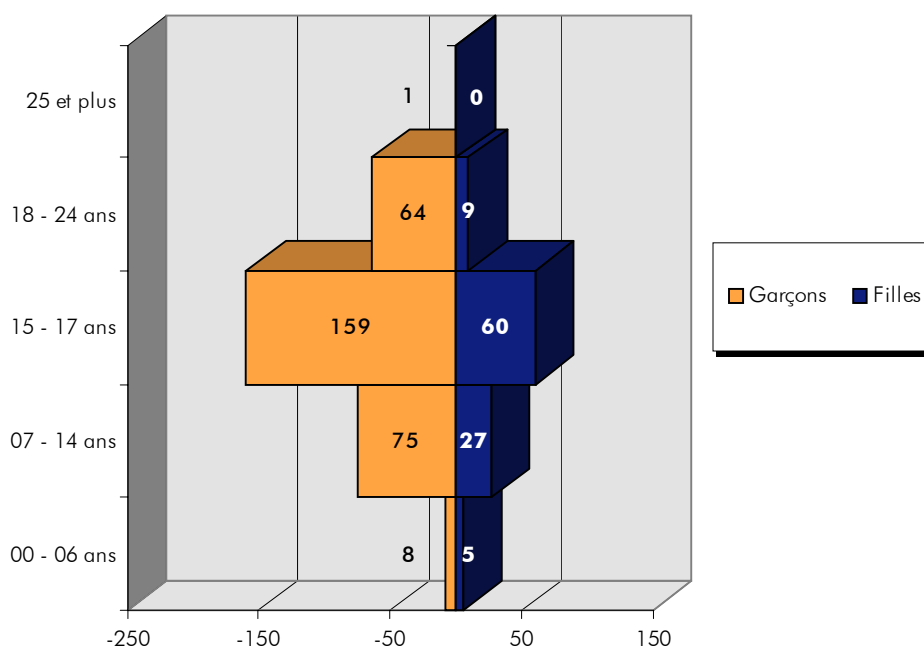


Illustration 11: PYRAMIDE 2 Âge des mineurs placés  
Abbildung 11: PYRAMIDE 2 Alter der platzierten Minderjährigen

- la tranche d'âge des 15 à 17 ans est la plus importante chez les garçons et les filles.

L'analyse de la pyramide du côté des garçons nous permet de constater un "rajeunissement" de la population. Nous pouvons voir que le nombre des jeunes ayant entre 7 et 14 ans a augmenté. La tranche d'âge des 15 à 17 ans reste bien entendu la plus importante avec 159 placements (+16,91% par rapport à 2004). Ce fait est d'autant plus important qu'il s'agit d'une tranche d'âge moins étendue (uniquement 3 ans) par rapport aux autres tranches d'âge (environ 7 ans). Les 7 - 14 ans arrivent au 2ème rang avec 75 personnes. La tranche d'âge comprise entre 18 et 24 ans reste importante avec 64 unités en 2005.

En ce qui concerne les filles placées nous pouvons dire que :

- nous avons une augmentation de 4 unités de filles dans la tranche d'âge ayant entre 0 à 6 ans
- nous avons la même pyramide que 2004 pour la population globale

Knaben wie bei den Mädchen die grösste.

Die Analyse der Pyramide auf der Seite der Knaben ermöglicht uns festzustellen, daß die Bevölkerung jünger wird. Wir können sehen, daß die Anzahl Knaben, die zwischen 7 und 14 sind, zugenommen hat. Die Altersgruppe der 15- bis 17-Jährigen bleibt die grösste mit 159 Platzierungen (+16,91% gegenüber 2004). Diese Tatsache ist besonders erwähnenswert, da diese Altersgruppe nur aus drei Jahren besteht gegenüber durchschnittlich 7 Jahre bei den anderen Altersgruppen. Die Altersgruppe der 7- bis 14-Jährigen kommt auf den 2. Rang mit 75 Platzierungen. Die Altersgruppe der 18- bis 24-Jährigen ist ebenfalls groß, mit 64 Platzierungen im Jahr 2005.

Bezüglich der platzierten Mädchen halten wir fest :

- Erhöhung der Platzierten der Altersgruppe 0-6 Jährigen um 4 Einheiten
- gleiche Form der Alterspyramide wie 2004
- Verminderung der Platzierten der Alters-

	TYPE / TYPUS										TOTAL
	1	2	3	4	5	7	8	9	10	19	
<b>BASE LEGALE DU PLACEMENT / RECHTLICHE BEGRÜNDUNG DER PLATZIERUNG</b>											
<b>Droit pénal / Strafrecht</b>	4	8	2	10	32	35	25	20	10	0	146
<b>Droit civil / Zivilrecht</b>	17	0	51	68	31	0	17	12	0	24	220
<b>Loi AI / IVGesetz</b>	0	0	2	0	7	0	0	0	0	0	9
<b>Autres / Uebrige</b>	0	0	0	41	0	0	0	0	0	0	41
<b>TOTAL</b>	21	8	55	119	70	35	42	32	10	24	416

Illustration 12: TABLEAU 44 Base légale du placement  
Abbildung 12: TABELLE 44 Rechtliche Begründung der Platzierung

- une diminution de filles ayant entre 7 à 14 ans de 6 personnes
- les 15 à 17 ans forment la plus grande catégorie avec 60 pensionnaires féminins (+5)
- nous avons une diminution de 1 unité de filles ayant entre 18 et 24 ans.

gruppe der 7-14 Jährigen um 6 Personen

- mit 60 Insassen ist die Altersgruppe der 15-17 Jährigen die grösste (+5)

- Verminderung der Platzierten der Altersgruppe 18-24 Jährigen um 1 Einheit.

**2.9.3 RÉPARTITION SELON LA BASE LÉGALE DE PLACEMENT.**

**2.9.3 DIE AUFTEILUNG NACH BEGRÜNDUNG DES AUFENTHALTES.**

**LA BASE LÉGALE DE PLACEMENT.**

**RECHTLICHE GRUNDLAGE DES AUFENTHALTES.**

Le TABLEAU 44 nous permet de prendre connaissance de la répartition selon la base légale du placement des jeunes. Notez cependant, que ce tableau prend en compte toutes les personnes placées dans des institutions valaisannes (Valaisans et autres Confédérés).

Die TABELLE 44 ermöglicht uns, die Aufteilung der Jugendlichen in den Walliser Heimen nach gesetzlicher Indikation kennenzulernen. Bitte bemerken Sie, daß diese Tabelle sämtliche Aufenthalte in den Walliser Heime (also Walliser und andere Eidgenossen) enthält.

Une nouvelle répartition a été imposée par l'Office fédéral de la justice en ce qui concerne la base légale du placement. Il y a, dès maintenant, quatre différents choix disponibles comme vous le pouvez consta-

Eine neue Aufteilung, bezüglich der rechtlicher Begründung der Platzierung, wurde vom Bundesamt für

ter sur le tableau. La comparaison entre 2005 et 2004 nous permet les constatations suivantes : une diminution du nombre de placements de droit pénal de 18 unités (- 10,97 %), une augmentation importante des placements de droit civil de 48 unités (+ 27,91 %) ainsi qu'une diminution des placements AI de 5 unités.

Le TABLEAU 44 de 2005 voit une augmentation de placements de 27 unités (+6,94%) par rapport à l'année 2004.

Nous pouvons constater que 28,60% des placements sont de type 4 (en chiffres absolus cela représente 119). Les placements de type 5 arrivent au deuxième rang avec 16,82% (en chiffres absolus 70) puis viennent les placements de type 3 avec 13,22 % ou bien représenté en chiffres absolus 55.

Si nous analysons la répartition selon la base légale de placement, nous pouvons constater que les placements de droit civil sont les plus importants. Ils représentent 52,88% de la totalité des placements. Vient ensuite les placements de droit pénal qui sont également très nombreux et représentent 35,09% de la totalité. Les placements AI sont peu nombreux et ne représentent plus que 2,16 % de la totalité des placements. La quatrième catégorie englobe tous les placements qui ne correspondent pas aux deux premières. Cette catégorie représente 9,85% de la totalité des placements en 2005.

#### **2.9.4 RÉPARTITION SELON LA NATIONALITÉ DU JEUNE PLACÉ.**

Le tableau et le graphique suivant figurent pour la deuxième fois dans ce rapport de planification sous cette forme afin de permettre une représentation précise de la population institutionnelle d'après la nationalité. Les deux questions suivantes ont été posées aux institutions valaisannes : nationalité du jeune dans l'institution et le cas échéant le permis de séjour du jeune étranger. Ces deux indicateurs sont restés identiques pour cette année également néanmoins, comme déjà énoncé, la répartition selon la typologie de place a été modifiée pour satisfaire aux nouvelles exigences de l'OFJ. Comme déjà dit plus haut, le nombre de placements a augmenté cependant, le nombre de jeunes suisses a diminué de 30 unités (- 10,52%). Nous constatons une grande augmentation du nombre de jeunes venant de l'Union européenne de 30 unités et également une forte augmen-

Justiz verlangt und wurde im Planungsbericht integriert. Es gibt somit vier verschiedene mögliche Kategorien wie Sie aus der Tabelle entnehmen können. Der Vergleich zwischen 2005 und 2004 ermöglicht uns Folgendes festzustellen: eine Abnahme der Anzahl Platzierungen im strafrechtlichen Bereich von 18 Einheiten (-10,97 %), eine grosse Erhöhung der Platzierungen im zivilrechtlichen Bereich von 48 Einheiten (+27,91 %) sowie eine Abnahme von 5 Einheiten der IV-Platzierungen.

Die TABELLE 44 des Jahres 2005 zeigt eine Erhöhung der Anzahl von Platzierungen von 27 Einheiten (+6,94%) gegenüber 2004 auf.

Wir können feststellen, dass 28,60 Prozent der Platzierungen des Typus 4 sind (119 Einheiten). Die Platzierungen des Typus 5 kommen an den zweiten Rang mit 16,82 Prozent (70 Einheiten) dann kommen die Platzierungen des Typus 3 mit 13,22 Prozent oder 55 Einheiten.

Wenn wir die Aufteilung nach Begründung des Aufenthaltes analysieren, können wir feststellen, dass die zivilrechtlichen Platzierungen die häufigsten sind. Sie entsprechen 52,88 Prozent der gesamten Platzierungen. Kommen danach die strafrechtlichen Platzierungen welche ebenfalls sehr häufig sind mit 35,09 Prozent der Gesamtheit. Die IV-Platzierungen werden nicht oft vollzogen und machen nur 2,16 Prozent der gesamten Anzahl Platzierungen aus. Die vierte Kategorie umfasst alle Platzierungen welche nicht den zwei oben genannten entsprechen. Diese Kategorie umfasst 9,85 Prozent der gesamten Platzierungen für 2005.

#### **2.9.4 DIE AUFTEILUNG NACH STAATSANGEHÖRIGKEIT DER HEIMINSASSEN.**

Folgende Tabelle und Grafik wird zum zweiten Mal in dieser Ausführung in diesem Planungsbericht geführt um ein genaueres Bild der Heimbevölkerung zu haben, was die genaue Aufteilung nach Staatsangehörigkeit betrifft. Es wurden den Walliser Institutionen folgende zwei Fragen gestellt: Nationalität des Heiminsassen und gegebenenfalls Aufenthaltsbewilligung, wenn er (sie) Ausländer(in) ist. Diese zwei Indikatoren sind die gleichen geblieben gegenüber dem letzten Jahr. Jedoch wie bereits erwähnt wurde die Aufteilung grundlegend verändert um dem BFJ zu entsprechen. Wie oben schon gesagt, hat die Anzahl Platzierungen zugenommen jedoch können wir feststellen, dass die Anzahl Schweizer abgenommen hat um 30 Einheiten (-10,52 %). Wir können eine

TABLEAU 27

2005

	TYPE / TYPUS										TOTAL
	1	2	3	4	5	7	8	9	10	19	
NATIONALITE / STAATSANGEHORIKHEIT											
CH	10	5	40	77	40	11	30	19	3	20	255
UE / EU	8	1	5	20	8	12	10	8	-	1	73
Reste Europe / Ubr. Europa	1	1	2	11	5	1	-	2	6	-	29
Am. nord / Nordamer.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Am. sud / Südamer.	-	1	-	1	1	5	2	1	-	-	11
Afrique / Afrika	2	-	8	8	14	3	-	1	1	2	39
Asie / Asien	-	-	-	2	2	3	-	1	-	1	9
Australie / Australien	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>8</b>	<b>55</b>	<b>119</b>	<b>70</b>	<b>35</b>	<b>42</b>	<b>32</b>	<b>10</b>	<b>24</b>	<b>416</b>

Illustration 13: TABLEAU 27 Nationalité des jeunes placés  
Abbildung 13: TABELLE 27 Staatsangehörigkeit der platzierten Jugendlichen

tation du nombre de jeunes provenant d'Afrique de 23 unités.

Erhöhung der Anzahl Ausländer aus der Europäischen Union feststellen um 30 Einheiten. Ebenfalls gestiegen in Bezug zum letzten Jahr, ist die Anzahl der Platzierungen der jungen Menschen aus Afrika mit 23 Einheiten.

## NATIONALITÉ.

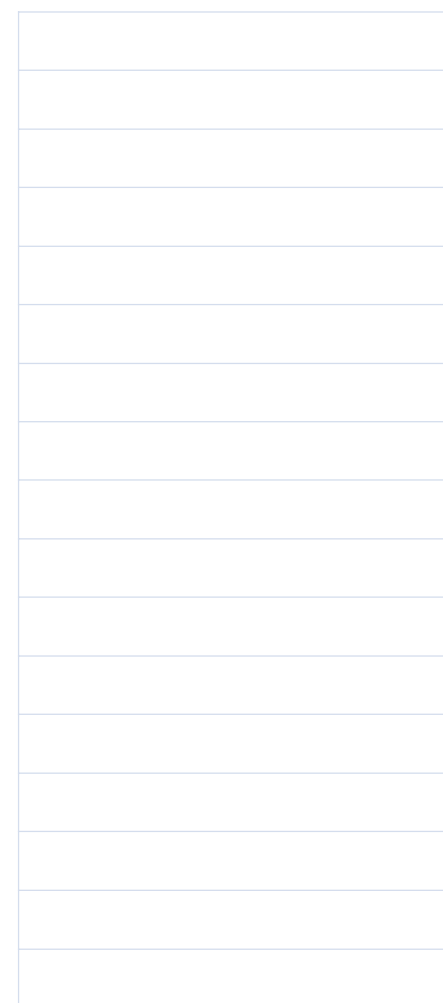
Le TABLEAU 27 nous permet de prendre connaissance de la répartition selon la nationalité du jeune placé en institution. Notez cependant, que ce tableau prend en compte toutes les personnes placées dans des institutions valaisannes (Valaisans et autres Confédérés).

L'analyse détaillée du tableau nous permet de constater qu'une grande majorité des jeunes placés en institution sont de nationalité Suisse. Exprimé en chiffres, ce sont 255 placements représentant exactement 61,29 % de tous les placements. Au deuxième rang par importance, viennent les jeunes provenant de pays de l'Union Européenne, représentant 17,54%. Au troisième rang viennent les jeunes du continent africain représentant 9,37 %. Nous trouvons au 4e rang les jeunes provenant du reste de l'Europe avec 6,97%.

## STAATSANGEHÖRIGKEIT.

Die TABELLE 27 ermöglicht uns, die Aufteilung der Jugendlichen in den Walliser Heimen nach Staatsangehörigkeit kennenzulernen. Bitte beachten Sie, daß diese Tabelle sämtliche Aufenthalte in den Walliser Heime (also Walliser und andere Eidgenossen) enthält.

Die detaillierte Analyse der Tabelle ermöglicht uns festzustellen, dass eine Mehrzahl von platzierten Jugendlichen Schweizer sind. In Zahlen ausgedrückt sind es 255 Jugendliche was genau 61,29 Prozent aller Platzierungen entspricht. Die zweithäufigste Anzahl platzierten Jugendlichen kommen aus der EU, und entspricht 17,54 %. Auf den dritten Rang kommen die Jugendlichen die aus Afrika stammen mit 9,37 %. Auf den vierten Rang kommen jene Jugendliche aus dem übrigen Europa mit 6,97 %.



## Gr. 27 PERMIS DE SEJOUR VS AUFENTHALTSBEWILLIGUNG

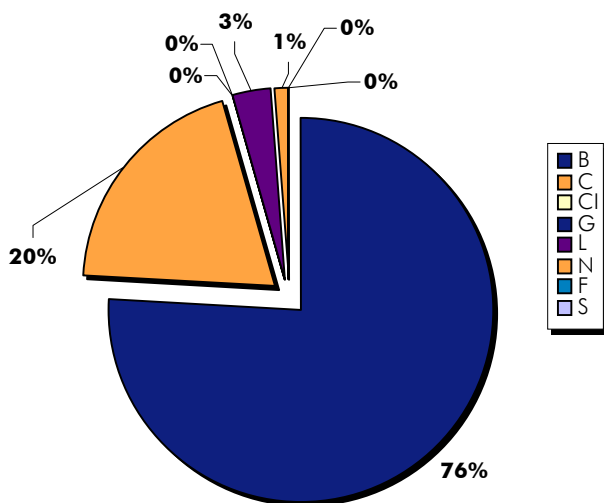


Illustration 14: GRAPHIQUE 27 Permis de séjour des jeunes étrangers  
Abbildung 14: GRAFIK 27 Aufenthaltsbewilligung der ausländischen Jugendlichen

### PERMIS DE SÉJOUR.

Le GRAPHIQUE 27 nous permet de prendre connaissance de la répartition de la population étrangère placée dans les institutions valaisannes par rapport à leur permis de séjour.

L'analyse plus détaillée du tableau précédent nous permet de connaître non seulement la nationalité des jeunes placés dans les institutions valaisannes mais également de connaître, le cas échéant, leur permis de séjour. Le graphique suivant permet de connaître la répartition exacte.

Comme nous pouvons constater, la grande majorité de la population étrangère en institution possède le permis de type B. Ceci représente environ 76 % de la totalité de la population étrangère présente dans les institutions valaisannes. 20 pour-cent des jeunes étrangers possèdent un permis de type C. Les autres permis ne sont quasiment pas représentés (seulement 3% du type L).

### AUFENTHALTSBEWILLIGUNG.

Die GRAFIK 27 ermöglicht uns, die Aufteilung der ausländischen Jugendlichen in den Walliser Heimen nach Aufenthaltsbewilligung kennenzulernen.

Die detailliertere Analyse der vorherigen Tabelle gibt uns die Möglichkeit die Insassen der Walliser Institutionen nach Staatsangehörigkeit kennenzulernen. In der folgenden Grafik werden jetzt nur die ausländischen Heimmisassen berücksichtigt und nach Aufenthaltsbewilligung analysiert.

Wie wir sehen können, hat der größte Teil eine Aufenthaltsbewilligung des Typus B. Dies entspricht 76 % der gesamten ausländischen Bevölkerung welche in den Walliser Institutionen aufgenommen werden. 20 Prozent der ausländischen Jugendlichen haben eine Aufenthaltsbewilligung des Typus C. Die anderen Typen sind kaum vertreten (gerade mal 3% des Typus L).

## 2.10 RÉPARTITION SELON LE DISTRICT DE DOMICILE DU MINEUR VALAISAN.

Dans ce chapitre, nous retrouvons le nombre de mineurs placés dans une des institutions socio-pédagogiques spécialisées. Ne sont retenus ici que les mineurs placés dans une des institutions du canton du Valais.

Le dépouillement des jeunes placés en institution d'après les districts nous permet de constater que les demandes sont diverses et qu'il n'est pas possible de conclure que la demande est plus élevée pour des placements de jeunes mineurs d'après le nombre de population du district respectif.

Le mélange socioculturel est un des facteurs prédominant de la grande variation de la demande.

Nouvellement pour ce rapport, le résultat détaillé du dépouillement des districts de Rarogne oriental ainsi que de Rarogne occidental est représenté ci-après.

Le recensement statistique des mineurs placés en institution nous permet de connaître le district de domicile de chaque mineur. Ci-dessous, veuillez trouver la répartition des placements par district de domicile.

### MONTHEY-ST-MAURICE

Le résultat du dépouillement des données nous permet de constater que le nombre total de mineurs domiciliés dans le district de Monthey-St-Maurice est de 43 (-23) personnes.

En détail, la ventilation de ce chiffre nous donne la répartition suivante :

- 35 mineurs du district de Monthey (-19).
- 8 mineurs du district de Saint-Maurice (-4).

### MARTIGNY-ENTREMONT

Le résultat du dépouillement des données nous permet de constater que le nombre total de mineurs domiciliés dans le district de Martigny-Entremont est de 44 (+5) personnes.

En détail, la ventilation de ce chiffre nous donne la répartition suivante:

- 36 mineurs du district de Martigny (+4).
- 8 mineurs du district d'Entremont (+1).

## 2.10 DIE AUFTEILUNG NACH WOHNBEZIRK DES WALLISER MINDERJÄHRIGEN.

In diesem Kapitel werden die Zahl der Minderjährigen, welche in einer sozialpädagogischen Institution platziert worden sind aufgeführt. Es werden nur diejenigen Minderjährigen berücksichtigt, die in einer Einrichtung im Kanton Wallis platziert wurden.

Die Aufteilung der platzierten Minderjährigen nach Bezirken zeigt, dass die Bedürfnisse unterschiedlich sind und dass die Unterschiede nicht allein durch die Zahl der Minderjährigen Population im jeweiligen Bezirk erklärt werden kann.

Die gesellschaftliche und kulturelle Durchmischung ist mit ein Grund für die unterschiedlichen Bedürfnisse.

Neu werden wir in diesem Planungsbericht die Ergebnisse der Bezirke Oestlich Raron und Westlich Raron getrennt aufführen.

Die statistische Erfassung der Minderjährigen in Erziehungseinrichtungen erlaubt uns die Minderjährigen nach ihrem Wohnbezirk zu erfassen. Nachfolgend die Aufteilung der platzierten Minderjährigen nach Wohnbezirken.

### MONTHEY-ST-MAURICE

Das Resultat der Auswertung ermöglicht uns festzustellen, daß die Gesamtzahl von platzierten Minderjährigen in der Region Monthey-St-Maurice sich auf 43 Personen (-23) beläuft.

Im Detail ergibt diese Zahl folgende Aufteilung:

- 35 Minderjährige des Bezirks von Monthey (-19).
- 8 Minderjährige des Bezirks von St-Maurice (-4).

### MARTINACH-ENTREMONT

Das Resultat der Auswertung ermöglicht uns festzustellen, daß die Gesamtzahl von platzierten Minderjährigen in der Region Martinach-Entremont sich auf 44 Personen (+5) beläuft.

Im Detail ergibt diese Zahl folgende Aufteilung:

- 36 Minderjährige des Bezirks von Martinach (+4).
- 8 Minderjährige des Bezirks von Entremont (+1).

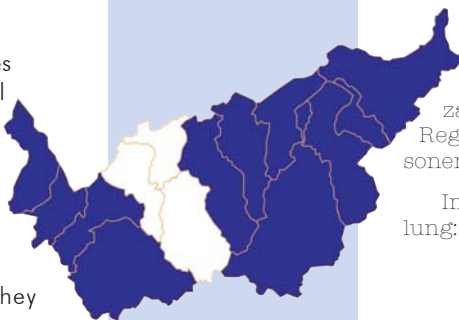


## CONTHEY-SION-HÉRENS

Le résultat du dépouillement des données nous permet de constater que le nombre total de mineurs domiciliés dans le district de Conthey-Sion-Hérens est de 78 (+10) personnes.

En détail, la ventilation de ce chiffre nous donne la répartition suivante:

- 20 mineurs du district de Conthey (+3).
- 55 mineurs du district de Sion (+8).
- 3 mineurs du district d'Hérens (-1).



## GUNDIS-SITTEN-ERING

Das Resultat der Auswertung ermöglicht uns festzustellen, daß die Gesamtzahl von platzierten Minderjährigen in der Region Gundis-Sitten-Ering sich auf 78 Personen (+10) beläuft.

Im Detail ergibt diese Zahl folgende Aufteilung:

- 20 Minderjährige des Bezirks Gundis (+3).
- 55 Minderjährige des Bezirks Sitten (+8).
- 3 Minderjährige des Bezirks Ering (-1).

## SIERRE-LOÈCHE

Le résultat du dépouillement des données nous permet de constater que le nombre total de mineurs domiciliés dans le district de Sierre-Loèche est de 42 (+7) personnes.

En détail, la ventilation de ce chiffre nous donne la répartition suivante:

- 37 mineurs du district de Sierre (+4).
- 5 mineurs du district de Loèche (+3).



## SIDERS-LEUK

Das Resultat der Auswertung ermöglicht uns festzustellen, daß die Gesamtzahl von platzierten Minderjährigen in der Region Siders-Leuk sich auf 42 Personen (+7) beläuft.

Im Detail ergibt diese Zahl folgende Aufteilung:

- 37 Minderjährige des Bezirks Siders (+4).
- 5 Minderjährige des Bezirks Leuk (+3).

## VIÈGE-RAROGNE OCCIDENTAL

Le résultat du dépouillement des données nous permet de constater que le nombre total de mineurs domiciliés dans le district de Viège-Rarogne occidental est de 15 (+4) personnes.

En détail, la ventilation de ce chiffre nous donne la répartition suivante:

- 13 mineurs du district de Viège (+4).
- 2 mineurs du district de Rarogne occidental.



## VISP-WESTLICH RARON

Das Resultat der Auswertung ermöglicht uns festzustellen, daß die Gesamtzahl von platzierten Minderjährigen in der Region Visp-westlich Raron sich auf 15 Personen (+4) beläuft.

Im Detail ergibt diese Zahl folgende Aufteilung:

- 13 Minderjährige des Bezirks Visp (+4).
- 2 Minderjährige des Bezirks westlich Raron.

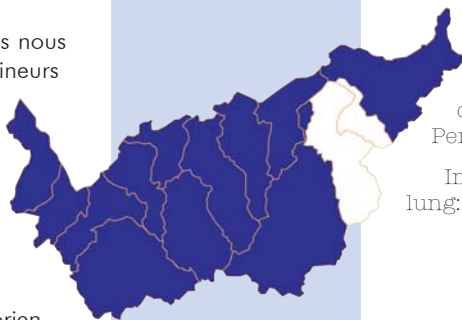


## BRIGUE-RAROGNE ORIENTAL

Le résultat du dépouillement des données nous permet de constater que le nombre total de mineurs domiciliés dans le district de Brigue-Rarogne oriental est de 10 (+3) personnes.

En détail, la ventilation de ce chiffre nous donne la répartition suivante:

- 9 mineurs du district de Brigue (+3).
- 1 mineur du district de Rarogne oriental.



## BRIG-OESTLICH RARON

Das Resultat der Auswertung ermöglicht uns festzustellen, daß die Gesamtzahl von platzierten Minderjährigen in der Region Brig-östlich Raron sich auf 10 Personen (+3) beläuft.

Im Detail ergibt diese Zahl folgende Aufteilung:

- 9 Minderjährige des Bezirks Brig (+3).
- 1 Minderjähriger des Bezirks östlich Raron.

## CONCHES

Le résultat du dépouillement des données nous permet de constater que le nombre total de mineurs domiciliés dans le district de Conches est de 2 (+1) personnes.

En détail, la ventilation de ce chiffre nous donne la répartition suivante:

- 2 mineurs du district de Conches (+1).



## GOMS

Das Resultat der Auswertung ermöglicht uns festzustellen, daß die Gesamtzahl von platzierten Minderjährigen in der Region Goms sich auf 2 Personen (+1) beläuft.

Im Detail ergibt diese Zahl folgende Aufteilung:

- 2 Minderjährige des Bezirks Goms (+1).

DESTINATION / BESTIMMUNGSSORT	TYPE / TYPUS											TOTAL	
	1	3	4	5	7	8	9	10	11	15	19		
AG	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1
AR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-	3
BE	-	3	-	-	-	-	-	-	-	3	-	-	6
BL	-	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
FR	-	-	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	2
GR	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
LU	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1	1	-	3
VD	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-	-	3
TOTAL PLACEMENTS HORS CANTON / TOTAL DER AUSSERKANTONALEN PLATZIERUNGEN	0	4	4	0	0	1	0	0	8	4	0	0	21
VS	12	15	112	29	14	5	20	9	0	0	15	0	231
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>19</b>	<b>116</b>	<b>29</b>	<b>14</b>	<b>6</b>	<b>20</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>252</b>

Illustration 15: TABLEAU 7 Répartition selon le canton de placement  
Abbildung 15: TABELLE 7 Aufteilung des Bestimmungsortes nach Kanton

## 2.11 PLACEMENTS HORS CANTON

### 2.11.1 RÉPARTITION SELON LE CANTON DE PLACEMENT (DES CONFÉDÉRÉS ET MINEURS VALAISANS PLACÉS DANS LES INSTITUTIONS VALAISANNES).

#### INTRODUCTION :

Le TABLEAU 7 permet de connaître la répartition selon le type de placement des valaisans dans nos institutions valaisannes.

Le TABLEAU 7 permet de connaître le canton de destination du mineur valaisan placé hors canton.

Comme le canton du Valais possède dans la partie romande d'une palette très large d'institutions offrant différents types de places, ces placements hors canton demeurent très rares. Ils représentent pour 2005 8,33% de la totalité de mineurs valaisans placés en institution. Le canton du Valais ne dispose pas de toute la palette de placements.

## 2.11 AUSSERKANTONALE PLATZIERUNGEN

### 2.11.1 AUFTEILUNG DES BESTIMMUNGORTES NACH KANTON (IN DEN WALLISER HEIMEN PLATZIERTE EIDGENOSSEN UND WALLISER MINDERJÄHRIGE).

#### EINFÜHRUNG:

Die TABELLE 7 ermöglicht uns, die genaue Aufteilung nach Typenbezeichnung der Anzahl an Walliser Minderjährigen die in den Walliser Institutionen platziert worden sind, zu erfahren.

Die TABELLE 7 gibt uns den Bestimmungsort des ausserkantonale platzierten Walliser Minderjährigen an.

Da der Kanton im Unterwallis über ein sehr breites Angebot an verschiedenen Typen von Platzierungen anbietet, ist die Anzahl ausserkantonale platzierten Walliser Minderjähriger sehr klein. Für das Jahr 2005 sind dies gerade mal 8,33 % der gesamten Platzierungen von Walliser Minderjährigen. Der Kanton Wallis hat nicht ein Angebot von jedem Typus.

Une remarque importante doit être faite au sujet du nombre de placements par rapport à l'année précédente. Pour des raisons thérapeutiques, certains jeunes doivent être placés pendant quelques jours uniquement dans des structures situées hors canton. Ce placement, parfois seulement quelques jours (voir graphique 16) est comptabilisé de la même manière qu'un placement de durée prolongée (par exemple de trois mois). Il convient donc de dire que sur la totalité des placements en 2005, 7 placements sont de très courte durée. Il convient donc de relativiser ce tableau respectivement le nombre obtenu par rapport à l'année précédente et de ne pas tirer les faux enseignements.

En analysant les données sur les différents tableaux sur ces pages, on constate que la plupart des mineurs valaisans placés hors canton sont accueillis en Suisse-allemande. Ce fait provient essentiellement de la situation institutionnelle dans notre canton.

Nous pouvons constater qu'en 2005, sur les 21 placements de valaisans 13 provenaient du Haut-Valais. Ceux-ci représentent 61% du nombre total de placements de valaisans hors canton.

La ventilation de ces données nous permet de constater une augmentation par rapport à l'année précédente du nombre de cas de placements de mineurs Haut-Valaisans (+5 placements en 2005). Il faut relever à ce sujet que le nombre de places disponibles dans la seule institution Haut-Valaisanne est limité à 12 places par rapport aux 208 du Valais Romand. Ce nombre de placements hors canton est essentiellement dû au fait que l'offre institutionnelle dans le Haut-Valais est peu importante et surtout restreinte quant aux prestations.

La ventilation des données (hors placements de très courte durée) nous permet de constater que le plus grand nombre de placements se fait dans le canton de Berne. Ils représentent pour 2005 28,57 % de la totalité de mineurs valaisans placés en institution hors canton. Nous constatons une diminution du nombre de placements dans ce canton (-1). En seconde position viennent les placements à destination du canton de Lucerne. En ce qui concerne le nombre de placements dans ce canton, nous constatons à une stabilité par rapport à 2004.

À ce sujet, il faut souligner que le nombre total de jeunes mineurs valaisans placés en institution a augmenté par rapport à l'année précédente. Le nombre total a augmenté par rapport à 2004 de 10 unités. Le nombre total

Eine wichtige Anmerkung muss bezüglich der Anzahl Platzierungen gegenüber dem vorherigen Jahr gemacht werden. Aus therapeutischen Gründen müssen manche Jugendliche während einer sehr kurzen Dauer außerkantonal platziert werden. Diese Platzierungen dauern oft nur einige wenige Tage (siehe Grafik 16) doch werden sie genau gleich verbucht wie z.B. ein Aufenthalt von drei Monaten. Man muss wissen, dass die Gesamtzahl dieser sehr kurzen Aufenthalte sich, für das Jahr 2005, auf 7 Platzierungen beläuft. Somit muss die Gesamtsumme an außerkantonalen Platzierungen auf der Tabelle relativiert werden damit auch keine falsche Rückschlüsse gezogen werden.

Wenn man die verschiedenen Tabellen und Graphiken auf den folgenden Seiten analysiert, so kann man feststellen, daß die größte Anzahl ausserkantonal platzierter Minderjähriger vor allem in der Deutschschweiz aufgenommen werden. Diese Tatsache ist vor allem bedingt durch das verminderte Angebot im deutschsprachigen Kantonsteil.

Wir können im Jahr 2005 feststellen, daß von den 19 Walliser Platzierungen 13 aus dem Oberwallis stammen. Dies entspricht 61% der gesamten ausserkantonalen Platzierungen.

Die genauere Analyse dieser Angaben ermöglicht uns festzustellen, daß die Anzahl Platzierungen vom Oberwallis gegenüber dem letzten Jahr gestiegen ist (+5 Einheiten). Es gilt festzustellen, dass das Angebot an Platzierungsplätzen im Oberwallis auf 12 Plätzen begrenzt ist (208 Plätze im französischsprachigen Kantonsteil). Diese Anzahl von ausserkantonal platzierten Minderjährigen ist zudem durch die institutionelle Lage im Oberwallis beziehungsweise dessen Angebot beschränkt.

Wir können feststellen, daß die größte Anzahl der ausserkantonal platzierten Minderjährigen (außer sehr kurze Aufenthalte) in den Kanton Bern geht. Diese Zahl entspricht 28,57% der Gesamtzahl der ausserkantonalen Platzierungen von Walliser Minderjährigen im Jahr 2005. Im Kanton Bern ist die Anzahl Platzierungen gesunken (-1). Auf den 2. Rang kommen die Platzierungen in den Kanton Luzern. Was die Anzahl Platzierungen in diesem Kanton betrifft, so können wir eine Stabilität von Platzierungen gegenüber 2004 feststellen.

Es kann hervorgehoben werden, daß die Anzahl von platzierten Walliser Jugendlichen insgesamt im Vergleich zum letzten Jahr gestiegen ist. Sie ist gegenüber 2004 um 10 Einheiten gestiegen. Die Gesamtzahl an Platzierungen ist von 242 im Jahr 2004

**Gr. 7 Évolution de la destination des mineurs VS  
du canton placés hors canton / Entwicklung des  
Bestimmungsortes der platzierten Walliser**

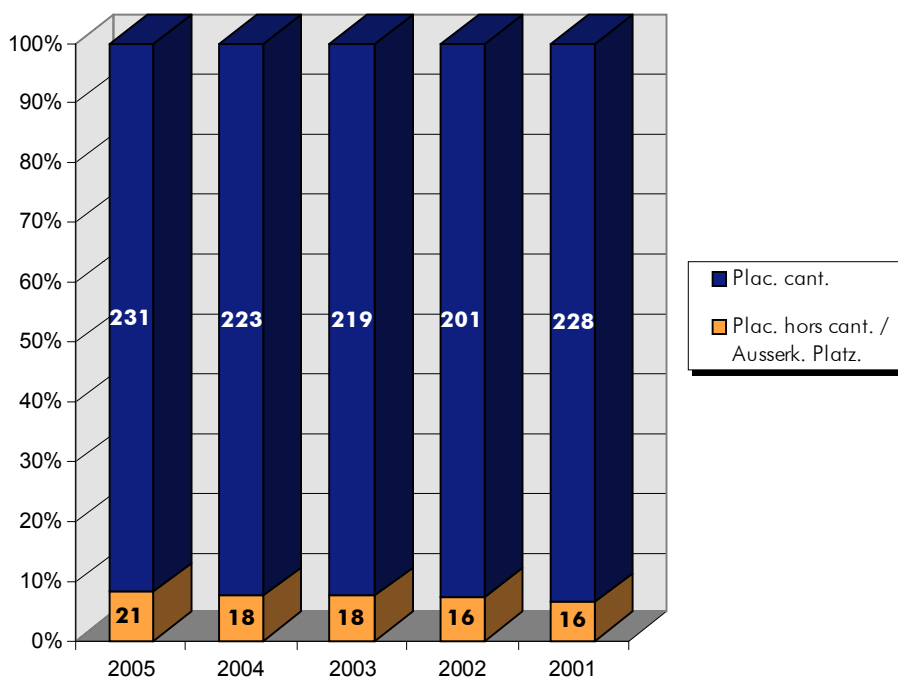


Illustration 16: GRAPHIQUE 7 Évolution de la destination des mineurs du canton  
Abbildung 16: GRAFIK 7 Entwicklung desselben des Bestimmungsortes der platzierten Walliser

de placements a passé de 242 en 2004 à 252 placements en 2005.

Si nous analysons la demande valaisanne, nous constatons que la plus grande demande concerne les placements de type 11 représentant 38,09% de la totalité des placements hors canton. La plus grande partie de ces placements sont effectués dans des institutions du canton de Berne et Vaud. Nous assistons également à un grand nombre de placements de type 15 (environ 19% des placements hors canton effectués).

**CONCLUSION :**

Nous avons pu constater en 2003 une augmentation importante du nombre de placements hors canton. Cet effet a été provoqué par des placements de très courte durée. Nous assistons en 2005 à une très légère augmentation du nombre de jeunes valaisans placés hors canton (+3). Nous assistons aussi à une légère augmentation du nombre de placements de jeunes valaisans dans notre canton (+8). Il convient cependant de rappeler que les coûts de placement hors canton sont très élevés pour les pouvoirs publics (cantons et communes) et qu'ils sont donc limités au strict minimum nécessaire.

auf 252 Platzierungen im Jahr 2004 gestiegen.

Wenn wir die Walliser Nachfrage etwas genauer anschauen, so können wir sehen, daß die größte Nachfrage nach Plätzen des Typus 11 ist, sie entspricht 38,09% der ausserkantonal platzierten Minderjährigen. Die größte Anzahl dieser Platzierungen werden vom Kanton Bern und Waadt aufgenommen. Wir stellen eine beachtliche Zahl an ausserkantonalen Platzierungen des Typus 15 fest (ca. 19% der Gesamtzahl an ausserkantonalen Platzierungen).

**ZUSAMMENFASSUNG:**

Wir hatten eine große Erhöhung der Anzahl ausserkantonaler Platzierungen 2003 feststellen können. Dieser Effekt wurde durch häufige aber sehr kurze Platzierungen ausgelöst. Wir stellen 2005 fest, dass die Anzahl ausserkantonal platzierten Walliser leicht gestiegen ist (+3). Auch, können wir feststellen, dass leicht mehr Platzierungen von Wallisern in unserem Kanton getätigt wurde (+8). Es muss aber richtigerweise noch hinzugefügt werden, dass die ausserkantonalen Platzierungen für die öffentliche Hand (Kanton und Gemeinden) finanziell eine sehr große Belastung sind und deshalb auf ein striktes Minimum begrenzt sind.

**Py. 3** **ÂGE DES MINEURS** **VS**  
**PLACÉS HORS CANTON / ALTER DER**  
**AUSSERKANTONAL PLATZIERTEN MINDERJÄHRIGEN**

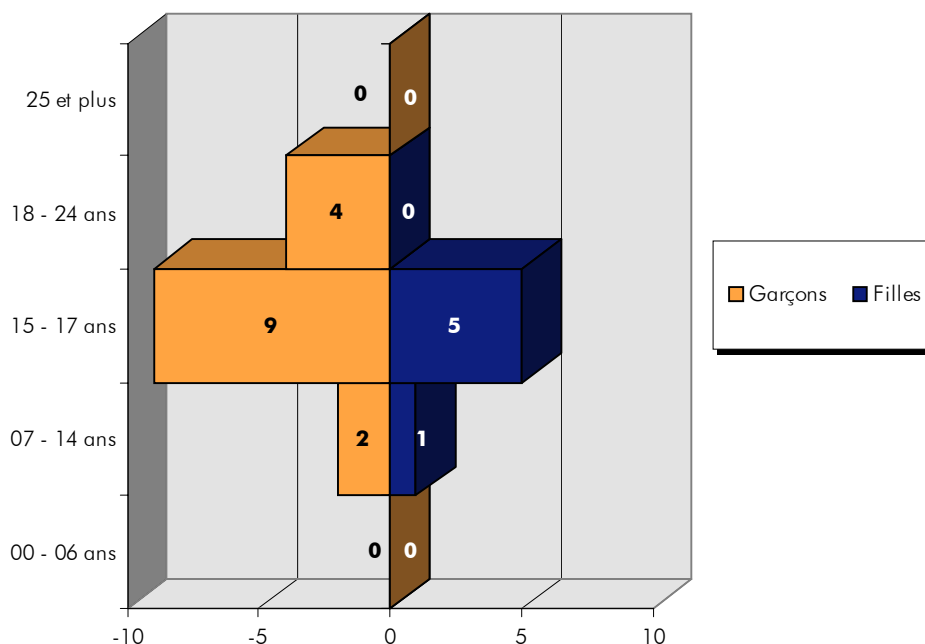


Illustration 17: PYRAMIDE 3 Âge des mineurs placés hors canton  
 Abbildung 17: PYRAMIDE 3 Alter der ausserkantonally platzierten Minderjährigen

**2.11.2 PYRAMIDE DES ÂGES DES MINEURS VALAISANS PLACÉS EN INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES HORS CANTON.**

La PYRAMIDE 3 nous donne les indications sur l'âge ainsi que la répartition par sexe des jeunes valaisans placés en institutions spécialisées hors canton.

Premièrement: le nombre de garçons placés (15) est supérieur au nombre de filles placées (6). Si nous analysons la tranche d'âge, nous pouvons constater que la population masculine a entre 7 et 24 ans.

Si nous analysons en détail les garçons, nous constatons que la pyramide ressemble partiellement à celle de 2004 avec quelques différences cependant, à savoir:

- la population est plus nombreuse;
- une augmentation de pensionnaires placés ayant entre 15 et 17 ans (+3 personnes);

**2.11.2 DIE ALTERSPYRAMIDE DER AUSSERKANTONAL PLATZIERTEN WALLISER MINDERJÄHRIGEN.**

Die PYRAMIDE 3 gibt uns Aufschluß über das Alter sowie Geschlecht der ausserkantonally platzierten Walliser Jugendlichen.

Als Erstes können wir feststellen, daß die Anzahl platzierten Knaben grösser ist (15) als die Anzahl Mädchen (6). Wenn wir die Altersgruppen analysieren, so können wir sehen, daß die männliche Altersgruppe zwischen 7- bis 24- Jahre alt ist.

Wenn wir die Zahl der männlichen Heimsassen analysieren, können wir feststellen, daß die Pyramide eine ähnliche Form hat wie letztes Jahr. Nachfolgende Aenderungen sind feststellbar :

- die Population ist grösser;
- die Zahl der Platzierten hat zugenommen (+3) für die Altersgruppe 15-17 Jahre;

- une diminution de pensionnaires placés ayant entre 7 et 14 ans (-1 personne);
- une stabilité du nombre de pensionnaires placés ayant entre 18 à 24 ans.

Si nous analysons les pensionnaires féminins, nous constatons stabilité du nombre par rapport à l'année précédente.

Si nous analysons la tranche d'âge, nous constatons:

- la tranche d'âge des 15 à 17 est la plus grande;
- la tranche d'âge des 18 à 24 ans n'existe plus;
- le nombre de placements de pensionnaires ayant entre 7 et 14 ans est identique.

### 2.11.3 DURÉE DU SÉJOUR DES MINEURS PLACÉS HORS CANTON.

Les coûts de placements hors canton étant très élevés pour les pouvoirs publics, il nous paraissait important de donner une indication quant à la durée du placement hors canton de ces jeunes.

Pour cette raison, le GRAPHIQUE 16 a été créé afin de pouvoir prendre connaissance de la longueur du placement.

Veuillez cependant noter que toute la statistique respectivement les données sur les graphiques et tableaux dans ce présent rapport de planification sont axées sur une année, à savoir 2005.

Ce graphique ne nous informe pas sur la durée totale du placement.

La première constatation que nous pouvons faire, c'est que la plus grande partie des placements sont des séjours à durée limitée. En règle générale, ces séjours durent entre 1 et 4 mois. Ceci provient également du fait que les placements hors canton sont utilisés ponctuellement lorsque

- die Zahl der Platzierten hat abgenommen (-1) für die Altersgruppe 7-14 Jahre;

- die Zahl der Platzierten gleich geblieben für die Altersgruppe 18-24 Jahre.

Die Zahl der weiblichen Heiminsassen ist im Vergleich zu 2004 identisch geblieben.

Bezüglich der platzierten Mädchen kann festgehalten werden :

- die Altersgruppe 15-17 Jahre ist die grösste;
- keine Platzierungen der Altersgruppen 18-24 Jahre;
- die Zahl der Platzierten gleich geblieben in der Altersgruppe 7-14 Jahre.

### 211.3 DAUER DES AUFENTHALTES VON AUSSERKANTONAL PLATZIERTEN MINDERJÄHRIGEN.

Da die Kosten eines Aufenthaltes außerhalb des Kantons für die öffentliche Hand sehr aufwändig sind, wurde entschieden, in diesem Planungsbericht die Dauer des Aufenthaltes eines Walliser Jugendlichen anzugeben.

Um dies zu tun, wurde die GRAFIK 16 in den Planungsbericht miteinbezogen, damit die Länge des Aufenthaltes erfahren werden kann.

Es gilt aber zu berücksichtigen, daß jede hier aufgeführte Tabelle und die Grafik sich auf das gerade aktuelle Jahr beschränkt; also in diesem Planungsbericht das Jahr 2005.

Diese hier aufgeführte Grafik informiert uns nicht über die Gesamtdauer des Aufenthaltes.

Die erste Feststellung, die wir machen können ist, daß der grösste Anteil kurz befristete Aufenthalte sind und zwischen einem und vier Monate

### Gr. 16 Durée du séjour des mineurs VS placés hors canton / Dauer des Aufenthaltes der ausserkantonal platzierten Minderjährigen

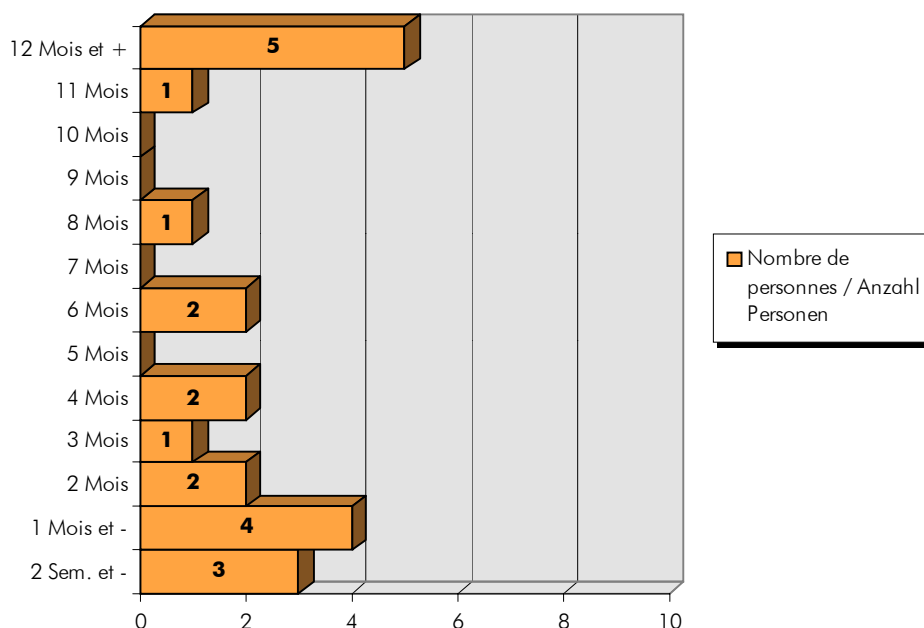


Illustration 18: GRAPHIQUE 16 Durée du séjour des mineurs placés hors canton  
Abbildung 18: GRAFIK 16 Dauer des Aufenthaltes der ausserkantonal platzierten Minderjährigen

besoin est et lorsque l'offre institutionnelle du canton ne propose pas de solution adéquate.

De la totalité des 21 placements, 3 durent entre 1 et 2 semaines. Exprimé en % ainsi que par trimestre nous obtenons les chiffres suivants:

- 47,61 pour-cent des séjours durent jusqu'à 3 mois;
- 19,04 pour-cent des séjours durent de 4 jusqu'à 6 mois;
- 4,76 pour-cent des séjours durent de 7 jusqu'à 9 mois;
- 28,57 pour-cent des séjours durent 10 mois et plus.

dauern. Dies entspricht der Tatsache, dass Aufenthalte ausserhalb des Kantons nur punktuell eingesetzt werden, wenn es für notwendig erachtet wird und wenn das institutionelle Angebot des Kantons keine passende Lösung anbieten kann.

Von den insgesamt 21 Platzierungen dauern 3 zwischen einer und zwei Wochen. In Prozentzahlen ausgedrückt und nach Quartal ergibt sich folgendes Bild:

- 47,61 Prozent der Aufenthalte dauern bis zu drei Monaten;
- 19,04 Prozent der Aufenthalte dauern zwischen vier bis sechs Monaten;
- 4,76 Prozent der Aufenthalte dauern zwischen sieben bis neun Monaten;
- 28,57 Prozent der Aufenthalte dauern zwischen 10 Monaten und mehr.

DESTINATION / BESTIMMUNGSSORT	TYPE / TYPUS												TOTAL
	1	2	3	4	5	7	8	9	10	11	15	19	
Mineurs du canton placés hors du canton / Einheimische Minderjährige auswärts platziert	0	0	4	4	0	0	1	0	0	8	4	0	21
Mineurs d'autres cantons placés dans le canton / Auswärtige Minderjährige im Kanton platziert	9	8	40	7	41	21	37	12	1	0	0	9	185
<b>TOTAL</b>	<b>-9</b>	<b>-8</b>	<b>-36</b>	<b>-3</b>	<b>-41</b>	<b>-21</b>	<b>-36</b>	<b>-12</b>	<b>-1</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>-9</b>	<b>-164</b>

Illustration 19: TABLEAU 11 Échanges intercantonaux  
Abbildung 19: TABELLE 11 Interkantonaler Austausch

## 2.12 ÉCHANGES INTERCANTONAUX

## 2.12 INTERKANTONALER AUS- TAUSCH

### 2.12.1 BALANCE DES ÉCHANGES DE MINEURS

### 2.12.1 BILANZ DES AUSTAUSCHES VON MINDERJÄHRIGEN.

En 2005, le GRAPHIQUE 15 nous illustre que la balance des échanges de mineurs est négative pour la quasi-totalité des types de placements. Le solde de la balance des échanges de mineurs a augmenté par rapport à l'année 2004. Il se situe à exactement 164 placements exédentaires de mineurs Confédérés. De manière détaillée, nous pouvons constater que le nombre de placements de Confédérés a augmenté de 19 unités (+11,44%). Le nombre de placements de valaisans hors canton a augmenté de 3 unités (partiellement de très courte durée) par rapport à 2004.

Wir können in der GRAFIK 15 sehen, daß im Jahr 2005 die Bilanz der Austausche von Minderjährigen nahezu für jeden Typus negativ war. Der Saldo der Bilanz des Austausches ist gegenüber 2004 grösser geworden. Er beläuft sich auf einen Überschuss von Platzierungen von Eidgenossen von genau 164 Einheiten. Im Detail, können wir sehen, daß die Anzahl Platzierungen von Eidgenossen gestiegen ist (+19 Einheiten oder 11,44%). Die Anzahl Platzierungen von Walliser Minderjährigen ist im Verhältnis zu 2004 um 3 Einheiten gestiegen (wobei es sich auch um sehr kurze Aufenthalte handelt).

Nous pouvons constater par rapport à 2004 une augmentation générale de la demande de places par les Confédérés. Nous constatons une augmentation de la demande de placements de Confédérés pour les types 4 et 7 et 8. Étant donné que l'Office fédéral de la justice a exigé dès la planifi-

Wir können gegenüber 2003 eine generelle Erhöhung der Nachfrage an Platzierungen von Eidgenossen in vielen Typen feststellen. Wir stellen eine Erhöhung der Anzahl Platzierungen von Eidgenossen in den Typen 4 und 7 und 8 fest. Da das Bundesamt für Justiz ab dem Planungsbericht 2004



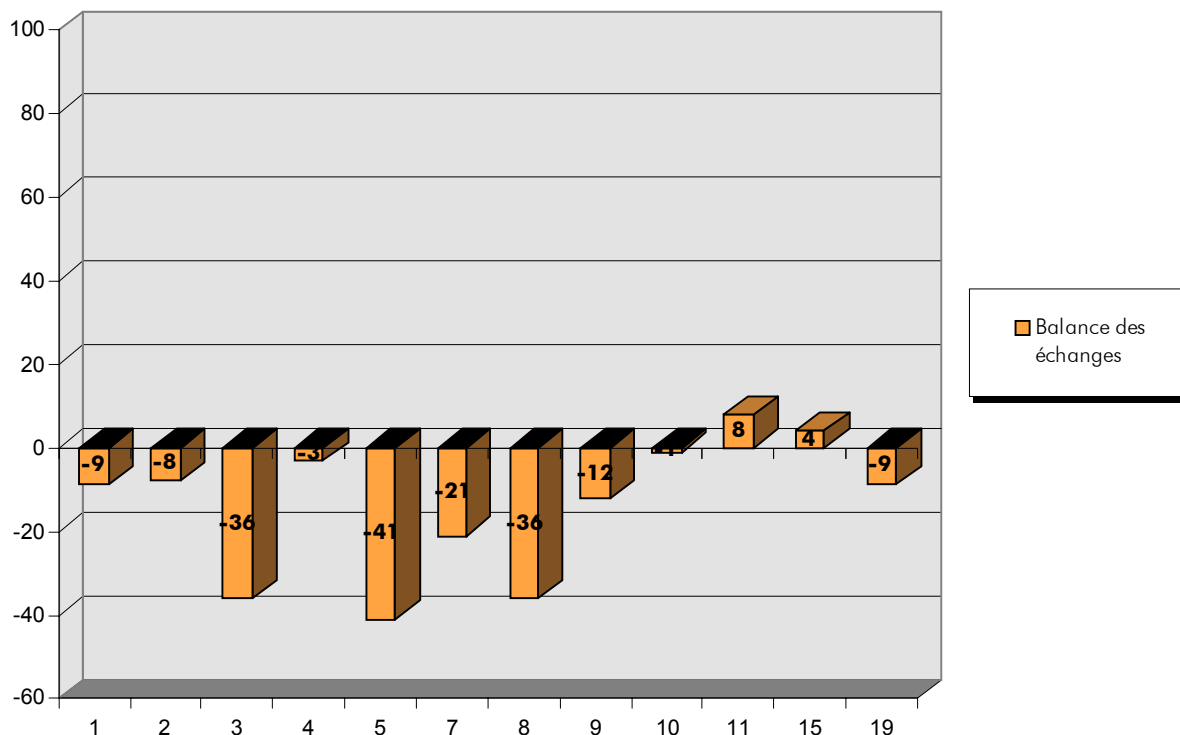


Illustration 20: GRAPHIQUE 15 Balance des échanges  
Abbildung 20: GRAFIK 15 Bilanz des Austausches

cation 2004 une nouvelle classification des institutions en appliquant une nouvelle typologie de 1 à 20 et non plus comme avant une classification sur uniquement 6 types différents, il nous est impossible de faire une comparaison à long terme et reste de ce fait assez peu expressive. Une augmentation importante de la demande de placements de type 3 de la part des Confédérés a pu être constatée. Le même augmentation concerne la demande de placements de type 7 qui également augmenté de manière significative.

Pour la plupart des types de placements, la balance des échanges est négative. Nous assistons à une grande demande de placements de Confédérés pour des séjours de type 5 (22,16%) et 3 (21,62%). Le canton profite de cette situation étant plus "offreur" de places que "demandeur".

eine neue Typenbezeichnung der statistisch erfassten Institutionen verlangt hat und die bis anhin angewandten 6 Typen durch 20 verschiedene Typenbezeichnungen aufgeteilt worden sind, ist es uns unmöglich einen langfristigen Vergleich zu machen und bleibt momentan außerdem nur bedingt aussagekräftig. Eine recht große Erhöhung der Anfrage bei den Eidgenossen an Platzierungen des Typus 3 lässt sich aber feststellen. Ebenfalls eine erhöhte Nachfrage an Platzierungen des Typus 7 lässt sich aus der Tabelle ableiten.

Für die Mehrzahl der Typen von Aufgehalten ist die Bilanz des Austausches negativ. Wir stellen eine große Nachfrage der Eidgenossen für Platzierungen des Typus 5 (22,16%) und 3 (21,62%) fest. Unser Kanton profitiert von dieser Situation, da er mehr Plätze anbietet, als er nachfragt.

## Gr. 8 Évolution de la balance des échanges / VS Entwicklung des Austausches

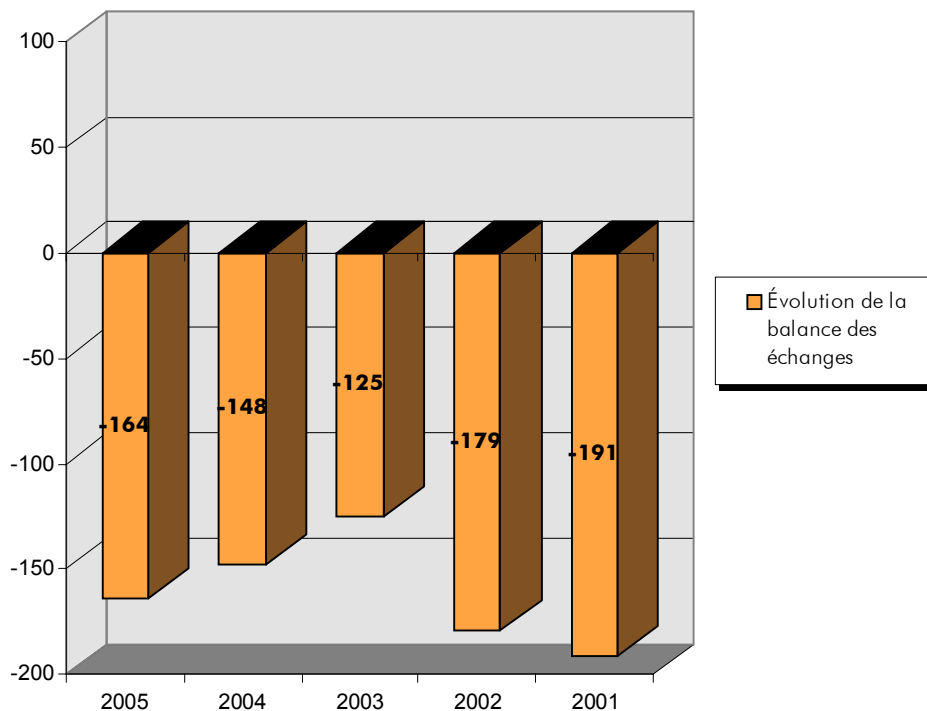


Illustration 21: GRAPHIQUE 8 Évolution de la balance des échanges  
Abbildung 21: GRAFIK 8 Entwicklung des Austausches

### 2.13 L'ÉVOLUTION DE LA BALANCE DES ÉCHANGES

#### CONCLUSION :

L'évolution de la balance des échanges représentée ici graphiquement, nous permet de constater que le canton du Valais à toutes les années une balance négative. Le canton du Valais accueille donc plus de mineurs Confédérés qu'il ne place de mineurs valaisans dans les autres cantons.

En comparaison à 2000, la balance des échanges de 2001 avait nettement progressé (+13,69%). Ceci était dû au fait que le nombre de placements de Confédérés dans le canton du Valais avait augmenté mais aussi au fait que le nombre de valaisans placés hors canton était resté stable. Pour l'année 2002 par contre, nous avons pu constater pour la première fois une interruption de cette tendance puisque la différence de la balance des échanges avait diminué par rapport à l'année précédente d'exactly 12 unités ou 6,28 %. Pour l'année 2003, la tendance se confirmait puisque la différence de la balance des échanges diminuait encore par rapport à 2002 d'exactly 64 unités ou 35,75 %. Il est intéressant de constater que cette tendance fut

### 2.13 DIE ENTWICKLUNG DER BILANZ DES AUSTAUSCHES

#### ZUSAMMENFASSUNG :

Die hier grafisch aufgeführte Entwicklung des Austausches zeigt uns, daß die Bilanz für den Kanton Wallis jeweils negativ ist. Der Kanton Wallis nimmt somit mehr Kinder aus anderen Kantonen auf als Walliser, die ausserkantonale platziert werden.

Im Vergleich zu 2000 war der Saldo der Bilanz des Austausches 2001 gestiegen (+13,69%) bedingt durch eine Stabilisierung der Anzahl auswärts platzierten Walliser Minderjährigen wie auch eine Erhöhung der Anzahl Platzierungen von Eidgenossen im Wallis. Im Jahr 2002 hingegen konnten wir zum ersten Mal einen Unterbuch dieser Tendenz feststellen, das heißt die Differenz nahm zum ersten Mal etwas ab, um genau 12 Einheiten oder 6,28 Prozent. Für das Jahr 2003 konnte die Tendenz bestätigt werden, da der Saldo der Bilanz des Austausches sich ebenfalls verringert hatte, gegenüber 2002 um genau 64 Einheiten oder 35,75%. Es ist interessant festzustellen, dass diese Tendenz 2004 gestoppt wurde, da wir eine echte Zunahme an Platzierungen von Eidgenossen im Wallis festgestellt haben. Dies

stoppée en 2004 car nous avons constaté une nette augmentation du nombre de Confédérés placés en Valais augmentant la différence la balance des échanges de 23 unités ou 18,4%. Avec un intérêt tout particulier nous avons attendu les chiffres de 2005 afin de voir si cette tendance vers un accroissement de la balance des échanges pouvait également être constatée pour cette année. Effectivement, par rapport à 2004, la balance échange augmente encore de 10,81 %.

hat zur Konsequenz, dass die Differenz bei der Bilanz des Austausches wieder größer geworden ist um 23 Einheiten oder 18,4 %. Mit besonderem Interesse haben wir nun die Entwicklung für das Jahr 2005 abgewartet um zu sehen, ob diese Tendenz zu einer Vergrößerung der Bilanz des Austausches auch wieder zu sehen ist. Effektiv, in Bezug zu 2004 vergrößert sich die Bilanz um 10,81 Prozent.

Hier noch mal kurz den Saldo der Bilanz des Austausches der letzten 12 Jahre:

Mentionnons encore les chiffres de la balance des échanges de ces 12 dernières années:

- |  |  |
|--|--|
| ■ En 1994 nous avons un excédent de 87 personnes.  | ■ 1994 hatten wir einen Überschuss an ausserkantonalen Platzierungen von 87 Personen.  |
| ■ En 1995 nous avons un excédent de 90 personnes.  | ■ 1995 hatten wir einen Überschuss an ausserkantonalen Platzierungen von 90 Personen.  |
| ■ En 1996 nous avons un excédent de 102 personnes. | ■ 1996 hatten wir einen Überschuss an ausserkantonalen Platzierungen von 102 Personen. |
| ■ En 1997 nous avons un excédent de 123 personnes. | ■ 1997 hatten wir einen Überschuss an ausserkantonalen Platzierungen von 123 Personen. |
| ■ En 1998 nous avons un excédent de 163 personnes. | ■ 1998 hatten wir einen Überschuss an ausserkantonalen Platzierungen von 163 Personen. |
| ■ En 1999 nous avons un excédent de 163 personnes. | ■ 1999 hatten wir einen Überschuss an ausserkantonalen Platzierungen von 163 Personen. |
| ■ En 2000 nous avons un excédent de 168 personnes. | ■ 2000 hatten wir einen Überschuss an ausserkantonalen Platzierungen von 168 Personen. |
| ■ En 2001 nous avons un excédent de 191 personnes. | ■ 2001 hatten wir einen Überschuss an ausserkantonalen Platzierungen von 191 Personen. |
| ■ En 2002 nous avons un excédent de 179 personnes. | ■ 2002 hatten wir einen Überschuss an ausserkantonalen Platzierungen von 179 Personen. |
| ■ En 2003 nous avons un excédent de 125 personnes. | ■ 2003 hatten wir einen Überschuss an ausserkantonalen Platzierungen von 125 Personen. |
| ■ En 2004 nous avons un excédent de 148 personnes. | ■ 2004 hatten wir einen Überschuss an ausserkantonalen Platzierungen von 148 Personen. |
| ■ En 2005 nous avons un excédent de 164 personnes. | ■ 2005 haben wir einen Überschuss an ausserkantonalen Platzierungen von 164 Personen.  |

## CHAPITRE III : INFORMATIONS PAR INSTITUTION

### 3.1 INTRODUCTION

L'équipement social du canton du Valais s'est développé par la création d'institutions d'éducation spécialisées dans la prise en charge de mineurs et de jeunes adultes.

Dans le présent document, nous avons retenu 11 institutions parmi les vingt existantes. Dix d'entre elles sont déjà reconnues par la Confédération. Il s'agit de :

- l'Institut FLEURS DES CHAMPS (reconnaissance par le canton uniquement)
  - l'Institut CITÉ PRINTEMPS
  - la Jugendwohngruppe ANDERLEDY
  - l'Institut ST-RAPHAËL appelé Centre pédagogique et scolaire (CPS)
  - l'Institut ST-RAPHAËL appelé Centre de Préapprentissage (CPA)
  - l'Institut ST-RAPHAËL appelé Centre de Préapprentissage mixte (CPM)
  - le Foyer d'accueil LA FONTANELLE
  - le Foyer LA CHALOUPE
  - l'Institut ST-RAPHAËL appelé Foyer des Jeunes Travailleurs (FJT)
  - la Maison d'éducation au Travail de PRAMONT appelée (MET)
- das Institut FLEURS DES CHAMPS (nur Anerkennung vom Kanton)
  - das Institut CITÉ PRINTEMPS
  - die Jugendwohngruppe ANDERLEDY
  - das Institut ST-RAPHAËL genannt "Centre pédagogique et scolaire" (CPS)
  - das Institut ST-RAPHAËL genannt "Centre de Préapprentissage" (CPA)
  - das Institut ST-RAPHAËL genannt "Centre de Préapprentissage mixte" (CPM)
  - das "Foyer d'accueil LA FONTANELLE"
  - das "LA CHALOUPE"
  - das Institut ST-RAPHAËL genannt "Foyer des Jeunes Travailleurs" (FJT)
  - die Arbeitserziehungsanstalt von PRAMONT genannt (MET)

Une institution ne dispose pas d'une reconnaissance du Canton et de la Confédération. Le Chef du Département de l'Éducation, de la Cul-

## KAPITEL III: BESCHRIEB PRO EINRICHTUNG

### 3.1 EINFÜHRUNG

Der Kanton Wallis verfügt über eine beachtliche Anzahl von sozialpädagogischen Einrichtungen der verschiedenen Typen.

In diesem Planungsbericht haben wir 11 Institutionen beschrieben und analysiert. Zehn davon sind vom Bundesamt für Justiz anerkannt worden. Es sind dies:

- das Institut FLEURS DES CHAMPS (nur Anerkennung vom Kanton)
- das Institut CITÉ PRINTEMPS
- die Jugendwohngruppe ANDERLEDY
- das Institut ST-RAPHAËL genannt "Centre pédagogique et scolaire" (CPS)
- das Institut ST-RAPHAËL genannt "Centre de Préapprentissage" (CPA)
- das Institut ST-RAPHAËL genannt "Centre de Préapprentissage mixte" (CPM)
- das "Foyer d'accueil LA FONTANELLE"
- das "LA CHALOUPE"
- das Institut ST-RAPHAËL genannt "Foyer des Jeunes Travailleurs" (FJT)
- die Arbeitserziehungsanstalt von PRAMONT genannt (MET)

Eine Einrichtung ist weder vom Bund noch vom Kanton als spezialisierte Einrichtung anerkannt. Sie ist im Besitze einer Betriebsbewilligung, erteilt durch den Vorsteher des Departementes für Erziehung, Kultur und Sport. Der Kanton beteiligt sich an



## FICHE TECHNIQUE DE L'INSTITUTION

Institut FLEURS DES CHAMPS  
3962 MONTANA

Téléphone : 027 / 481 23 67  
Fax : 027 / 481 23 68

### PRÉSENTATION

Support juridique: Fondation Fleurs des Champs  
Statut juridique: Privé  
Année de fondation: 1951  
Typologie officielle OFJP: Type 19

### INDICATIONS GÉNÉRALES

Personnes accueillies: enfants placés par les services sociaux  
Âge: 0 à 7 ans  
Sexe: mixte  
Langue: française en majorité  
Capacité d'accueil: 7 places  
Forme d'accueil: plus ou moins longs termes et accueil d'urgence  
Admission: toute l'année, avec autorisation du SCJ  
Objectifs poursuivis: offrir aux enfants un cadre sécurisant qui leur permette de retrouver une sécurité affective, psychique et physique indispensable à leur épanouissement.

*Institut Fleurs des Champs  
Montana*

## PRESTATIONS SPÉCIFIQUES

Programmes éducatifs:

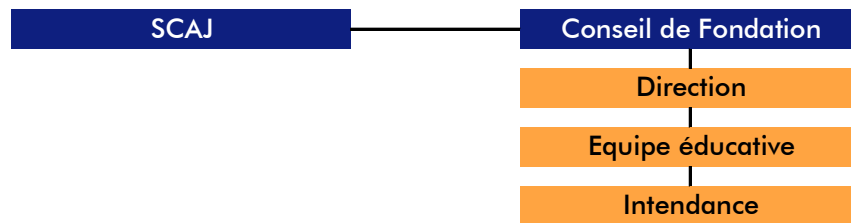
apprentissage des rituels de la vie quotidienne et de la vie en communauté. Soutien scolaire.

Prestations et activités spécifiques:

travail en réseau avec les différents partenaires sociaux: psychologues, logopédistes, ergothérapeutes, etc. et partenariat avec les parents.

## ORGANISATION INTERNE

Organigramme sommaire:



Types de spécialisations des collaborateurs:

éducatrices de la petite enfance, veilleuses

Nbre de collaborateurs engagés:

Plein temps: 0  
Temps partiel: 7

Options socio-éducatives  
Références théoriques:

-

## TYPES DE FINANCEMENT

Financement:

Prix journée (hors canton)  
Prix de pension (valaisans)  
Autre: subventions SCJ

## COMMENTAIRES

(recueillis de la Direction de l'institution)

Commentaires qualitatifs:

Bien que les effectifs aient baissé depuis l'année dernière, les enfants présents souffrent de problématiques de comportement plus importantes qui demandent un suivi psycho-pédagogique spécifique. Or, ce soutien il faut aller le chercher à Sion ou à Sierre et il n'est pas du tout facile pour nous de concilier en terme de temps et de personnel cet aspect.

Commentaires quantitatifs:

Notre petit effectif de 7 enfants influence énormément le nombre de personnel qui travaillent. Il suffit d'un enfant de plus ou de moins ou ajouter ou supprimer un poste. De plus la Crèche est de plus en plus remplie et il nous est parfois difficile de trouver une place pour les nouveaux enfants de l'internat car nous devons respecter les normes.

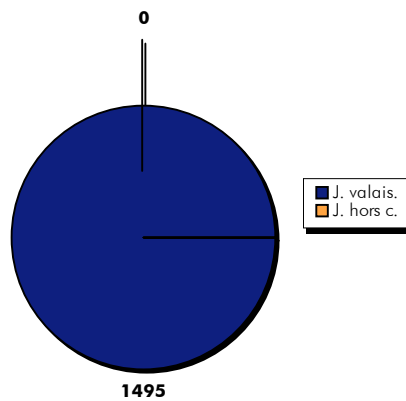


Comme nous pouvons le constater, la totalité des journées proviennent de pensionnaires valaisans.

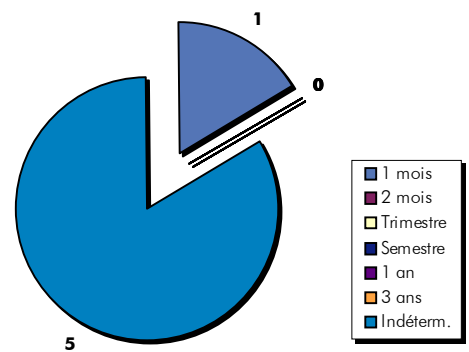


Lors de la saisie des données statistiques, la durée proposée par l'organisme placeur était indéterminée pour 82% des placements et 16% pour 1 mois.

**Gr. 25 Rapport Journ. Valais./Hors canton VS**



**Gr. 26 Durée de placem. proposée VS par l'organisme placeur**





## FLEURS DES CHAMPS

Années considérées	2005	2004	2003	2002	2001
Nombre de places	7	7	7	7	6
Journées d'ouverture	365	366	365	365	365
Journées d'exploitation	2555	2562	2555	2555	2190
Journées de séjour	1495	2055	2301	2328	1294
Capacité non utilisée	1060	507	254	227	896
Taux d'occupation	58.51%	80.21%	90.06%	91.12%	59.09%

L'institut FLEURS DES CHAMPS a été recensé pour la première fois dans le rapport de planification en 1996. Nous avions pu constater en 2000 et 2001 une diminution importante du taux d'occupation pour des raisons de profonds changements au sein de l'institution. Les trois dernières années, le taux était au-delà de 80%. Pour cette année cependant, il a diminué de 21,7 points par rapport à 2004.

TABLEAU 21 / C3.1 2005

FLEURS DES CHAMPS		
AGE / ALTER	TYPE / TYPUS	TOTAL
	19	
00 - 06 ans	5	5
07 - 14 ans	1	1
15 - 17 ans	0	0
18 - 24 ans	0	0
25 ans et plus	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>6</b>

TABLEAU 22 / C3.2 2005

FLEURS DES CHAMPS		
SEXE / GESCHLECHT	TYPE / TYPUS	TOTAL
	19	
Garçons	5	5
Filles	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>6</b>

Comme le définit la typologie, l'institution accueille des enfants en bas âge. La plus grande population se situe entre 0 et 6 ans.

Le TABLEAU 22 nous indique que la population est mixte à dominance masculine.

TABLEAU 23 2005

FLEURS DES CHAMPS		
JOURNEES DE SEJOUR	TYPE / TYPUS	TOTAL
	19	
Interne	6	6
Externe	0	0
PCE / ENB	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>6</b>

TABLEAU 24 / C4 2005

FLEURS DES CHAMPS		
BASE LEGALE DU PLACEMENT	TYPE / TYPUS	TOTAL
	19	
Droit pénal	0	0
Droit civil	6	6
Loi AI	0	0
Autres	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>6</b>

Nous constatons que les placements effectués en 2005 sont exclusivement des journées de séjour en interne.

La base légale pour tous les placements dans cette institution est de droit civil.

## FICHE TECHNIQUE DE L'INSTITUTION

ILOT de Port-Valais  
Route de la Lanche  
1897 LE BOUVERET

Téléphone : 024 / 481 38 04

### PRÉSENTATION

Support juridique: Période transitoire, fondation en constitution

Statut juridique: Actuellement raison individuelle privée

Année de fondation: 1990

Typologie officielle OFJP: Type 19

### INDICATIONS GÉNÉRALES

Personnes accueillies: enfants

Âge: 0-11 ans

Sexe: mixte

Langue: français

Capacité d'accueil: 12 places

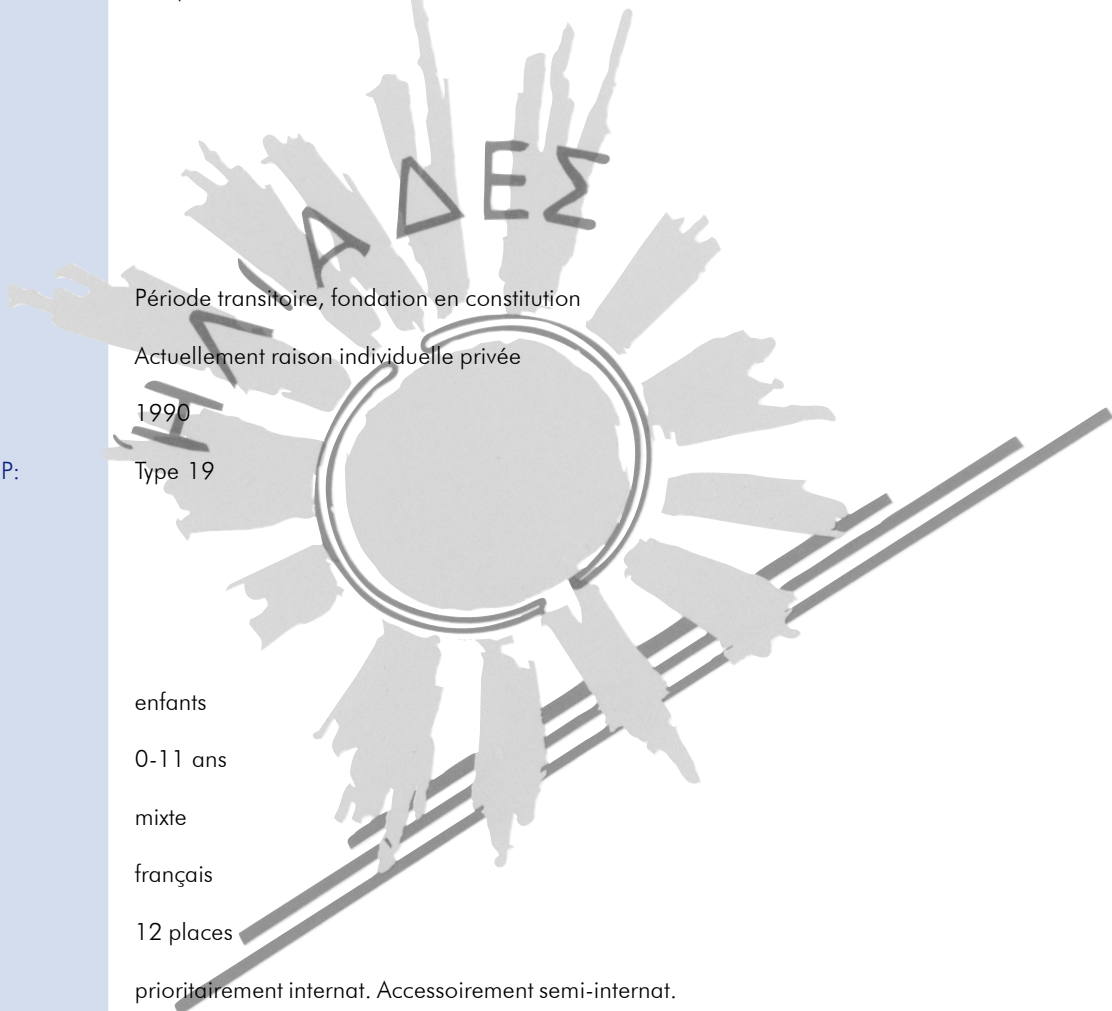
Forme d'accueil: prioritairement internat. Accessoirement semi-internat.

Admission: par l'intermédiaire des services placeurs officiels

Objectifs poursuivis: Répondre aux besoins de l'enfant. Par exemple : sécurité, cadre affectif, problèmes scolaires, etc.

Enfants: Limiter les conséquences d'un placement, en collaborant intensivement avec les familles, les réseaux, l'école, etc.

Adultes: Développer les compétences parentales. Créer, par le biais d'un processus d'encadrement, les conditions permettant le retour de l'enfant dans son lieu d'origine.



## PRESTATIONS SPÉCIFIQUES

Programmes éducatifs:

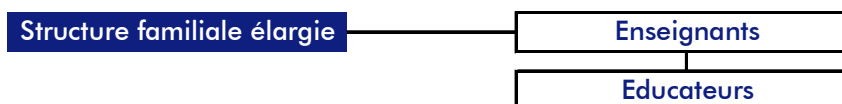
Partenariat avec les familles d'origine, les écoles et les services officiels.

Prestations et activités spécifiques:

Accueil professionnel. Travail de réseau, soutien scolaire. Développer dans les familles les compétences parentales. Travail psychologique individuel ou en groupe par psychologue diplômé.

## ORGANISATION INTERNE

Organigramme sommaire:



Types de spécialisations des collaborateurs:

Educateurs spécialisés, psychologue

Nbre de collaborateurs engagés:

Plein temps: 4  
Temps partiel: 4

Options socio-éducatives  
Références théoriques:

référence au modèle systémique

## TYPES DE FINANCEMENT

Financement:

Autre: facturation forfaitaire Fr. 100.--/jour

## COMMENTAIRES

Commentaires qualitatifs:

(recueillis de la Direction de l'institution)

Nous sommes engagés dans notre mission en couple et en famille avec le soutien de collaborateurs convaincus.

Chaque jour, les remises en questions se succèdent dans un domaine ou un autre. Les conséquences sont souvent bénéfiques dans la mesure où cela implique que nous révisons les moyens que nous nous donnons pour atteindre nos objectifs. Parfois, plus encore, se sont nos choix de vie respectifs ou des valeurs personnelles qu'il faut se réapproprier pour rester congruent et pertinent dans notre travail

Nous n'échappons pas en accueillant de jeunes enfants, aux difficultés liés à la violence, au non respect de l'autre, aux insultes et au racisme, au mépris et à l'intolérance.

Chaque année ces valeurs humaines se posent à nous comme des valeurs essentielles qui permettent la co-existence dans un contexte institutionnel chargé de tensions et de problématiques personnelles, familiales ou

Commentaires  
quantitatifs:

affectives souvent très complexes.

La quête d'un espace d'épanouissement et de structuration de l'enfant est un de nos besoin quotidien.

Dans le but d'améliorer notre organisation familiale, nous avons entrepris des travaux d'aménagement intérieur des locaux. L'objectif était de mieux clarifier les espaces privés et communautaires.

Le taux d'occupation élevé reflète partiellement le nombre de demande d'accueil que nous avons dû refuser. C'est pour nous une préoccupation importante dans l'idée de répondre mieux aux besoins du terrain et à l'évolution de la structure que nous avons développée.

Les demandes d'accueil concernent des enfants de plus en plus jeunes et souvent même des nourrissons. Notre orientation et notre choix d'offrir un cadre d'accueil familial impliquent parfois de difficiles concessions.

Nous aspirons aussi à trouver un mode de vie plus en rapport avec notre situation familiale en conséquence nous devons, là aussi, réfléchir et adapter notre concept de travail en restant cohérent dans notre choix et nos disponibilités.

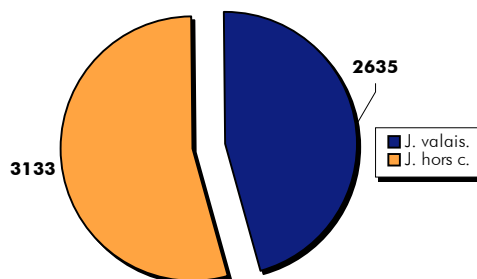


L'analyse du GRAPHIQUE 25 nous permet de constater qu'une partie des journées de séjour dans cette institution proviennent de placements hors canton. Il s'agit exactement de 54% du nombre total de journées.

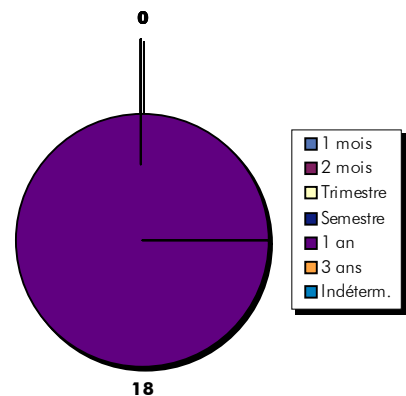


En ce qui concerne la durée de placement proposée par l'organisme placeur, nous pouvons constater que la totalité sont des placements qui ont une durée d'une année.

**Gr. 25 Rapport Journ. VS Valais./Hors canton**



**Gr. 26 Durée de placem. proposée VS par l'organisme placeur**



## L'ILOT DE PORT-VALAIS

Années considérées	2005	2004	2003	2002	2001
Nombre de places	12	12	12	12	12
Journées d'ouverture	365	366	365	365	365
Journées d'exploitation	4380	4392	4380	4380	4380
Journées de séjour*	4774	5032	4382	4645	5179
Capacité non utilisée	-394	-640	-2	-265	-799
Taux d'occupation	109.00%	114.57%	100.05%	106.05%	118.24%

\*(ne sont prises en compte que les journées d'internat)

TABLEAU 21 / C3.1 2005

### L'ILOT DE PORT-VALAIS

AGE / ALTER	TYPE / TYPUS	TOTAL
	19	
00 - 06 ans	7	7
07 - 14 ans	9	9
15 - 17 ans	2	2
18 - 24 ans	0	0
25 ans et plus	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	<b>18</b>

TABLEAU 22 / C3.2 2005

### L'ILOT DE PORT-VALAIS

SEXE / GESCHLECHT	TYPE / TYPUS	TOTAL
	19	
Garçons	12	12
Filles	6	6
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	<b>18</b>

TABLEAU 23 2005

### L'ILOT DE PORT-VALAIS

JOURNEES DE SEJOUR	TYPE / TYPUS	TOTAL
	19	
Interne	14	14
Externe	4	4
PCE / ENB	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	<b>18</b>

TABLEAU 24 / C4 2005

### L'ILOT DE PORT-VALAIS

BASE LEGALE DU PLACEMENT	TYPE / TYPUS	TOTAL
	19	
Droit pénal	0	0
Droit civil	18	18
Loi AI	0	0
Autres	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	<b>18</b>

L'ILOT DE PORT-VALAIS a été recensé pour la première en fois dans le rapport de planification en 1996. Comme vous pouvez le constater, l'institution est ouverte à l'année. Nous constatons que le taux d'occupation de l'institution est également en 2005 au-dessus de 100% ceci représente quasiment 1 place à l'année.

Comme le définit la typologie, l'institution accueille des enfants en bas âge. La plus grande population se situe entre 7 et 14 ans.

Le TABLEAU 22 nous indique que la population est mixte avec une dominance de la population masculine.

Nous constatons que les placements effectués en 2005 sont en majorité des journées de séjour en interne (77,78%).

Pour la base légale de placement, nous constatons qu'en 2005, tous les placements sont des placements de droit civil.

## FICHE TECHNIQUE DE L'INSTITUTION

CITÉ PRINTEMPS

CP 2257

R. Gravelone 3

1950 SION 2

Téléphone : 027 / 329 00 60

## PRÉSENTATION

Support juridique:

Fondation Sainte-Famille, Sion.

Statut juridique:

Privée et reconnu d'utilité publique.

Année de fondation:

1973

Typologie officielle OFJP:

Type 4  
Type 13

## INDICATIONS GÉNÉRALES

Personnes accueillies:

Filles et des garçons qui, par leurs difficultés personnelles, familiales, sociales ont besoin d'un changement de milieu et d'un encadrement éducatif spécialisé.  
Ces jeunes ont les capacités suffisantes pour effectuer leur scolarité et leur formation professionnelle dans divers établissements situés, prioritairement, en ville de Sion.

Âge:

6 - 18 ans, au-delà si nécessaire (mais pas d'admission après 18 ans).

Sexe:

Filles et garçons.

Langue:

Français.

Capacité d'accueil:

36 places pour les enfants de 6 à 15 ans, réparties en 4 groupes éducatifs  
18 places pour les adolescents de 15 à 18 ans, réparties en 2 groupes éducatifs.

Forme d'accueil:

Internat  
Prise en charge partielle (semi-internat)  
Prise en charge éducative extérieure (PCE)  
Accueil d'urgence.

Admission:

En permanence suivant les places disponibles, mais avec une préférence pour la rentrée scolaire d'août pour les jeunes en scolarité obligatoire.

Objectifs poursuivis:

Permettre à chaque jeune :

- de s'épanouir et de progresser,
- de trouver son équilibre,
- d'exercer ses droits,
- d'assumer ses actes, ses responsabilités et ses obligations,
- d'acquérir son indépendance,
- de préparer un retour en famille ou une vie en studio,
- de s'insérer dans la société.

## PRESTATIONS SPÉCIFIQUES

Programmes éducatifs:

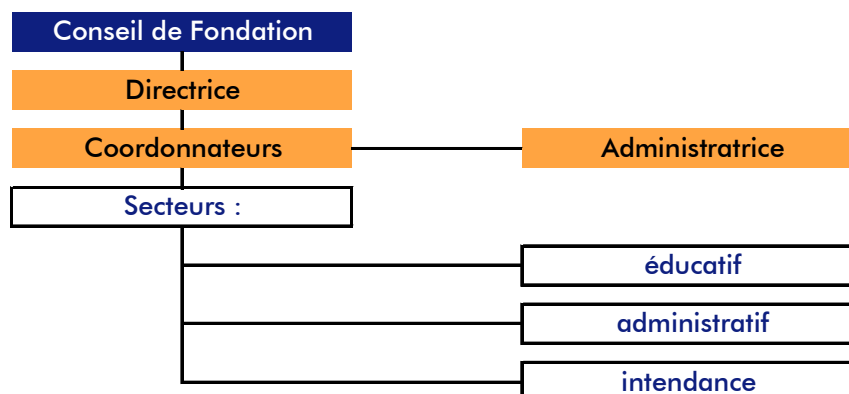
Pédagogie par objectifs avec mise en place de plans d'action individualisés prenant en compte les attentes du jeune, de ses parents/représentant légal et du Service placeur.  
Pédagogie se basant également sur les actes de la vie quotidienne (repas, hygiène, devoirs, etc.) visant à valoriser l'enfant dans son agir, à renforcer son estime de lui, à lui apprendre à gérer sa relation à l'autre et à se structurer dans le temps et l'espace.

Prestations et activités spécifiques:

Des entretiens réunissent régulièrement la famille, le jeune et l'éducateur référent pour soutenir les parents dans leur rôle éducatif, pour échanger, relever la progression et, en temps opportun, préparer le départ de l'institution de leur enfant.  
Un soutien particulier est apporté à chaque jeune dans sa scolarité ou son apprentissage, et nous favorisons l'élaboration des projets de groupe. Dans le secteur des 6-15 ans, l'institution organise des camps durant chaque période de vacances scolaires.

## ORGANISATION INTERNE

Organigramme sommaire:



Types de spécialisations des collaborateurs:

Education spécialisée, praticien-formateur, formation en systémique, en PNL, moniteur J&S, etc.

Nbre de collaborateurs engagés:

Plein temps: 10  
Temps partiel: 36

Options socio-éducatives  
Références théoriques:

- L'approche systémique oriente notre collaboration avec les familles, les intervenants significatifs et l'entourage social du jeune.
- La pédagogie par objectifs permet la co-construction d'un projet avec le jeune, les parents et/ou le représentant légal, dans lequel la scolarité et la formation professionnelle sont prioritaires.
- Notre conception pédagogique est également sous-tendue par une vision spirituelle empreinte d'éthique chrétienne.

## TYPES DE FINANCEMENT

Financement:

Canton DECS  
Confédération OFJP  
Prix journée (hors canton)  
Prix de pension (valaisans)  
Autre: Fondation Sainte-Famille  
Service de l'Action sociale

## COMMENTAIRES

Commentaires qualitatifs:

(recueillis de la Direction de l'institution)

Nous relevons le travail remarquable des éducateurs qui, allié à une fructueuse collaboration établie avec les familles et les Services placeurs a permis à 73.33% des jeunes de vivre à nouveau à plein temps auprès de leur famille au terme du placement d'une durée moyenne de 2 ans. Deux jeunes (6.66%), qui avaient atteint leur majorité civile, ont emménagé dans un studio. Malheureusement, les conditions optimales n'étaient pas réunies pour permettre à 6 autres jeunes (20%) de vivre à nouveau chez eux ou en studio. Pour eux, un placement dans une structure éducative plus spécifique a été nécessaire.

Commentaires  
quantitatifs:

En promenant notre regard sur les dix dernières années, nous remarquons que le profil des familles/jeunes que nous accompagnons n'est plus le même. En 1995, les placements relevant du droit public représentaient le 80.30%, ceux relevant du droit civil de 12.70 % et ceux relevant du droit pénal de 7 %. Depuis cette date, nous n'avons cessé d'observer une diminution des placements relevant du droit public et une augmentation de ceux relevant du droit civil et pénal. En 2005, la proportion des journées de séjour relevant du droit public est de 35.36%, celles du droit civil de 56.64% et celles du droit pénal de 8 %. Cette donnée implique des modifications dans notre travail éducatif avec les enfants, mais également dans celui entrepris avec les familles. Nous observons une délégation de tâches toujours plus importantes de la famille vers l'institution. Cela nous préoccupe, car les ressources en personnel éducatif attribuées ne prennent toujours pas en compte cette évolution.

Le maintien de notre Système qualité continue de nécessiter un engagement soutenu de la part de la direction et de chaque membre du personnel. Pour le rendre plus efficient, une commission se rencontre trois fois l'an pour réajuster les procédures, recueillir les remarques et suggestions des collègues. Le 21 septembre, nous avons réobtenu la certification ISO 9001-2000 pour les trois prochaines années.

Nous remercions et félicitons les collaborateurs pour la réussite de cet audit de renouvellement, ainsi que pour leur engagement sans faille au service des jeunes et de leur famille. D'autre part, nous continuons de relever leur fidélité à notre institution. La durée moyenne de collaboration continue d'augmenter, puisque pour l'ensemble des collaborateurs, elle s'élève à 11.71 années. Cette fidélité nous est profitable en bien des domaines. Toutefois, elle a une incidence certaine sur le prix de revient d'une journée.

Nous constatons une diminution du nombre de journée de séjour en 2005. Dans le secteur des 6-15 ans, nous avons débuté l'année scolaire (21 août) avec 10 places de libres sur les 36 qu'offre la structure. Puis, après les vacances d'automne, 6 placements ont eu lieu. Toutefois, ce taux d'occupation plus faible a une incidence fâcheuse sur l'augmentation du prix de revient à la journée. Et, la direction n'a aucun moyen pour influencer ce taux d'occupation, puisque tout placement doit être autorisé par le SCJ.

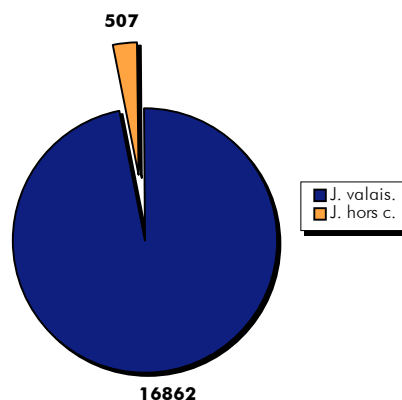
Durant l'année 2005, nous avons accueilli 29 nouvelles situations : 15 dans le secteur des 6-15 ans et 14 dans le secteur des 15-18 ans. Parmi les nouveaux venus, 26 sont domiciliés en Valais, un dans le canton de Genève, un dans le canton de Berne et un jeune a un statut de requérant d'asile. D'autre part, nous avons également été sollicité à dix reprises par les Services sociaux/la Police pour accueillir un jeune en hébergement d'urgence.

Durant cette même période, 30 placements se sont terminés, dont 13 dans le secteur des 6-15 ans, 13 dans le secteur des 15-18 ans et 4 en prise en charge extérieure (PCE).

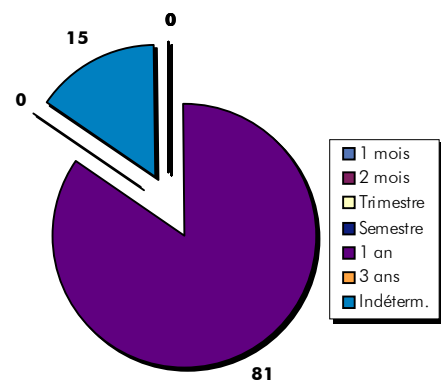
Nous pouvons constater que pour cette institution, le nombre de journées de séjour provenant de placements hors canton est peu important et représente 3% du nombre total de journées de séjour.

Il convient de rappeler ici qu'il s'agit pour le GRAPHIQUE 26 d'une statistique annuelle. Il se peut donc qu'un placement annuel dure effectivement plus long qu'indiqué ici. Il est intéressant cependant de constater qu'environ 16% sont de durée indéterminée.

**Gr. 25 Rapport Journ. Valais./Hors canton VS**



**Gr. 26 Durée de placem. proposée par l'organisme placeur VS**





## CITE PRINTEMPS

Années considérées	2005	2004	2003	2002	2001
Nombre de places	54	54	54	59	59
Journées d'ouverture	365	365*	365*	365*	365*
Journées d'exploitation	19710	18194	16650	18135	18135
Journées de séjour	17607	17164	16009	14464	13989
Capacité non utilisée	2103	1030	641	3671	4146
Taux d'occupation	89.33%	94.34%	96.15%	79.76%	77.14%

\*(19x366)+(40x281)

L'institut CITE PRINTEMPS est la plus grande institution du canton du Valais ouverte à l'année. Toutefois, si nous comparons le taux d'occupation entre 2005 et 2004, il a diminué de 5.01 points. Ceci est dû à la modification du mode de saisie des journées d'exploitation demandée par l'OFJ qui se base sur le calendrier civil et non plus sur le nombre de places à disposition en fonction des périodes : week-ends et vacances scolaires 18 places sur 54 (cf. p. 24).

TABLEAU 21 / C3.1 2005

CITE PRINTEMPS		2005
AGE / ALTER	TYPE / TYPUS	TOTAL
	4	
00 - 06 ans	1	1
07 - 14 ans	50	50
15 - 17 ans	36	36
18 - 24 ans	5	5
25 ans et plus	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>92</b>	<b>92</b>

TABLEAU 22 / C3.2 2005

CITE PRINTEMPS		2005
SEXE / GESCHLECHT	TYPE / TYPUS	TOTAL
	4	
Garçons	54	54
Fillles	42	42
<b>TOTAL</b>	<b>96</b>	<b>96</b>

Le TABLEAU 21 nous informe que les résidents de l'institution ont en majorité entre 7 et 14 ans. Communément aux prestations fournies, elle accueille également un grand nombre de jeunes ayant entre 15 et 17 ans.

En ce qui concerne la classification par sexe, nous avons une majorité de pensionnaires masculins cette année.

TABLEAU 23 2005

CITE PRINTEMPS		2005
JOURNEES DE SEJOUR	TYPE / TYPUS	TOTAL
	4	
Interne	88	88
Externe	0	0
PCE / ENB	8	8
<b>TOTAL</b>	<b>96</b>	<b>96</b>

TABLEAU 24 / C4 2005

CITE PRINTEMPS		2005
BASE LEGALE DU PLACEMENT	TYPE / TYPUS	TOTAL
	4	
Droit pénal	8	8
Droit civil	58	58
Loi AI	0	0
Autres	30	30
<b>TOTAL</b>	<b>96</b>	<b>96</b>

Les placements effectués dans cette institution sont pour la plupart de type interne avec cependant également quelques post-cures externes.

En ce qui concerne la base légale du placement, la plupart sont de droit civil (60.63%), 8.51% de droit pénal et autres 30.85%.

## STECKBRIEF DER INSTITUTION

Sozialpädagogische Jugendwohngruppe ANDERLEDY  
Anderledystr. 22  
3900 BRIG

Telefon : 027 / 923 60 50

## BESCHRIEB

Träger: Stiftung Jugendwohngruppe Anderledy

Rechtsform: Öffentlich-rechtlich

Gründungsjahr: 1980

Offizielle  
Typenbezeichnung BFJ: Typus 4  
Typus 8

## ALLGEMEINE ANGABEN

Empfangene Personen: Wohngruppe für Kinder und Jugendliche mit psycho-sozialen, zivilrechtlichen und strafrechtlichen Problemstellungen

Alter: 7 - 18 Jahre

Geschlecht: gemischt / Koedukation

Sprache: deutsch

Aufnahmekapazität: 12 regulär - 1 Notfallplatz

Form der Betreuung: Sozialpädagogische Jugendwohngruppe

Aufnahme: jederzeit - vorteilhaft im Sommer (Schulrhythmus) - Mindstdauer von einem Aufenthaltsjahr gewünscht

Zielsetzungen: Erfolgversprechende Reintegration in den herkömmlichen Kontext oder Selbständigkeit

SOZIALPÄDAGOGISCHE  
JUGENDWOHNGRUPPE

ANDERLEDY

## SPEZIFISCHE ANGEBOTE

Erzieherische Programme:

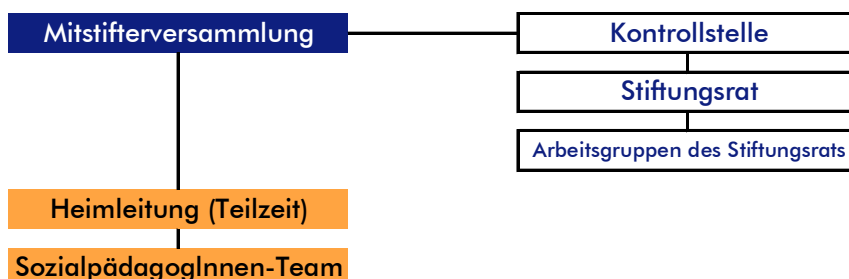
Aufenthaltsgestaltung nach Stufenmodell, interdisziplinäre Zusammenarbeit mit externen Personen und Stellen, intensive Elternarbeit, Unterstützung in Schulfragen.

Spezifische Angebote und Aktivitäten:

Gruppenlager in allen Jahreszeiten, Sport und Natur, eigene Ferienhütte

## INTERNE ORGANISATION

Einfaches Organigramm:



Art der Spezialisierungen der Mitarbeiter:

Diplomierte SozialpädagogInnen oder solche in Ausbildung gemäss Anforderungen des Bundesamtes für Justiz

Anz. beschäftigter Mitarbeiter:

Vollzeit: 1  
Teilzeit: 9

Sozio-erzieherische Ausrichtung  
Theoretische Referenzen:

Systemische Betrachtungsweise der individuellen Problemstellungen sowie transparentes Stufenprogramm und Hausregelwerk mit allgemeiner Gültigkeit.

## ART DER FINANZIERUNG

Finanzierung durch:

Kanton DEKS  
Eidgenossenschaft BFJ  
Pensionspreis (Walliser)

## KOMMENTARE

Qualitative Auswertungen:

(von der Direktion des Heimes)

Im Jahr 2005 können wir das neu ausgearbeitete Qualitätssystem implementieren. Ein Hilfskonstrukt, welches noch gewöhnungsbedürftig, jedoch wirklich überschaubar und auf den Alltag zugeschnitten ist. Die "Orientierung am Kunden" setzen wir mit Energie um und wir sind überzeugt, dass diese Bestrebungen auch wahrgenommen werden. Spürbar ist weiterhin die Tendenz, dass das Alter der Jugendlichen stetig steigt. Neueintritte im Schwellenbereich zur Berufswahl werden immer häufiger. Dies ändert die Gruppendynamik (grössere Peergroup) und zwingt uns vermehrt, zusammen mit den Familien auf Berufs- und Lehrstellensuche zu gehen. Eine oft aufreibende und fordernde Aufgabe, für welche wir zukünftig vermehrt mit der Studien- und Berufsberatung zusammenarbeiten wollen.

Quantitative Auswertungen:

Die Bestrebungen der kantonalen Dienststelle, die Aufenthaltszeiten so kurz als möglich zu halten, sind spürbar. In den periodischen Standortbestimmungen wird jeweils auch über die zeitliche Staffelung der Austrittsphase gesprochen. Nur mit stichhaltigen Argumenten ist jeweils eine Verlängerung der Aufenthaltsbewilligung zu erreichen. Wir unterstützen das Erbringen dieses "Bedarfnachweises", doch zwischen dem Möglichen und dem Notwendigen liegt eine breite Zone. Zu kurz dürfen die Aufenthalte aufgrund des Spardruckes nicht werden, denn dann erreichen wir kaum eine Nachhaltigkeit.

Die Belegung 2005 ist praktisch indentisch mit dem Auslastungsgrad des vorangegangenen Jahres. Durch die konsequente Einhaltung von limitierten Ferientagen im Elternhaus haben wir die Anzahl Pensionstage sogar leicht erhöht.

Im ersten Halbjahr wurde der offizielle Notplatz regelmässig in Anspruch genommen. In der zweiten Jahreshälfte haben wir zu unserer Überraschung keine Anfragen erhalten.

Weiter erlauben wir uns zu erwähnen, dass mit dem gleichen Personaletat wie 2004 erheblich mehr Aufenthaltstage als vor 2003 "bewältigt" werden. Eine Gruppe von 12-13 Jugendlichen ist gruppendynamisch nicht einfach zu führen und fordert die Mitarbeitenden entsprechend.

In Zusammenarbeit mit der IV konnten wir einen zusätzlichen Mitarbeiter gewinnen, welcher in nächster Zeit die Ausbildung zum Sozialpädagogen absolviert und für uns eine wertvolle Hilfe darstellt.

Jeiziner Donat  
Heimleiter

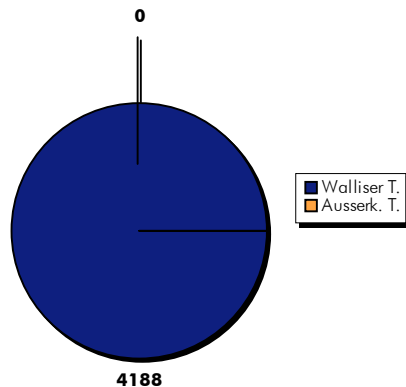


Wie wir von der GRAFIK 25 entnehmen können, ist das Verhältnis zwischen der Anzahl walliser- und ausserkantonalen Tage bedingt durch die institutionelle Lage (nur ein Heim im Oberwallis) klar: alle Tage sind Platzierungen von einheimischen Jugendlichen.

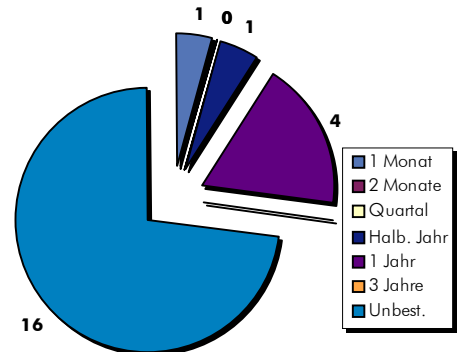


Die Analyse der GRAFIK 26 über die geschätzte Dauer der Platzierung durch die einweisende Instanz, ermöglicht uns festzustellen, daß viele Platzierungen (37%) 1 Jahr dauern. 37% sind mit unbestimmter Dauer angegeben worden.

**Gr. 25 Verhältnis VS Ausserk./Walliser Tage**



**Gr. 26 Gesch. Dauer der Platz durch die einw. Instanz VS**



## Jugendwohngruppe ANDERLEDY

Jahr	2005	2004	2003	2002	2001
Verfügbare Plätze	12	12	10	10	10
Anz. der geöffnet. Tage	365	366	365	365	365
Anz. der Betriebstage	4380	4392	3650	3650	3650
Anz. der Aufenthaltstage	4188	3942	3121	2706	2445
Freie Kapazitäten	192	450	529	944	1205
Belegung in Prozenten	95.62%	89.75%	85.51%	74.14%	66.99%

Die JUGENDWOHN-GRUPPE ANDERLEDY ist das einzige Oberwalliser Heim, das Jugendliche mit Schwierigkeiten aufnehmen welches vom BFJ anerkannt wurde. Wir können ein stetiges Wachstum des Belegungssatzes von Jahr zu Jahr feststellen. In den letzten vier Jahren ist der Belegungssatz um 28,63 Punkte gestiegen. Zwischen 2004 und 2005 ist er um 5,87 Punkte gestiegen.

TABLEAU 21 / C3.1 2005

### ANDERLEDY

AGE / ALTER	TYPE / TYPUS	TOTAL
	4	
00 - 06 Jahre	0	0
07 - 14 Jahre	7	7
15 - 17 Jahre	12	12
18 - 24 Jahre	3	3
25 J. und mehr	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>22</b>	<b>22</b>

TABLEAU 22 / C3.2 2005

### ANDERLEDY

SEXE / GESCHLECHT	TYPE / TYPUS	TOTAL
	4	
Knaben	11	11
Mädchen	11	11
<b>TOTAL</b>	<b>22</b>	<b>22</b>

Aus der TABELLE 21 läßt sich entnehmen, daß zwei Altersgruppen im Heim anzutreffen sind nämlich diejenigen der 7 bis 14 Jahre und der 15 bis 17 Jahre (57,89%). Wir stellen fest, daß kein Minderjähriger der älter als 17 Jahre ist platziert wurde.

TABLEAU 23 2005

### ANDERLEDY

AUFENTHALTS-TAGE	TYPE / TYPUS	TOTAL
	4	
Intern	22	22
Extern	0	0
PCE / ENB	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>22</b>	<b>22</b>

TABLEAU 24 / C4 2005

### ANDERLEDY

RECHTLICHE BEGRÜNDUNG DER PLATZIERUNG	TYPE / TYPUS	TOTAL
	4	
StrafGB	1	1
ZivilGB	10	10
IVGesetz	0	0
Uebrige	11	11
<b>TOTAL</b>	<b>22</b>	<b>22</b>

Wie wir sehen können, sind die Heimpopulation in der JUGENDWOHN-GRUPPE ANDERLEDY gemischt.

Es wird ersichtlich, daß das Heim nur interne Aufenthaltstage anbietet.

Was die rechtliche Begründung der Platzierung betrifft, so können wir der TABELLE 24 entnehmen, daß die größte Anzahl Platzierungen 2004 auf zivilrechtlicher Basis getätigt wurden. Es gibt außerdem auch noch 2 Platzierungen auf strafrechtlicher Basis.

## FICHE TECHNIQUE DE L'INSTITUTION

Institut ST-RAPHAËL  
Centre pédagogique et scolaire, Champlan (CPS)  
1971 CHAMPLAN

Téléphone : 027 / 398 24 41

### PRÉSENTATION

Support juridique: Association  
Statut juridique: Privée et reconnue d'utilité publique  
Année de fondation: 1946  
Typologie officielle OFJP: Type 3

### INDICATIONS GÉNÉRALES

Personnes accueillies: Cas sociaux, mineurs en difficulté ou menacés au sens des directives de l'OFJ et des dispositions cantonales en la matière, adolescents présentant des troubles du comportement importants et s'inscrivant manifestement dans une perturbation sérieuse de contrôle sur leurs émotions, difficultés relationnelles importantes, violences verbales et même physiques, passages à l'acte fréquents, ne pouvant momentanément être intégrés dans les écoles publiques, dans un processus d'apprentissage ou dans le circuit économique ordinaire.

Âge: Toute la scolarité obligatoire (8 - 15 ans) également en 10<sup>ème</sup> année scolaire.

Sexe: mixte

Langue: française

Capacité d'accueil: 27 jeunes

Forme d'accueil: Internat ou externat ouvert 365 jours par année.

Admission: En permanence selon disponibilités

Objectifs poursuivis: Répartis en petites unités à caractère familial, les jeunes bénéficient d'un encadrement éducatif basé sur un projet pédagogique personnalisé ainsi que sur un enseignement individualisé, renforcé par un appui spécifique, favorisant le développement des connaissances scolaires.

## PRESTATIONS SPÉCIFIQUES

Programmes éducatifs:

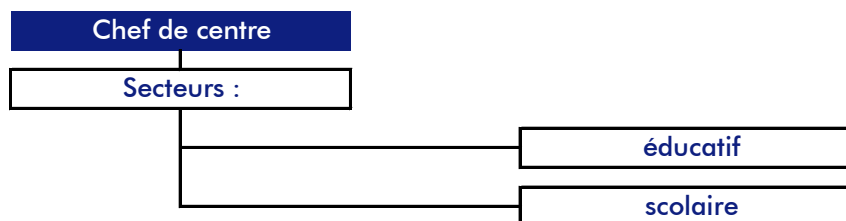
Pédagogie par objectifs avec un système de phases évolutive.s Programme scolaire individualisé. Orientation professionnelle avec stage en entreprise.

Prestations et activités spécifiques:

Objectifs fixés avec chaque jeune avec contrat pédagogique. Bilans fréquents et réguliers. Orientation professionnelle. Soutien extérieur si nécessaire. Prise en charge éducative extérieure.

## ORGANISATION INTERNE

Organigramme sommaire:



Types de spécialisations des collaborateurs:

Educateurs spécialisés, praticiens-formateurs, enseignants spécialisés, intervenants extérieurs (psychologue, psychiatre)

Nbre de collaborateurs engagés (y compris part direction, administration, intendance):

Plein temps: 9  
Temps partiel: 18

Options socio-éducatives  
Références théoriques:

Une approche de la théorie systémique et du concept cognitivo-comportementaliste avec des phases évolutives. Une pédagogie par objectifs adaptée comme par exemple systémique comportementale.

## TYPES DE FINANCEMENT

Financement:

Canton DECS  
Confédération OFJP  
Confédération OFAS  
Subsides scolaires  
Prix journée (hors canton)  
Prix de pension (valaisans)  
Autre: prestations AI

## COMMENTAIRES

Commentaires qualitatifs:

(recueillis de la Direction de l'institution)

L'éducateur propose un éventail d'activités et accompagne le jeune dans son choix. Il existe naturellement des activités communes. Le souci majeur sera toujours d'adapter le niveau des exigences aux possibilités de chacun. D'une part, l'éducateur propose aux adolescents des activités intéressantes et valorisantes pour des jeunes de leur âge. D'autre part, il incite chacun à formuler ses projets personnels de sorte que le jeune puisse acquérir une autonomie personnelle. Les moyens utilisés passent par la différenciation des choix relationnels et des activités de loisirs. Des activités sont organisées dans le cadre du Centre Pédagogique et Scolaire. On songe ici, aux jeux d'équipe, aux activités sportives, aux clubs divers. Des activités sont aussi proposées dans le but de développer l'autonomie personnelle (cuisine, emplois) et l'autonomie sociale (par exemple la gestion de son propre budget). Le groupe est un moyen de parvenir à l'épanouissement personnel. En effet, notre désir n'est pas de les former à une vie en institution mais de leur apprendre à mieux s'intégrer dans la société actuelle

Commentaires  
quantitatifs:

Les emplois (balayage, dressage des tables) sont l'occasion de se mettre au travail pour la collectivité et de se sentir responsable du bon fonctionnement du groupe de vie. Le succès engendrant le succès, il est important de repérer chez chacun ce qui est ressenti comme positif et socialement satisfaisant afin de le valoriser. On pourra ainsi, en procédant par étape, hausser le niveau des exigences éducatives et scolaires. A trop vouloir insister sur ce qui est considéré comme inacceptable, on risque, en s'attaquant directement aux symptômes, l'incompréhension totale, avec comme conséquence, une situation rendue invivable, une "rupture" de la relation. Il est préférable de montrer la nécessité des comportements sociaux plutôt que d'insister sur les aspects négatifs de ceux-ci.

Le Centre pédagogique et scolaire a accueilli 28 jeunes sur l'année scolaire. Pour ces jeunes, 65 objectifs ont été fixés en accord avec le jeune, les parents et les services placeurs lors de la définition du contrat pédagogique, soit après environ 8 semaines de placement. Ces objectifs ont été élaborés et travaillés par les deux secteurs de centre, soit la classe et l'internat. Ils ont été évalués et redéfinis selon les besoins et les avancées de chaque situation, puis validés ou non en fin d'année lors de la synthèse de préavis. Sur l'ensemble des objectifs posés, on peut retenir les aspects suivants:

le 75% des objectifs a été validés et atteints.

le 25 % des objectifs restant signifie que les critères de réussite ne sont pas atteints mais qu'ils sont en voie d'acquisition. Ce pourcentage est surtout lié au jeune pour qui une réinscription est demandée

28 objectifs ont été redéfinis en cours d'année pour des raisons diverses (difficilement atteignables par le jeune ou tout simplement atteints)

Cette évaluation quasi quotidienne de l'évolution ou des difficultés du jeune lui permet de se situer dans ses actions et permet également à l'adulte de quantifier les acquisitions de chaque situation. Les difficultés engendrées par la période de l'adolescence et de la préadolescence dans notre société provoquent toujours plus d'inquiétude et de questionnement. Les jeunes nous confrontent à l'intensité accrue de leurs comportements agressifs, réfractaires. L'éducation étant en perpétuelle mutation, nous nous devons de trouver les stratégies les plus adaptées et les plus appropriées à nos jeunes.

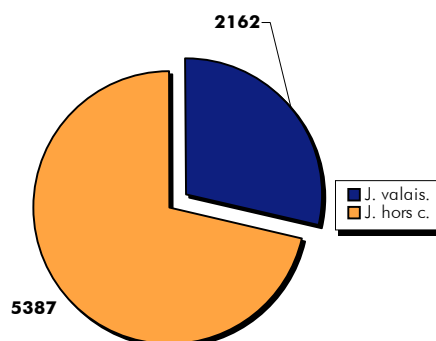


La ventilation des chiffres du GRAPHIQUE 25 nous permet de constater que pour cette année le nombre de journées de séjour valaisannes représente 29%.

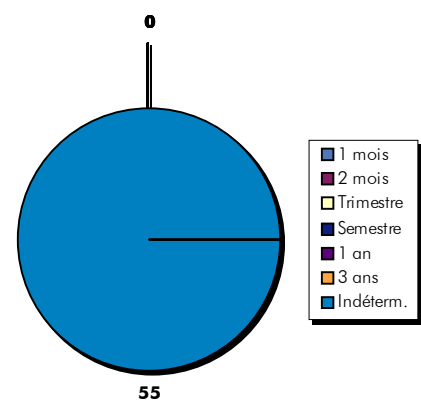


En ce qui concerne la durée de placement proposée par l'organisme placeur, nous pouvons constater que la totalité des placements sont de durée indéterminée.

**Gr. 25 Rapport Journ. Valais./Hors canton VS**



**Gr. 26 Durée de placem. proposée par l'organisme placeur VS**





Années considérées	2005	2004	2003	2002	2001
Nombre de places	27	27	27	27	27
Journées d'ouverture	365	281	265	267	278
Journées d'exploitation	9855	7587	7155	7209	7506
Journées de séjour	7549	7149	7313	6929	7733
Capacité non utilisée	2306	438	-158	280	-227
Taux d'occupation	76.60%	94.23%	102.21%	96.12%	103.02%

Nous pouvons constater que le nombre de places offertes par l'institut ST-RAPHAËL (CPS) est resté identique à rapport à l'année précédente. Pour la première fois en 2005, les journées d'ouverture sont calculées sur l'année complète ce qui a bien entendu une incidence sur le taux d'occupation puisque nous assistons à une diminution de 17,68 points par rapport à l'année précédente.

TABLEAU 21 / C3.1 2005

CPS

AGE / ALTER	TYPE / TYPUS	TOTAL
	3	
00 - 06 ans	0	0
07 - 14 ans	24	24
15 - 17 ans	31	31
18 - 24 ans	0	0
25 ans et plus	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>55</b>	<b>55</b>

TABLEAU 22 / C3.2 2005

CPS

SEXE / GESCHLECHT	TYPE / TYPUS	TOTAL
	3	
Garçons	48	48
Filles	7	7
<b>TOTAL</b>	<b>55</b>	<b>55</b>

En analysant le graphique suivant, l'institution accueille des enfants et des jeunes. La plus grande population se situe entre 15 et 17 ans (56,37%). Avec cependant également une grande population de jeunes ayant entre 7 et 14 ans.

Le TABLEAU 22 nous indique que la population est mixte avec une large dominance de la population masculine.

TABLEAU 23 2005

CPS

JOURNEES DE SEJOUR	TYPE / TYPUS	TOTAL
	3	
Interne	55	55
Externe	0	0
PCE / ENB	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>55</b>	<b>55</b>

TABLEAU 24 / C4 2005

CPS

BASE LEGALE DU PLACEMENT	TYPE / TYPUS	TOTAL
	3	
Droit pénal	2	2
Droit civil	51	51
Loi AI	2	2
Autres	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>55</b>	<b>55</b>

La totalité des placements effectués en 2005 sont des journées de séjour en interne.

La base légale la plus souvent appliquée dans les placements dans cette institution est de droit civil (92,72%).

## FICHE TECHNIQUE DE L'INSTITUTION

Institut ST-RAPHAËL  
Centre de préapprentissage (CPA)  
Av. Grand-Champsec 22  
1950 SION

Téléphone : 027 / 203 35 50

## PRÉSENTATION

Support juridique: Association  
Statut juridique: Privée et reconnue d'utilité publique  
Année de fondation: 1946  
Typologie officielle OFJP: Type 5

## INDICATIONS GÉNÉRALES

Personnes accueillies: Cas sociaux, mineurs en difficulté ou menacés au sens des directives de l'OFJ et des dispositions cantonales en la matière, adolescents présentant des troubles du comportement importants et s'inscrivant manifestement dans une perturbation sérieuse de contrôle sur leurs émotions, difficultés relationnelles importantes, violence verbale et même physique, passages à l'acte fréquents, ne pouvant momentanément être intégrés dans les écoles publiques, dans un processus d'apprentissage ou dans le circuit économique ordinaire

Âge: 15 à 18 ans

Sexe: masculin

Langue: française

Capacité d'accueil: 18 internes et 3 à 5 externes

Forme d'accueil: Internat et externat ouvert 365 jours par années dès 2005

Admission: En permanence selon les disponibilités

Objectifs poursuivis: Intégration/adaptation sociale, scolaire et professionnelle - orientation professionnelle si possible débouchant sur une place d'apprentissage

## PRESTATIONS SPÉCIFIQUES

Programmes éducatifs:

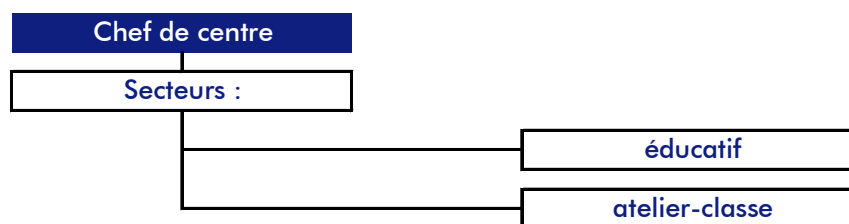
Stages, orientation professionnelle, recherche d'apprentissage, mise à niveau scolaire, travail en atelier, activités sportives et culturelles, compétences sociales développées en internat, etc.

Prestations et activités spécifiques:

Divers ateliers avec développement de notions de productivité, créativité et entretien ainsi que des stages et visites en entreprise à des fins d'information et d'orientation professionnelle, classe avec activités scolaires adaptées à chaque jeune et en fonction du choix professionnel, internat-externat avec activités communautaires (tâches quotidiennes) et loisirs.

## ORGANISATION INTERNE

Organigramme sommaire:



Types de spécialisations des collaborateurs:

Educateurs/trices spécialisés, maîtres socio-professionnels, enseignants spécialisés

Nbre de collaborateurs engagés y compris part direction, administration, intendance):

Plein temps: 6  
Temps partiel: 9

Options socio-éducatives  
Références théoriques:

Une approche de la théorie systémique et au concept cognitivo-comportementaliste avec des phases évolutives. Une pédagogie par objectifs adaptés.

## TYPES DE FINANCEMENT

Financement:

Canton DECS  
Confédération OFJP  
Confédération OFAS  
Subsides scolaires  
Prix journée (hors canton)  
Prix de pension (valaisans)  
Autre, précisez : prestations AI

## COMMENTAIRES

Commentaires qualitatifs:

(recueillis de la Direction de l'institution)

Pour l'équipe pluridisciplinaire du CPA, l'année 2005 a permis de confirmer le travail de cohésion par le biais de supervisions régulières notamment et de collaboration intensive sur les projets pédagogiques de chaque jeune. L'équipe a mis en route, depuis janvier 2005, l'annualisation. Ce qui a nécessité un effort de la part des collaborateurs du centre réside essentiellement dans les changements culturels et organisationnels. En effet, le cursus du jeune n'étant plus sur un rythme scolaire ainsi, les vacances et remplacements sont organisés de manière totalement différentes car il n'y a plus de fermeture estivale. Ce changement touche principalement les éducateurs qui prennent en charge les temps hors scolarité. Celui-ci n'est pas aussi fort pour l'enseignant ou les maîtres d'atelier qui conservent tout ou partie du rythme scolaire.

Commentaires  
quantitatifs:

En 2005, nous avons à nouveau constaté l'arrivée d'une population plus immature et le programme préprofessionnel a été ralenti par leur difficulté à entrer dans une dynamique exigeante comme celle du monde professionnel. Nous avons également remarqué une augmentation des situations en lien avec le système pénal. Malgré cela, les jeunes ont réalisé près de 65% des objectifs qui leur ont été posés et comme l'an passé, ont contribué largement et efficacement à la rénovation des locaux du centre avec l'entretien quotidien en sus pour 2005. en effet, il faut savoir que pour obtenir des postes éducatifs supplémentaires liés à l'annualisation, le CPA a dû renoncer à un demi poste de conciergerie, et aux pourcentages attribués au conseiller en orientation d'une part et à l'aumônier de l'autre.

Cette volée a été caractérisée par beaucoup de déprédations au sein du centre. L'option de travaux concrets a été reconduite cette année car les jeunes peuvent mesurer et réaliser ce qu'ils apprennent, ce que des exercices d'ateliers ne peuvent pas toujours ancrer de façon évidente pour le jeune.

Le budget de fonctionnement du Centre de préapprentissage est basé sur un nombre annuel de 5200 nuitées, à savoir 4800 internes et 400 externes. L'exercice 2005 se solde par un nombre supérieur de 572 aux prévisions. A noter que les Externes réalisent un malus de 292 journées et que seuls les valaisans peuvent bénéficier du statut d'externe. Sur le total des journées de 5772, 2474 sont valaisans soit 42,86% des placements, 2048 des vaudois, 849 des genevois Fribourg 267 et 134 des jurassiens. en ce qui concerne le personnel, en avril 3 personnes supplémentaires sont venues garnir les rangs de l'équipe éducative afin de répondre aux besoins de prise en charge dus à l'annualisation. Fin juin, 2 personnes ont choisis un autre défi professionnel et ont été remplacées à partir d'août.

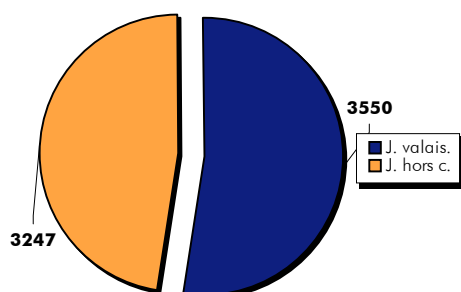


Nous pouvons constater en analysant le GRAPHIQUE 25 que le rapport entre le nombre de journées de séjour valaisannes et les journées hors canton est de 52% de journées valaisannes sur la totalité. Il y a donc quasiment un même nombre de journées hors canton (48%).

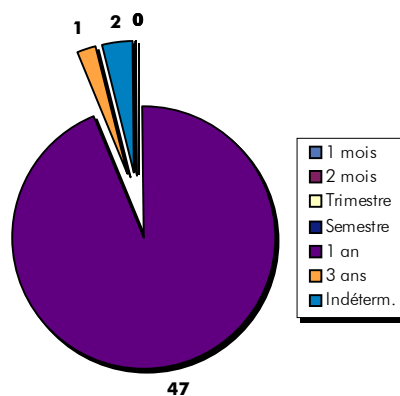


La ventilation des chiffres du GRAPHIQUE 26 nous permet de voir que la quasi-totalité des placements sont de durée d'une année.

**Gr. 25 Rapport Journ. Valais./Hors canton VS**



**Gr. 26 Durée de placem. proposée VS par l'organisme placeur**



Années considérées	2005	2004	2003	2002	2001
Nombre de places	21	21	21	21	21
Journées d'ouverture	365	296	291	279	290
Journées d'exploitation	7665	6216	6111	5859	6090
Journées de séjour	6797	5797	5739	5067	5877
Capacité non utilisée	868	419	372	792	213
Taux d'occupation	88.68%	93.26%	93.91%	86.48%	96.50%

On constate que le nombre de places disponibles est resté inchangé par rapport à 2004. Pour la première fois en 2005, les journées d'ouverture sont calculées sur l'année complète ce qui a bien entendu une incidence sur le taux d'occupation puisque nous assistons à une diminution de 4,58 points par rapport à l'année précédente.

TABLEAU 21 / C3.1 2005

CPA		2005
AGE / ALTER	TYPE / TYPUS	TOTAL
	5	
00 - 06 ans	0	0
07 - 14 ans	1	1
15 - 17 ans	42	42
18 - 24 ans	6	6
25 ans et plus	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>49</b>	<b>49</b>

TABLEAU 22 / C3.2 2005

CPA		2005
SEXE / GESCHLECHT	TYPE / TYPUS	TOTAL
	5	
Garçons	50	50
Filles	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>50</b>	<b>50</b>

Comme le définit la typologie, l'institution ST-RAPHAËL (CPA) n'accueille uniquement des garçons en préapprentissage. La plus grande population (85%) se situe entre 15 et 17 ans.

Le TABLEAU 22 nous indique que la population est uniquement masculine.

TABLEAU 23 2005

CPA		2005
JOURNEES DE SEJOUR	TYPE / TYPUS	TOTAL
	5	
Interne	41	41
Externe	10	10
PCE / ENB	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>51</b>	<b>51</b>

TABLEAU 24 / C4 2005

CPA		2005
BASE LEGALE DU PLACEMENT	TYPE / TYPUS	TOTAL
	5	
Droit pénal	28	28
Droit civil	19	19
Loi AI	3	3
Autres	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>50</b>	<b>50</b>

Comme indiqué dans la fiche signalétique, l'institution offre des journées de séjour en tant qu'interne mais également en tant qu'externe. Il faut cependant dire que la plupart des journées de séjour sont de type interne.

La plus grande part des placements sont des placements de droit pénal avec également un grand nombre de placements de droit civil (38%).

## FICHE TECHNIQUE DE L'INSTITUTION

Institut ST-RAPHAËL  
Centre de préapprentissage mixte, Champlan (CPM)  
1971 CHAMPLAN

Téléphone : 027 / 398 24 41

### PRÉSENTATION

Support juridique: Association  
Statut juridique: Privée et reconnue d'utilité publique  
Année de fondation: 1946  
Typologie officielle OFJP: Type 5

### INDICATIONS GÉNÉRALES

Personnes accueillies: Cas sociaux, mineurs en difficulté ou menacés au sens des directives de l'OFJ et des dispositions cantonales en la matière, adolescents présentant des troubles du comportement importants et s'inscrivant manifestement dans une perturbation sérieuse de contrôle sur leurs émotions, difficultés relationnelles importantes, violences verbales et même physiques, passages à l'acte fréquents, ne pouvant momentanément être intégrés dans les écoles publiques, dans un processus d'apprentissage ou dans le circuit économique ordinaire.

Âge: 15 - 18 ans

Sexe: mixte

Langue: française

Capacité d'accueil: 9

Forme d'accueil: Internat - externat ouvert 365 jours par année .

Admission: En permanence selon disponibilités

Objectifs poursuivis: L'accompagnement au CPM poursuit 3 axes principaux : l'intégration sociale, le développement personnel et l'intégration professionnelle. L'expérimentation de nouvelles valeurs, un encadrement structurant et chaleureux, un projet pédagogique personnalisé, un soutien pré-professionnel (orientation professionnelle, stages en entreprises), un appui scolaire spécifique sont autant de moyens au service de l'objectif final du CPM, à savoir la réinsertion sociale et professionnelle du jeune.

## PRESTATIONS SPÉCIFIQUES

Programmes éducatifs:

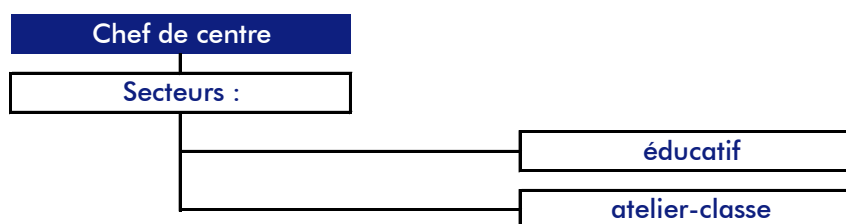
pédagogie par objectifs en 4 modules de durée variable en fonction de l'évolution du jeune. Projet pédagogique individualisé .

Prestations et activités spécifiques:

Objectifs fixés avec chaque jeune avec contrat pédagogique. Bilans fréquents et réguliers. Orientation professionnelle. Soutien psycho-social extérieur si nécessaire. Prise en charge éducative extérieure comme par exemple PCE, acc. prof.

## ORGANISATION INTERNE

Organigramme sommaire:



Types de spécialisations des collaborateurs:

Educateurs/trices spécialisé/es (praticiens-formateurs), maîtres socio-professionnels, enseignant spécialisé, conseiller en orientation professionnelle.

Nbre de collaborateurs engagés (y compris part direction, administration, intendance) :

Plein temps: 1  
Temps partiel: 7

Options socio-éducatives  
Références théoriques:

Approche de la théorie systémique et du concept cognitivo-comportementaliste avec des phases évolutives. Pédagogie par objectifs adaptés.

## TYPES DE FINANCEMENT

Financement:

Canton DECS  
Confédération OFJP  
Confédération OFAS  
Subsides scolaires  
Prix journée (hors canton)  
Prix de pension (valaisans)  
Autre, précisez : prestations AI

## COMMENTAIRES

Commentaires qualitatifs:

(recueillis de la Direction de l'institution)

Les objectifs du placement, déterminés par le service placeur et les parents lors de la visite d'admission, sont le plus souvent orientés sur le développement personnel du/de la jeune et l'acquisition de compétences sociales et/ou professionnelles de base. En ce sens, l'accompagnement éducatif que nous proposons dans notre petite structure vise à offrir aux jeunes des chances nouvelles et réelles de cheminer sur un parcours de vie marqué par une pédagogie de la réussite et caractérisé par davantage de satisfaction et de valorisation, au travers d'une responsabilisation progressive. Le cadre y est certes structuré, mais chaleureux, équilibré et sécurisant. Le respect des personnes et des règles institutionnelles et sociales est un axe prioritaire de notre encadrement. Le développement personnel du/de la jeune, son équilibre et son épanouissement, le gain en maturité et en responsabilité en sont d'autres.

Commentaires  
quantitatifs:

Pour ce faire, nous plaçons les notions d'engagement et de responsabilisation comme centrales dans notre accompagnement : engagement du jeune dans son projet (système des modules), engagement au quotidien (observations journalières et phases) ; responsabilisation progressive dans le projet professionnel (travail en atelier, stages internes puis externes) et dans le projet de vie (développement personnel) ; engagement également dans les activités proposées en soirées (escalade, ski de nuit, etc.), lors des sanctions (travaux d'intérêt général, marches, etc.) ou des actions éducatives spécifiques de quelques jours en montagne.

Si l'évolution de la pratique éducative au CPM a permis de réellement renforcer l'accompagnement offert à nos jeunes, les travaux de rénovation entrepris dans la structure visent quant à eux à améliorer leur qualité de vie. Ainsi, . Ainsi les chambres des résidants ont été terminées en juin, la cuisine et la salle de jeux en décembre. La participation des jeunes aux travaux de rénovation a été accentuée (peinture, confection d'armoires dans le cadre de l'atelier, etc.).

Sur les 17 jeunes accompagnés durant l'année civile 2005, 3 ont quitté prématurément le CPM, dans l'impossibilité de répondre aux exigences de la structure ou de la société. Au terme de l'année scolaire 2004-2005, 5 jeunes ont regagné leur milieu familial d'où ils suivent des formations diverses, une jeune fille a intégré un centre de formation spécialisé, un garçon a été admis au Foyer pour Jeunes Travailleurs et 2 jeunes ont poursuivi leur placement au CPM pour une deuxième année. Au niveau du personnel, nous avons vu le départ d'un éducateur et d'un maître d'atelier, tous deux remplacés.

L'ouverture annuelle a été vécue de manière assez sereine par l'équipe éducative du CPM, même si elle a bousculé certaines habitudes et nécessité la répartition des forces sur l'ensemble de l'année.

Sur les 2636 journées facturées en 2005, 846 proviennent du Valais, 1258 du Canton de Vaud et 532 de Genève.

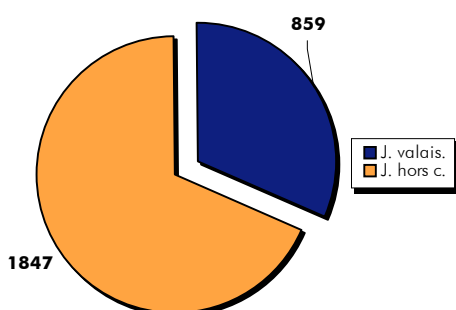


Les chiffres du GRAPHIQUE 25 nous permettent de constater que le nombre de journées de séjour de valaisans est de 32% contre 68% de journées hors canton.

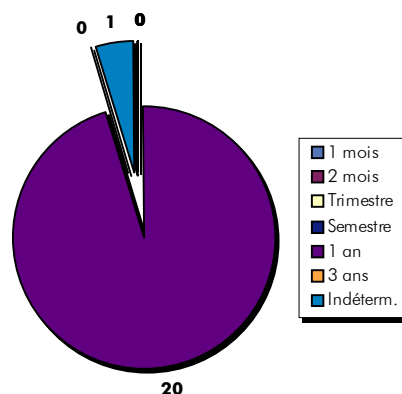


Nous voyons sur le GRAPHIQUE 26 que la quasi-totalité des placements sont d'une année.

**Gr. 25 Rapport Journ. Valais./Hors canton VS**



**Gr. 26 Durée de placem. proposée VS par l'organisme placeur**





Années considérées	2005	2004	2003	2002	2001
Nombre de places	9	9	9	9	9
Journées d'ouverture	365	296	289	285	290
Journées d'exploitation	3285	2664	2601	2565	2610
Journées de séjour	2706	2427	2466	2190	1864
Capacité non utilisée	579	237	135	375	746
Taux d'occupation	82.37%	91.10%	94.81%	85.38%	71.42%

L'institut ST-RAPHAËL (CPAM) voit une diminution de 8,73 points du taux d'occupation par rapport au chiffre de l'année précédente. Pour la première fois en 2005, les journées d'ouverture sont calculées sur l'année complète ce qui a bien entendu une incidence sur le taux d'occupation.

TABLEAU 21 / C3.1 2005

CPM		2005
AGE / ALTER	TYPE / TYPUS	TOTAL
	5	
00 - 06 ans	0	0
07 - 14 ans	0	0
15 - 17 ans	19	19
18 - 24 ans	2	2
25 ans et plus	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>21</b>

TABLEAU 22 / C3.2 2005

CPM		2005
SEXE / GESCHLECHT	TYPE / TYPUS	TOTAL
	5	
Garçons	12	12
Filles	9	9
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>21</b>



Le TABLEAU 21 nous permet de voir que la population de cette institution a généralement entre 15 et 17 ans.



La répartition du nombre de pensionnaires par sexe nous permet de constater que l'institution a plus de pensionnaires masculins.



Toutes les journées de séjour dans l'institution sont de type interne.



TABLEAU 23 2005

CPM		2005
JOURNEES DE SEJOUR	TYPE / TYPUS	TOTAL
	5	
Interne	21	21
Externe	0	0
PCE / ENB	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>21</b>

TABLEAU 24 / C4 2005

CPM		2005
BASE LEGALE DU PLACEMENT	TYPE / TYPUS	TOTAL
	5	
Droit pénal	6	6
Droit civil	11	11
Loi AI	4	4
Autres	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>21</b>

Les principales raisons de placement dans cette institution sont justifiées par le droit pénal ainsi qu'une partie assez importante de droit civil.

## FICHE TECHNIQUE DE L'INSTITUTION

Foyer d'accueil LA FONTANELLE  
1891 MEX

Téléphone : 027 / 767 11 22

### PRÉSENTATION

Support juridique:  
Statut juridique:  
Année de fondation:  
Typologie officielle OFJP:

Association La Fontanelle  
Privée et reconnue d'utilité publique  
1987  
Type 8



### INDICATIONS GÉNÉRALES

Personnes accueillies:

Jeunes de la Suisse romande, en situation d'échec scolaire ou professionnel, présentant des troubles de comportements, des ruptures familiales et/ou institutionnelles fréquentes et dont les problèmes personnels ou familiaux ont dégénéré en acte délictueux (fugue, violence, refus de l'autorité, vol, etc.) ou en toxicomanie. Ils sont pour la plupart sous mandats pénaux.

Âge:

dès 15 ans, jusqu'à 20 ans (pas d'admission après 18 ans)

Sexe:

filles et garçons en deux foyers (pas de mixité)

Langue:

français

Capacité d'accueil:

17

Forme d'accueil:

24h sur 24, 365 jours par année

Admission:

en permanence

Objectifs poursuivis:

Placer le jeune dans un contexte qui lui permette de reprendre pied et de réfléchir au sens à donner à son existence

Le mener dans une parenthèse active, encourageant la réflexion, le développement personnel ainsi que la patiente restauration des relations de l'individu avec l'autre, son environnement et son histoire

Le conduire dans de nouvelles expériences favorisant l'acquisition de compétences sociales, la gestion de ses pulsions et la diminution de ses comportements délictueux

L'orienter et construire un projet d'avenir, pour sa profession et son lieu de vie

Le soutenir après la phase institutionnelle pour assurer la transition entre le foyer et le retour à la société

Pendant et après le placement, collaborer étroitement avec les parents en vue de leur réappropriation des compétences parentales

## PRESTATIONS SPÉCIFIQUES

Programmes éducatifs:

Pédagogie par objectifs progressifs en 4 phases (Intégration, Exploration, Vérification, Réalisation), adaptées au rythme d'évolution du jeune. Possibilité de revenir en phase inférieure pour travailler les points fragiles.

Prestations et activités spécifiques:

Activités psycho-éducatives, travail avec les familles, accompagnement éducatif individualisé, prise en charge sportive et aventureuse par des camps de longue durée, appui scolaire, formation et orientation professionnelles, stages dans des entreprises, suivi personnalisé lors de la transition entre l'institution et le retour à la société. Activités et lieu de vie totalement séparés entre les filles et les garçons.

## ORGANISATION INTERNE

Organigramme sommaire:



Types de spécialisations des collaborateurs:

éducateur spécialisé, praticien-formateur, maître d'éducation physique, maître socio-professionnel, enseignant, économiste, systémique, PNL, arthérapie, drainage lymphatique.

Nbre de collaborateurs engagés:

Plein temps: 4  
Temps partiel: 19

Options socio-éducatives  
Références théoriques:

Travail de référence éducative individualisé. Pédagogie par objectifs progressifs, par le quotidien (comportementalisme), par l'expérience, par le sport, par le travail. Référence à l'approche systémique et au concept de l'attachement-séparation (Bowlby).

## TYPES DE FINANCEMENT

Financement:

Canton DECS  
Confédération OFJP  
Prix journée (hors canton)  
Prix de pension (valaisans)  
Autre, précisez : Participation de l'Association La Fontanelle

## COMMENTAIRES

Commentaires qualitatifs:

(recueillis de la Direction de l'institution)

Pour l'institution globalement :

Un gros travail de mise à jour de la documentation a été effectué, afin de faciliter la compréhension de nos prestations par les services placeurs, notamment de la différence entre la prise en charge des garçons et celle des filles.

Foyer filles :

Le concept a été modifié en 2005 suite à une importante évaluation de notre accompagnement. Une analyse a été réalisée sur la base des années d'exploitations 2001 à 2004. Plusieurs constats sont apparus, dont la nécessité d'avoir plus de souplesse au niveau des moyens utilisés pour atteindre les objectifs de placement. Dans ce secteur, les placements pénaux sont minoritaires et il doit être possible d'avoir des durées de placements variables par exemple.

En conséquence, dès mai 2005, un concept ajusté a été mis en pratique ; il repose sur un premier module de 6 mois qui vise essentiellement à stabiliser la jeune fille et lui permettre de prendre du recul face à sa problématique. A cela peut s'ajouter des modules complémentaires, en principe de 3 mois et qui visent essentiellement la construction du projet après le placement ou le soutien pour la transition entre l'étape institutionnel et le retour chez soi. La présentation du concept à tout le réseau romanand des services placeurs a été bien sûr une priorité, tout en nécessitant une énergie importante.

**Foyer garçons :**

Durant l'automne 2005, nous avons eu quelques garçons difficiles, mettant tout en œuvre pour que leur placement soit en échec. Désirant aller le plus loin possible dans un accueil si possible sans exclusion, nous avons tardé à mettre nos limites et avons dû prendre des mesures d'urgences pour éviter que tout le foyer soit en crise. Cette expérience, lourde à vivre, nous a permis toutefois de revisiter le concept éducatif pour les garçons. Nous avons ainsi affiné notre cadre normatif et redéfini plus précisément les étapes du placement. Ces changements ont été mis en pratique en 2006.

**Commentaires quantitatifs:**

**Foyer filles :**

Dès l'été 2005, le taux d'occupation est passé au dessus de la barre des 80% et s'est montré le plus stable depuis la création du foyer (juillet 2001). Ceci relève le taux annuel, même si celui-ci est grêvé par un printemps assez bas, notamment parce que nous avons eu d'importants changements au niveau du personnel et qu'il nous était impossible d'accueillir à pleine capacité.

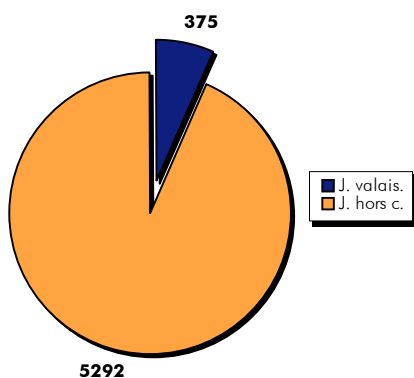
**Foyer garçons :**

Le taux d'occupation reste stable depuis 4 ans. Nous relevons toutefois que l'interprétation que l'on peut faire de cet indicateur est à nuancer dans la mesure où il est calculé sur la base des journées facturées. Quand nous savons que certaines journées ne sont pas facturées mais que la responsabilité de l'accueil (ou la réservation de la chambre) est maintenue, cela explique le fait qu'un tel taux peut difficilement, voire jamais, atteindre les 100%. En effet, le jeune est parfois absent de l'institution (week-end, stages à domicile etc..) alors que son lit ne peut pas être occupé par un autre jeune durant cette période.

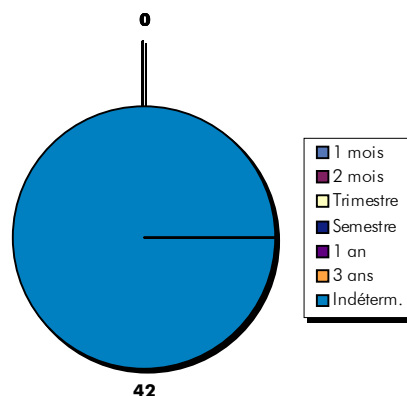
► L'analyse des données du GRAPHIQUE 25 nous permet de constater que le rapport entre le nombre de journées valaisannes et le nombre de journées hors canton est de 7% de journées valaisannes.

►► Nous pouvons voir sur le GRAPHIQUE 26 concernant la durée de placement proposée par l'organisme placeur que la durée pour cette institution est d'une durée indéterminée pour tous les placements effectués.

**Gr. 25 Rapport Journ. Valais./Hors canton VS**



**Gr. 26 Durée de placem. proposée par l'organisme placeur VS**



## LA FONTANELLE

Années considérées	2005	2004	2003	2002	2001
Nombre de places	17	17	17	17	17*
Journées d'ouverture	365	366	365	365	365
Journées d'exploitation	6205	6222	6205	6205	5481
Journées de séjour	5667	5576	5935	5331	5082
Capacité non utilisée	538	646	270	874	399
Taux d'occupation	91.33%	89.62%	95.65%	85.91%	92.72%

\*(13x365)+(4x184)

TABLEAU 21 / C3.1 2005

LA FONTANELLE		
AGE / ALTER	TYPE / TYPUS	TOTAL
	8	
00 - 06 ans	0	0
07 - 14 ans	1	1
15 - 17 ans	32	32
18 - 24 ans	9	9
25 ans et plus	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>42</b>	<b>42</b>

TABLEAU 22 / C3.2 2005

LA FONTANELLE		
SEXE / GESCHLECHT	TYPE / TYPUS	TOTAL
	8	
Garçons	24	24
Filles	18	18
<b>TOTAL</b>	<b>42</b>	<b>42</b>

TABLEAU 23 2005

LA FONTANELLE		
JOURNEES DE SEJOUR	TYPE / TYPUS	TOTAL
	8	
Interne	41	41
Externe	4	4
PCE / ENB	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>45</b>	<b>45</b>

TABLEAU 24 / C4 2005

LA FONTANELLE		
BASE LEGALE DU PLACEMENT	TYPE / TYPUS	TOTAL
	8	
Droit pénal	25	25
Droit civil	17	17
Loi AI	0	0
Autres	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>42</b>	<b>42</b>

L'institut LA FONTANELLE a le même nombre de places qu'en 2003. Si nous comparons le taux d'occupation entre 2005 et 2004, il a augmenté de 1,71 points. Durant ces dernières 5 années, nous pouvons constater que la moyenne se situe aux environs de 89%. L'institution n'a plus augmenté son nombre de places depuis 2001. Comme vous pouvez le constater, l'institution est ouverte à l'année.

Comme le définit la typologie, les pensionnaires de cette institution ont entre 15 et 24 ans avec une dominance de la tranche d'âge des 15 à 17 ans.

L'institut accueille à la fois des garçons (57%) et des filles.

Nous constatons que les placements effectués en 2005 sont pour la plus grande majorité des séjours en interne (94 %) avec également 4 séjours en externat.

En ce qui concerne la base légale de placement dans cette institution, nous assistons à une majorité du nombre de placements de droit pénal (59,52%) et 40,47% de droit civil.

## FICHE TECHNIQUE DE L'INSTITUTION

Foyer LA CHALOUBE  
19/28 rue des Dents-du-Midi  
1868 COLLOMBEY

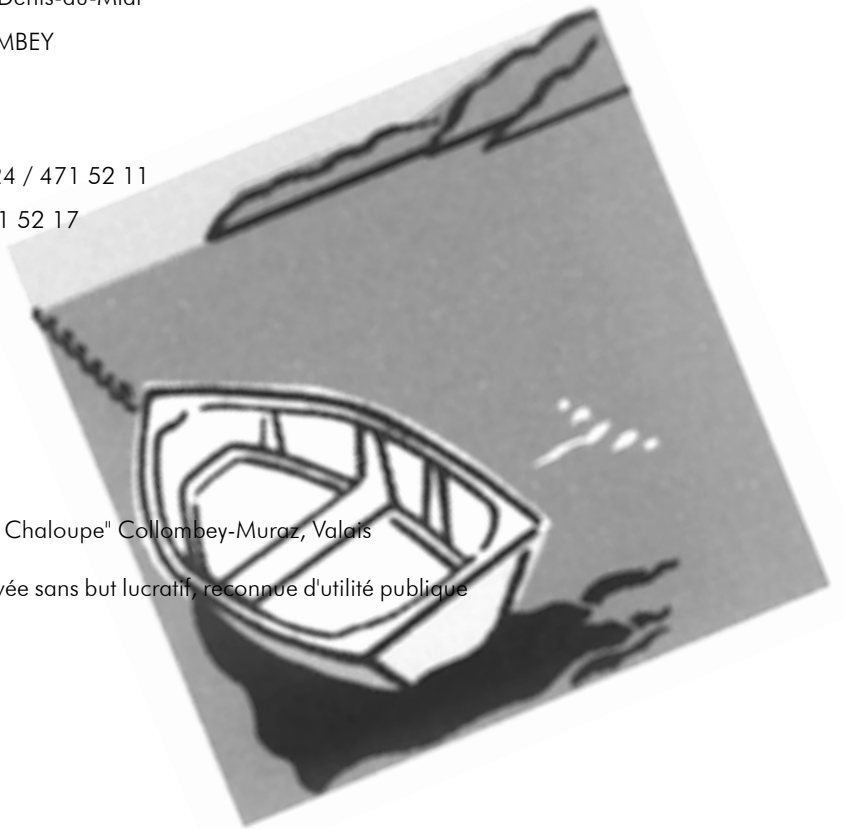
Téléphone : 024 / 471 52 11  
Fax : 024 / 471 52 17

### PRÉSENTATION

Support juridique:	Association "La Chaloupe" Collombey-Muraz, Valais
Statut juridique:	Association privée sans but lucratif, reconnue d'utilité publique
Année de fondation:	2002
Typologie officielle OFJP:	Type 4

### INDICATIONS GÉNÉRALES

Personnes accueillies:	Enfants et adolescents en âge de scolarité et en difficulté sociale
Âge:	7 - 16 ans
Sexe:	Mixte
Langue:	Française
Capacité d'accueil:	10+2
Forme d'accueil:	Internat permanent (10 internes 2 places d'accueil d'urgence)
Admission:	En permance. Accueil d'urgence 15-30j.
Objectifs poursuivis:	Un équilibre psychique et physique, scolarité, relations familiales



## PRESTATIONS SPÉCIFIQUES

Programmes éducatifs:

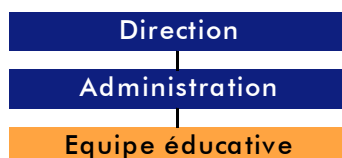
vers une autonomie grandissante.

Prestations et activités spécifiques:

tâches scolaires, tâches domestiques, activités formtrices.

## ORGANISATION INTERNE

Organigramme sommaire:



Types de spécialisations des collaborateurs:

5 éducateurs (trices) spécialisés

Nbre de collaborateurs engagés:

Plein temps: 4

Temps partiel: 1

Options socio-éducatives  
Références théoriques:

action socio-éducative vers une autonomie grandissante.

## TYPES DE FINANCEMENT

Financement:

Canton DECS  
Confédération OFJP  
Prix journée (hors canton)  
Prix de pension (valaisans)

## COMMENTAIRES

(recueillis de la Direction de l'institution)

Commentaires qualitatifs:

-

Commentaires quantitatifs:

-

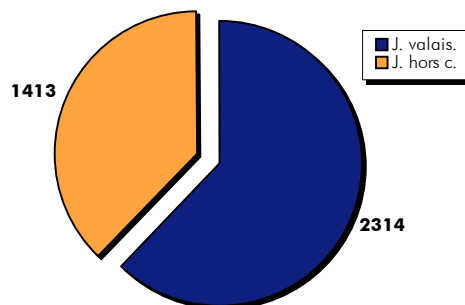


En ce qui concerne le rapport du nombre de journées valaisannes par rapport au nombre de journées hors canton, nous pouvons constater pour cette institution un taux de 62% de journées valaisannes.

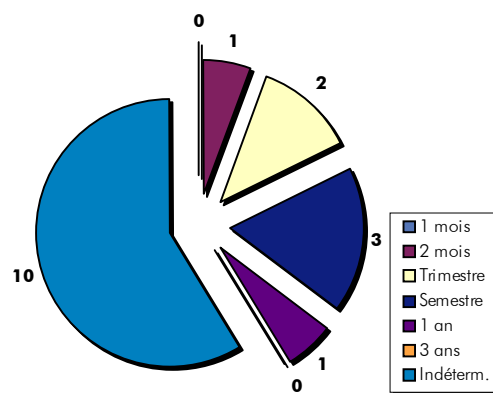


La répartition de la durée des placements pour cette institution est la suivante: 58% des placements sont de durée indéterminée, 18% durent un semestre et 12% un trimestre.

**Gr. 25 Rapport Journ. VS Valais./Hors canton**



**Gr. 26 Durée de placem. proposée VS par l'organisme placeur**





## LA CHALOUPPE

Années considérées	2005	2004	2003	2002	2001
Nombre de places	12	12	10	10	-
Journées d'ouverture	365	352	365	365*	-
Journées d'exploitation	4380	4224	3650	1850	-
Journées de séjour	3727	3376	3328	1846	-
Capacité non utilisée	653	848	322	4	-
Taux d'occupation	85.09%	79.92%	91.18%	99.78%	-

\*(ouverture le 1.7.02)

TABLEAU 21 / C3.1 2005

### LA CHALOUPPE

AGE / ALTER	TYPE / TYPUS	TOTAL
	4	
00 - 06 ans	0	0
07 - 14 ans	9	9
15 - 17 ans	6	6
18 - 24 ans	0	0
25 ans et plus	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>	<b>15</b>

TABLEAU 22 / C3.2 2005

### LA CHALOUPPE

SEXE / GESCHLECHT	TYPE / TYPUS	TOTAL
	4	
Garçons	14	14
Filles	3	3
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>	<b>17</b>

TABLEAU 23 2005

### LA CHALOUPPE

JOURNEES DE SEJOUR	TYPE / TYPUS	TOTAL
	4	
Interne	17	17
Externe	0	0
PCE / ENB	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>	<b>17</b>

TABLEAU 24 / C4 2005

### LA CHALOUPPE

BASE LEGALE DU PLACEMENT	TYPE / TYPUS	TOTAL
	4	
Droit pénal	0	0
Droit civil	17	17
Loi AI	0	0
Autres	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>	<b>17</b>

Le tableau de l'institution LA CHALOUPPE, nouvellement recensée dans la planification 2002. Nous pouvons donc uniquement faire une comparaison sur une relative courte période. Le SCJ a exigé que les 2 places d'urgence soient ajoutées et comptabilisées au même titre que les autres places, ceci à partir de l'année 2004. Le taux d'occupation par rapport à un 2004 a augmenté de 5,17 points.

Comme le définit la typologie, l'institution accueille des adolescents et des jeunes. La plus grande population se situe entre 7 et 14 ans.

Le TABLEAU 22 nous indique que la population est mixte avec une dominance de la population masculine.

Toutes les journées de séjour sont internes. Il n'existe ni des journées en prise en charge extérieure, ni des journées d'externat.

Cette année, nous avons uniquement des placements de droit civil.

## FICHE TECHNIQUE DE L'INSTITUTION

Institut ST-RAPHAËL  
Foyer pour jeunes travailleurs (FJT)  
R. Hermann Geiger 6  
1950 SION

Téléphone : 027 / 322 92 68

## PRÉSENTATION

Support juridique: Association  
Statut juridique: Privée et reconnue d'utilité publique  
Année de fondation: 1946  
Typologie officielle OFJP: Type 9

## INDICATIONS GÉNÉRALES

Personnes accueillies: Cas sociaux, mineurs en difficulté ou menacés au sens des directives de l'OFJ et des dispositions cantonales en la matière, adolescents présentant des troubles du comportement importants et s'inscrivant manifestement dans une perturbation sérieuse de contrôle sur leurs émotions, difficultés relationnelles importantes, violences verbales et même physiques, passages à l'acte fréquents, ne pouvant momentanément être intégrés dans les écoles publiques, dans un processus d'apprentissage ou dans le circuit économique ordinaire.

Âge: 16 à 20 ans

Sexe: Mixte

Langue: Française

Capacité d'accueil: 12 à l'internat, 3 à 5 en appartements-studios

Forme d'accueil: Internat, externat, appartement, studios

Admission: En permanence, suite à l'évaluation du stage probatoire.

Objectifs poursuivis: Intégration / adaptation sociale et professionnelle, soutien scolaire et professionnel débouchant sur une place d'apprentissage par le biais de l'orientation professionnelle et de stages en entreprise mis en place par nos soins.



## PRESTATIONS SPÉCIFIQUES

Programmes éducatifs:

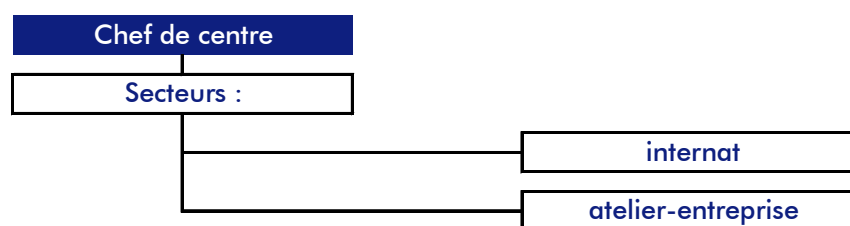
Compétences professionnelles développées dans notre atelier-entreprise : rythme de travail , orientation professionnelle, recherche d'emploi, stages en entreprise, cours d'appui scolaire.  
Compétences sociales développées en internat : activités sportives et culturelles, programme individualisé,..

Prestations et activités spécifiques:

Evolution vers une plus grande autonomie par un système de module interne qui permet une prise de responsabilité croissante. Visite d'entreprise à des fins d'information et d'orientation professionnelle. Connaissance des différents organisme de travail à utiliser comme support dans la recherche d'emploi et d'orientation professionnelle.

## ORGANISATION INTERNE

Organigramme sommaire:



Types de spécialisations des collaborateurs:

Educateurs(trices) spécialisé(e)s, maître socioprofessionnel, praticiens- formateurs.

Nbre de collaborateurs engagés (y compris part direction, administration, intendance) :

Plein temps: 3  
Temps partiel: 6

Options socio-éducatives  
Références théoriques:

Une approche de la théorie systémique et au concept cognito-comportementaliste avec des phases évolutives. Un pédagogie par objectifs adaptés. Une approche concrète de la réalité socio-économique.

## TYPES DE FINANCEMENT

Financement:

Canton DECS  
Confédération OFJP  
Confédération OFAS  
Subsides scolaires  
Prix journée (hors canton)  
Prix de pension (valaisans)

## COMMENTAIRES

Commentaires qualitatifs:

(recueillis de la Direction de l'institution)

Le monde socio-économique devenant de plus en plus exigeant, un accent tout particulier a été mis, durant cette année 2005, sur le fait d'accentuer les attitudes et les aptitudes des jeunes afin qu'ils soient prêts à affronter les exigences d'un apprentissage. Tout ce cheminement passe par un processus évolutif (atelier - orientation professionnelle - stages à court terme à l'interne - stages à court et long terme dans les entreprises - recherche et obtention de places d'apprentissage). La difficulté réside toujours dans les solutions d'appui scolaire. En effet, une partie de nos jeunes sont en échec scolaire depuis plusieurs années et rencontrent des difficultés aux cours professionnels. Ils n'ont plus le rythme de travail nécessaire au bon déroulement des travaux théoriques. Il devient impératif de pouvoir accueillir des jeunes qui peuvent s'inscrire dans un processus de formation professionnelle, afin d'éviter de faire le même accompagnement qu'au Centre de préapprentissage.

Commentaires  
quantitatifs:

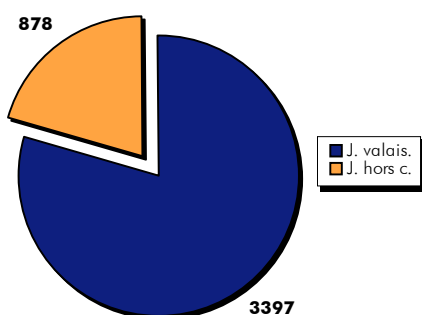
L'année 2005 a aussi été l'année des changements dans le personnel. Un nouveau Directeur de Centre a été engagé et une redistribution du pourcentage de l'équipe éducative s'est opérée, afin de pouvoir engager une personne supplémentaire. 2 collaborateurs ont quitté le FJT. Une réorganisation s'est opérée également à l'atelier avec la réunification de 2 ateliers (atelier FJT et atelier CPM sous le nom d'atelier-entreprise) afin d'avoir une meilleure prise en charge des jeunes. Cette nouvelle entité n'a pas apporté les changements espérés et le concept est "en travaux" actuellement.

Le budget de fonctionnement du Foyer des jeunes travailleuses et travailleurs est basé sur un nombre annuel de 5100 nuitées, internat et appartements compris. L'exercice 2005 se solde par un nombre de 4142 nuitées, soit inférieur de 958 aux prévisions. Ce chiffre peut paraître important mais relatif à une diminution de jeunes en appartement. En effet, si le taux d'occupation de l'internat a toujours été complet, peu de jeunes ont eu l'autonomie nécessaire d'aller en appartement. Un seul toute l'année et un 3 mois. 80% sont des placements valaisans et 20% des placements hors cantons. 25 jeunes ont fréquenté le Foyer, 6 filles et 19 garçons. 10 jeunes ont poursuivi leur placement en 2006. Pour les jeunes qui ont quitté le Foyer en 2005, 9 d'entre eux ont eu une fin de placement d'entente avec les offices placeurs, 6 ont dû quitter le Foyer pour comportements inadéquats et/ou sous ordre de la justice.

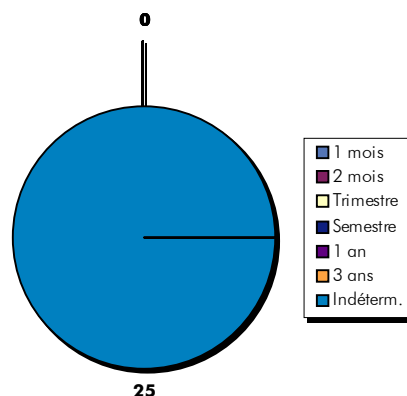
► L'analyse des données du GRAPHIQUE 25 concernant le rapport entre le nombre de journées valaisannes et le nombre de journées hors canton nous permet de constater que pour cette institution le taux est de 79% de journées valaisannes.

►► Nous pouvons voir sur le GRAPHIQUE 26 concernant la durée de placement proposée par l'organisme placeur que la durée pour cette institution est indéterminée pour tous les placements effectués en 2005.

**Gr. 25 Rapport Journ. Valais./Hors canton VS**



**Gr. 26 Durée de placem. proposée VS par l'organisme placeur**



## ST-RAPHAEL, FJT

Années considérées	2005	2004	2003	2002	2001
Nombre de places	15	15	15	15	15
Journées d'ouverture	365	366	365	365	365
Journées d'exploitation	5475	5490	5475	5475	5475
Journées de séjour	4275	5091	5084	4542	5494
Capacité non utilisée	1200	399	391	933	-19
Taux d'occupation	78.08%	92.73%	92.86%	82.96%	100.35%

L'institut ST.-RAPHAËL (FJT) voit son taux d'occupation diminuer de 14,65 points par rapport au chiffre de 2004. Si nous comparons le taux d'occupation de 2005 aux taux d'occupation des années précédentes, nous pouvons constater qu'il est en dessous de la moyenne en comparaison aux cinq dernières années. Comme vous pouvez le constater, l'institution est ouverte à l'année.

TABLEAU 21 / C3.1 2005

FJT

AGE / ALTER	TYPE / TYPUS	TOTAL
	9	
00 - 06 ans	0	0
07 - 14 ans	0	0
15 - 17 ans	12	12
18 - 24 ans	13	13
25 ans et plus	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>	<b>25</b>

TABLEAU 22 / C3.2 2005

FJT

SEXE / GESCHLECHT	TYPE / TYPUS	TOTAL
	9	
Garçons	19	19
Filles	5	5
<b>TOTAL</b>	<b>24</b>	<b>24</b>

Comme le définit la typologie, l'institution accueille des jeunes qui ont entre 15 et 24 ans.

Le TABLEAU 22 nous indique que la population est mixte avec une dominance de la population masculine.

TABLEAU 23 2005

FJT

JOURNEES DE SEJOUR	TYPE / TYPUS	TOTAL
	9	
Interne	25	25
Externe	0	0
PCE / ENB	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>	<b>25</b>

TABLEAU 24 / C4 2005

FJT

BASE LEGALE DU PLACEMENT	TYPE / TYPUS	TOTAL
	9	
Droit pénal	12	12
Droit civil	13	13
Loi AI	0	0
Autres	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>	<b>25</b>

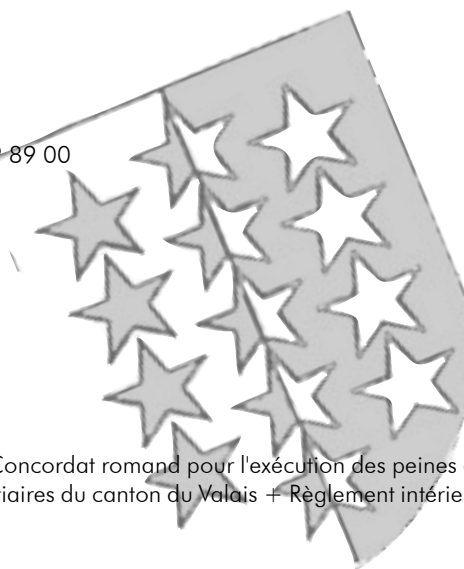
Nous constatons que les placements effectués en 2005 sont tous des journées de séjour en interne.

La base légale la plus souvent appliquée dans placements dans cette institution est de droit civil qui représentent 52%.

## FICHE TECHNIQUE DE L'INSTITUTION

Maison d'éducation au travail de PRAMONT  
3977 GRANGES

Téléphone : 027 / 459 89 00



Pramont

## PRÉSENTATION

Support juridique:	Code Pénal Suisse + Concordat romand pour l'exécution des peines et mesures + Règlement des établissements pénitentiaires du canton du Valais + Règlement intérieur de Pramont + Concept éducatif
Statut juridique:	Maison d'éducation au travail
Année de fondation:	1978
Typologie officielle OFJP:	Type 2 Type 6 Type 7 Type 9 Type 10 Type 12

## INDICATIONS GÉNÉRALES

Personnes accueillies:	Jeunes adultes et adolescents, personnes en difficultés sur le plan social et professionnel (uniquement cas pénaux).
Age:	15 – 25 ans
Sexe:	Masculin
Langue:	Français / Allemand / Italien et autres selon provenances des pensionnaires.
Capacité d'accueil:	34 places / VARIABLE EN 2005 EN RAISON DES TRANSFORMATIONS
Forme d'accueil:	Internat, semi-liberté, externat (logement et travail à l'extérieur)
Admission:	En permanence
Objectifs:	L'apprentissage des règles fondamentales de la vie en société, des choix à long terme, conforme à l'intérêt véritable de l'interné, la préformation et la formation professionnelle.

## PRESTATIONS SPÉCIFIQUES

Programmes éducatifs:

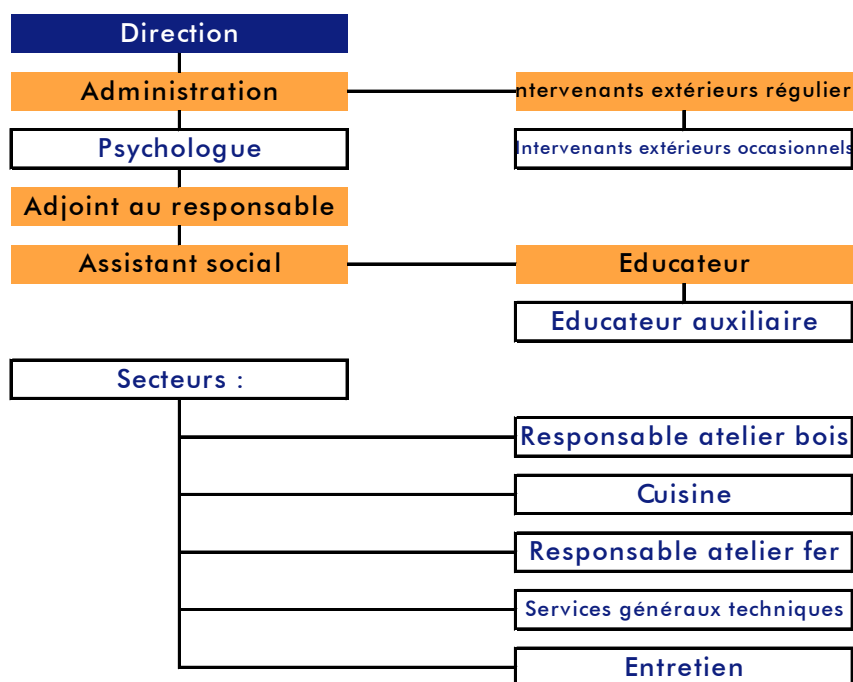
Institution fermée pour adolescents et jeunes adultes placés pénalement par la Suisse romande et le Tessin

Prestations et activités spécifiques:

Formations possibles dans nos ateliers :  
menuiserie/ébénisterie,  
cuisinier,  
serrurier/mécanicien,  
pépiniériste,  
conciergerie  
Formations externes (boulangier, charpentier, paysagiste, etc.)

## ORGANISATION INTERNE

Organigramme sommaire:



Types de spécialisations des collaborateurs:

Educateurs spécialisés, maîtres socio-professionnels, assistant social, enseignants

Nbre de collaborateurs engagés:

Plein temps: 23  
Temps partiel: 11

Options socio-éducatives  
Références théoriques:

Système comportementaliste, pédagogie par objectifs

## TYPES DE FINANCEMENT

Financement:

Confédération OFJP  
Prix journée (hors canton)  
Prix de pension (valaisans)

## COMMENTAIRES

(recueillis de la Direction de l'institution)

Commentaires qualitatifs:

Augmentation de la violence verbale et physique des jeunes  
Diminution de l'âge des pensionnaires  
Augmentation du taux d'étrangers  
Augmentation des problèmes psychiques  
Nous avons malheureusement des délais d'attente importants pour les nouvelles admissions.

Commentaires quantitatifs:

Taux d'occupation toujours au maximum  
Refus de placements en raison des transformations  
Diminution de l'âge de placement à la suite des transformations d'une partie du secteur jeunes adultes en centre éducatif fermé  
Les demandes d'admission des mineurs sont sans cesse en augmentation  
Nous avons malheureusement des délais d'attente importants pour les nouvelles admissions

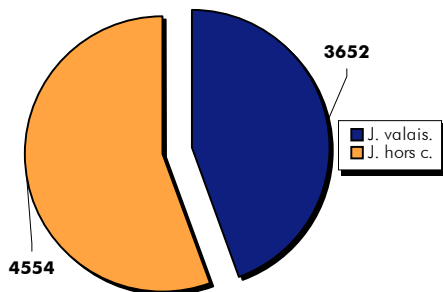


Le GRAPHIQUE 25 nous permet de constater que le rapport entre le nombre de journées de séjour de valaisans et le nombre de journées hors canton pour cette institution s'élève à 45% de journées valaisannes.

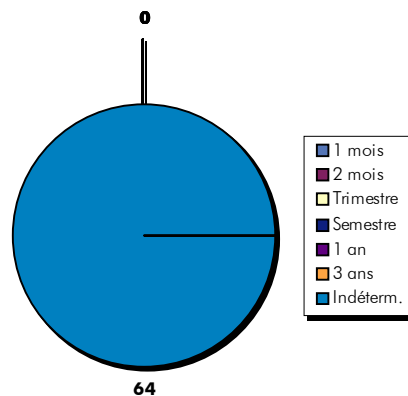


Lors de la saisie des données statistiques, la durée proposée par l'organisme placeur était indéterminée. Il convient de rappeler ici qu'il s'agit pour le GRAPHIQUE 26 d'une statistique annuelle.

**Gr. 25 Rapport Journ. VS Valais./Hors canton**



**Gr. 26 Durée de placem. proposée VS par l'organisme placeur**





## Maison d'éducation au travail PRAMONT

Années considérées	2005	2004	2003	2002	2001
Nombre de places	34*	21	35	35	35
Journées d'ouverture	365	366	365	365	365
Journées d'exploitation	9377	7686	12775	12775	12775
Journées de séjour	8520	7616	8424	11079	9633
Capacité non utilisée	857	70	4351	1696	3142
Taux d'occupation	90.86%	99.09%	65.94%	86.72%	75.41%

\*(Le nombre de places a été diminué en raison des transformations de la MET en Centre éducatif fermé)

TABLEAU 21 / C3.1 2005

PRAMONT			
AGE / ALTER	TYPE / TYPUS		TOTAL
	1+7	9+10	
00 - 06 ans	0	0	0
07 - 14 ans	0	0	0
15 - 17 ans	22	5	27
18 - 24 ans	23	12	35
25 ans et plus	0	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>45</b>	<b>18</b>	<b>63</b>

TABLEAU 22 / C3.2 2005

PRAMONT			
SEXE / GESCHLECHT	TYPE / TYPUS		TOTAL
	1+7	9+10	
Garçons	46	18	64
Fillles	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>46</b>	<b>18</b>	<b>64</b>

TABLEAU 23 2005

PRAMONT			
JOURNEES DE SEJOUR	TYPE / TYPUS		TOTAL
	1+7	9+10	
Interne	46	18	64
Externe	0	0	0
PCE / ENB	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>46</b>	<b>18</b>	<b>64</b>

TABLEAU 24 / C4 2005

PRAMONT			
BASE LEGALE DU PLACEMENT	TYPE / TYPUS		TOTAL
	1+7	9+10	
Droit pénal	46	18	64
Droit civil	0	0	0
Loi AI	0	0	0
Autres	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>46</b>	<b>18</b>	<b>64</b>

La maison d'éducation au travail de Pramont a entrepris de profonds changements institutionnels, c'est pourquoi nous assistons à une diminution provisoire du nombre de places d'accueil par rapport aux années précédentes. C'est pour cette raison, que l'année 2005 doit être considérée comme une année de transition et ne peut pas comparé aux autres chiffres.

Le TABLEAU 21 nous permet de voir que la population de cette institution a généralement entre 18 et 24 ans mais également une part importante de 15 - 17 ans.

Le TABLEAU 22 nous indique que la population est exclusivement masculine.

Nous constatons que les placements effectués sont uniquement des journées de séjour en interne.

Pour la base légale de placement, nous constatons qu'il n'y a que des placements de droit pénal.

## 3.2 PRIX DE REVIENT PAR JOURNÉE

### 3.2.1 REMARQUES

Le tableau suivant contient des informations relatives au nombre de journées d'ouverture annuelle, du nombre de collaborateurs ainsi que du prix journalier de placement pour chacune des institutions.

Au sujet du nombre de journées d'ouverture annuelle, nous souhaitons que les institutions spécialisées puissent répondre à l'accueil et la prise en charge éducative durant toute l'année (365 jours). Aussi, pouvons nous constater qu'en 2005, une grande partie des institutions sont ouvertes à l'année. Quant au prix de placement journalier il faut savoir que ce dernier dépend notamment du nombre de journées d'ouverture annuelle, des jeunes à prendre en charge et de la dimension de l'institution, des intérêts et dettes de l'institution, etc.

D'une manière générale, les prix de la journée dans les institutions valaisannes se situent dans la moyenne suisse, voire au-dessous du prix journalier pratiqué dans les institutions analogues dans d'autres cantons.

## 3.2 REALE BETRIEBSKOSTEN PRO TAG

### 3.2.1 ANMERKUNGEN

Die vorliegende Tabelle enthält Angaben bezüglich der Anzahl Tage, an denen die Institution offen ist, die Zahl der Mitarbeiter und die Kosten pro Platzierungstag.

Wir fördern einen Jahresbetrieb von 365 Tagen. Für das Jahr 2005 stellen wir fest, daß eine große Anzahl von Walliser Institutionen während des ganzen Jahres offen sind. Dies entspricht voll und ganz der Erwartung und dem Willen der Kantonalen Dienststelle für die Jugend. Es ist selbstverständlich, dass dies auch Auswirkungen auf die Betriebskosten hat. Aus erzieherischer Sicht ist die Schliessung der Institution für verschiedene Kinder nicht angemessen.

Die Kostenfrage ist selbstverständlich auch von anderen Faktoren abhängig. Es sind dies : Schwierigkeiten der zu betreuenden Jugendlichen, Belegungszahlen, Grösse des Betriebes, besondere Kosten (Miete der Gebäulichkeiten) u.a.m. Gesamthaft gesehen sind die Tageskosten der Walliser Institutionen tiefer oder im Rahmen derjenigen ähnlich gelagerter Heime in anderen Kantonen.

PRIX DE REVIENT PAR JOURNEE D'EXPLOITATION<sup>1</sup> / REALE BETRIEBSKOSTEN PRO TAG<sup>2</sup>

NOMBRE DE POSTES / ANZAHL POSTEN

PERSONNES ENGAGEES / ANZAHL BESCHAEFTEGTE

JOURNEES OUVERTES / OFFENE TAGE

CITE PRINTEMPS, Sion	365	46	30.5	327.09
ST-RAPHAEL, FJT, Sion	365	19	9.15	259.85
FLEURS DES CHAMPS, Montana	365	15	4.7	249.61
ILOT, Port-Valais*	365	10	5.25	100.00
Jugendwohngruppe ANDERLEDY, Brig	365	9	7	242.45
ST-RAPHAEL, CPS, Champlan	365	36	22.85	378.94
ST-RAPHAEL, CPA, Champsec	365	27	17.05	331.97
ST-RAPHAEL, CPM, Champlan	365	21	9.8	375.36
LA FONTANELLE, Mex et Vérossaz	365	23	20.6	405.71
Maison d'éducation au travail PRAMONT*	365	34	29.5	200.00 ou 450.00
LA CHALOUBE, Collombey	365	8	6	309.52

\* Prix forfaitaire par jour / Preispauschale pro Tag

<sup>1</sup> Pour certaines institutions le prix de revient est une moyenne de différents types de séjours

<sup>2</sup> Für manche Institutionen handelt es sich um eine Mischrechnung

Prix communiqués par les institutions au 13.09.2006

Sous réserve de modifications.

## CHAPITRE IV

### 4.1 COMMENTAIRES SUR LE RAPPORT DE PLANIFICATION 2005

Notre canton dispose aujourd'hui de 220 places se répartissant entre 6 institutions d'éducation spécialisée. Parmi celles-ci, une centaine sont occupées par des jeunes provenant des autres cantons romands. Simultanément, nous plaçons nous-mêmes chaque année une vingtaine de jeunes dans des institutions hors de notre canton.

Bien que nos institutions remplissent une fonction méritant certes d'être reconnue et soutenue, il est à relever que la décision d'extraire un jeune de son milieu familial pour le placer dans un cadre institutionnel a de profondes répercussions tant sur le plan personnel que sur les plans familial ou social et qu'il ne s'agit jamais là d'un acte banal.

C'est la raison pour laquelle, nous privilégions une politique d'intégration orientée en priorité et autant que possible sur les mesures d'aide qui peuvent être apportées en amont des problèmes présentés par nos jeunes afin d'éviter un recours abusif aux solutions de placement institutionnel.

Nous faisons allusion ici aux prestations qui peuvent être offertes par les services spécialisés, notamment par le CDTEA, l'OPE et l'UPEA, lesquels sont en mesure de donner les aides et les conseils permettant aux parents d'assumer correctement l'éducation de leurs enfants.

De même, notre canton peut compter aujourd'hui sur les ressources de plusieurs autres organes spécialisés, tous actifs dans les domaines de la prévention, du soutien à la famille et aux jeunes, tels que la médiation scolaire, la Ligue valaisanne contre les toxicomanies et l'AEMO. Ces organismes bénéficient d'un soutien important du canton.

Nous tenons à souligner le fait que la politique que nous poursuivons dans le domaine de la protection de l'enfant et de l'adolescent obéit aux principes fondamentaux qui régissent le droit civil en cette matière dans notre ordre juridique suisse, à savoir :

## KAPITEL IV

### 4.1 KOMMENTAR ZUM PLANUNGSBERICHT 2005

Unser Kanton verfügt heute über 220 Plätze, aufgeteilt unter 6 sozialpädagogischen Einrichtungen. Davon werden ungefähr 100 Plätze von Jugendlichen aus anderen Westschweizer Kantonen besetzt. Gleichzeitig platzieren auch wir ungefähr 20 Jugendliche in Institutionen ausserhalb unseres Kantons.

Obwohl unsere Institutionen eine unterstützungswürdige und anerkannte Aufgabe erfüllen, ist hervorzuheben, dass die Platzierung eines Kindes ausserhalb seines häuslichen Kontextes niemals einfach ist, weder für das Kind und seine Familie noch für das soziale Umfeld.

Aus diesem Grund privilegieren wir eine Integrationspolitik, die hauptsächlich und so gut als möglich auf Hilfsmassnahmen beruht, welche die Jugendlichen vor dem Auftreten ihrer Probleme unterstützen soll, um einer erhöhten Heimplatzierung entgegen zu wirken.

Wir meinen damit die Leistungen, die von spezialisierten Stellen der Jugendhilfe erbracht werden, insbesondere vom ZET, vom AKS und von der AKJP, welche in der Lage sind, Hilfe zu leisten und Ratschläge zu erteilen, damit die Eltern die Erziehung ihrer Kinder angemessen umsetzen können.

Auch kann heute unser Kanton auf die Unterstützung von mehreren anderen spezialisierten Organen zählen, die alle im Bereich der Prävention und der Unterstützung zugunsten der Familien und Jugendlichen, tätig sind, wie die schulischen Mediatoren,innen, die Walliser Liga gegen die Suchtgefahren und die SPFB. Diese Organisationen werden vom Kanton finanziell unterstützt.

Wir möchten auf die Tatsache hinweisen, dass die Politik, die wir im Bereich des Kinderschutzes führen, die Grundrechte befolgt, die im Schweizerischen Zivilgesetzbuch geregelt sind :

- Nur einschreiten, wenn die Eltern nicht selber versuchen das Problem zu lösen oder unfähig

- Intervenir seulement si les parents ne remédient pas d'eux-mêmes à la situation ou sont hors d'état de le faire, et qu'ils refusent l'assistance que leur offrent les services d'aide à la jeunesse (principe de subsidiarité)
- Compléter, et non évincer, les possibilités offertes par les parents eux-mêmes (principe de complémentarité)
- Correspondre au degré du danger, en restreignant l'autorité parentale aussi peu que possible mais autant que nécessaire (principe de proportionnalité)

sind, dies zu tun, und wenn sie die Unterstützung der kantonalen Dienststelle für die Jugend verweigern (Subsidiaritäts-Prinzip)

- Die Arbeit der Eltern k o m p l e m e n t ä r unterstützen (Prinzip der Komplementarität)

- Der Gefahrenstufe entsprechend, die elterliche Sorge so wenig als möglich aber soviel wie nötig einschränken (Prinzip der Proportionalität)

Ce sont donc les parents qui sont les premiers responsables de l'éducation de l'enfant. Subsidiairement, il appartient aux communes et aux services publics de soutenir la famille dans l'accomplissement de ses tâches. Ni la Commune, ni l'Etat, ni l'Institution ne peuvent prendre la place des parents. Bien au contraire, il s'agit de faire en sorte que les parents gardent leur autonomie et leurs responsabilités éducatives et, lorsque ceux-ci rencontrent des difficultés, il s'agit de les aider à acquérir ou à retrouver au plus vite leurs compétences.

Die Eltern sind die ersten Verantwortlichen für die Erziehung ihres Kindes. Subsidiär ist es Sache der Gemeinden und der öffentlichen Dienste, die Familie in der Ausführung ihrer Aufgaben zu unterstützen. Weder die Gemeinde oder der Staat, noch eine Institution können den Platz der Eltern einnehmen. Im Gegenteil! Es geht darum, dass die Eltern ihre Selbständigkeit und ihre erzieherische Verantwortung behalten. Falls sie jedoch erhebliche Schwierigkeiten antreffen, muss ihnen geholfen werden, damit sie befähigt sind so rasch als möglich ihre Aufgaben wieder wahrzunehmen.

Lorsque les mesures de prévention n'ont pu éviter ou empêcher l'apparition de troubles du comportement ou de dysfonctions familiales et sociales, nous sommes à même d'intervenir sous la forme de conseils psychologiques, de thérapie individuelle et/ou familiale et, au besoin, par le biais de mesures de protection de l'enfant en collaboration avec les autorités tutélaire communales.

Falls präventive Massnahmen das Auftreten von Verhaltensstörungen oder familiären oder sozialen Funktionsstörungen nicht vermeiden oder verhindern konnten, sind wir in der Lage, in Form von psychologischer Beratung, individueller und/oder familiärer Therapie/Beratung und, bei Bedarf, durch Massnahmen zum Schutz des Kindes, in Auftrag der kommunalen Vormundschaftsbehörden, einzuschreiten.

Parmi les jeunes en difficulté, une certaine d'entre eux traversent momentanément des situations de crise importantes et pour différentes raisons leur placement dans une institution peut s'avérer une mesure nécessaire, voire incontournable.

Unter den Jugendlichen mit Schwierigkeiten befinden sich eine grössere Anzahl, die in einer momentanten Krisensituation sind und aus verschiedenen Gründen erweist sich die Platzierung in einer sozialpädagogischen Einrichtung als nötige, ja sogar unumgängliche Massnahme.

C'est pour faire face à ces situations que nous avons besoin d'institutions et que nous leur confions une mission d'éducation spécialisée.

Um diesen Situationen gerecht zu werden, brauchen wir solche Institutionen. Ihr sozialpädagogischer Auftrag wurde vom Departement festgelegt.

L'institution d'éducation spécialisée s'inscrit donc dans l'éventail des mesures

d'aide à la jeunesse comme une réponse permettant de faire face à des situations spécifiques. Sa mission n'est pas de remplacer les parents, mais de réussir, dans un laps de temps déterminé, à répondre aux besoins éducatifs des jeunes qui lui sont confiés.

Nous souhaiterions pour notre part qu'une attention particulière soit portée sur l'efficacité de l'action éducative ainsi que sur les moyens qui permettent de démontrer cette efficacité.

Nous nous trouvons en effet face à des jeunes en difficulté et face à des familles qui ne parviennent plus à remplir leur mission éducative. Devant cette souffrance humaine, il nous paraît primordial que nous nous dotions d'instruments qui ont montré leur efficacité.

En règle générale, le placement à lui seul n'est pas curatif. Il doit impérativement s'accompagner d'interventions portant sur les contextes familiaux et extrafamiliaux significatifs du jeune placé en institution.

On veillera donc à bien définir au préalable les objectifs poursuivis lors du placement d'un jeune en institution ainsi qu'au controlling de l'exécution de ces objectifs par un organe extérieur à la famille et à l'institution.

Le 12 mai 2006, notre Chef de département, M. le Conseiller d'Etat Claude Roch, vient de valider l'ensemble des missions des institutions d'éducation spécialisée de notre canton. Il s'agit d'un important travail accompli par le Service cantonal de la jeunesse avec la collaboration des directeurs d'institutions. Ce document devrait nous permettre de clarifier, d'une part, la mission des différents systèmes d'aide à la jeunesse et, d'autre part, d'ouvrir la voie à des contrats de prestations tenant compte des pré-occupations que nous avons évoquées.

En guise de conclusion, nous tenons à relever que le respect des divers niveaux de responsabilités dans l'éducation, la mise en œuvre d'aides précoces aux familles en difficulté, des mesures de placement soigneusement élaborées et l'activation des ressources interdisciplinaires prenant en compte les aspects multi contextuels des situations sont les clefs d'un système éducatif efficace. Il s'agit d'un investissement à long terme, notamment dans les situations fragilisées.

Die sozialpädagogische Institution ist also eine der verschiedenen Hilfsmassnahmen für die Jugendlichen und kann als Antwort auf eine spezifische Situationen interpretiert werden. Ihre Aufgabe besteht nicht darin, die Eltern zu ersetzen, sondern in einer bestimmten Zeit fähig sein, auf die erzieherischen Bedürfnisse der Jugendlichen, die ihnen anvertraut werden, einzugehen.

Wir unsererseits wünschen, dass der Wirksamkeit der erzieherischen Tätigkeit und den Mitteln, die erlauben, diese Effizienz auszuweisen, eine besondere Aufmerksamkeit geschenkt wird.

Wir befinden uns in der Tat Jugendlichen gegenüber die mit erheblichen Schwierigkeiten zu kämpfen haben und Eltern, die nicht mehr in der Lage sind, ihre erzieherischen Auftrag wahrzunehmen. Solche Situationen beinhalten auch viel menschliches Leid. Für uns ist es wichtig diesen Jugendlichen wirksame Hilfen anzubieten.

Im Allgemeinen ist eine Heimplatzierung nicht kurativ. Sie muss zwingend begleitet sein von Massnahmen im Bezug auf den familiären sowie auf den ausserfamiliären Kontext des platzierten Jugendlichen.

Die Ziele einer solchen Platzierung müssen deshalb vorgängig genau definiert werden, wie auch die Kontrolle der Ausführung dieser Ziele durch ein familien- und institutionsexternes Organ.

Am 12. Mai 2006 hat der Vorsteher unseres Departements, Herr Staatsrat Claude Roch, sämtliche Aufgaben der sozialpädagogischen Einrichtungen unseres Kantons gutgeheissen. Es handelt sich um eine wichtige Arbeit, die von der kantonalen Dienststelle für die Jugend, in Zusammenarbeit mit den Direktoren,innen der verschiedenen Einrichtungen, erarbeitet wurde. Dieses Dokument dürfte uns erlauben, einerseits die Aufgaben der verschiedenen Helfersysteme zugunsten der Jugendlichen zu präzisieren und, andererseits Wege für Leistungsverträge zu öffnen, die den Sorgen, die wir erwähnt haben, Rechnung tragen.

Abschliessend möchten wir festhalten, dass das Einhalten der verschiedenen Stufen der Verantwortung, die Bereitstellung von frühzeitigen Hilfeleistungen an Familien mit Schwierigkeiten, sorgfältig ausgearbeitete Platzierungsmassnahmen und die Aktivierung von interdisziplinären Res-







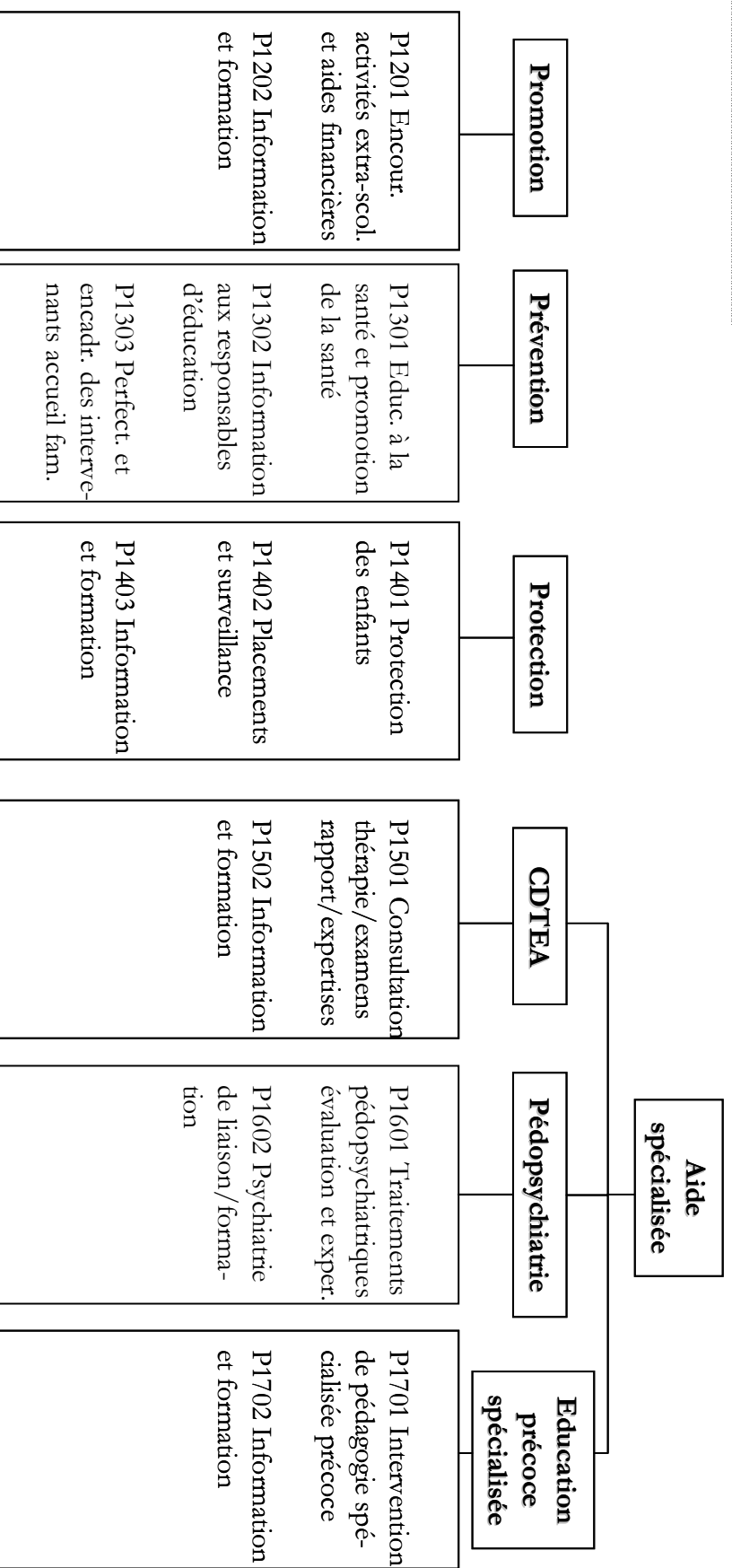
**LES INSTITUTIONS  
D'ÉDUCATION  
SPÉCIALISÉES**

DIE SOZIALPÄDAGOGISCHEN INSTITUTIONEN IM KANTON  
WALLIS

**ANNEXES**  
*ANHANG*

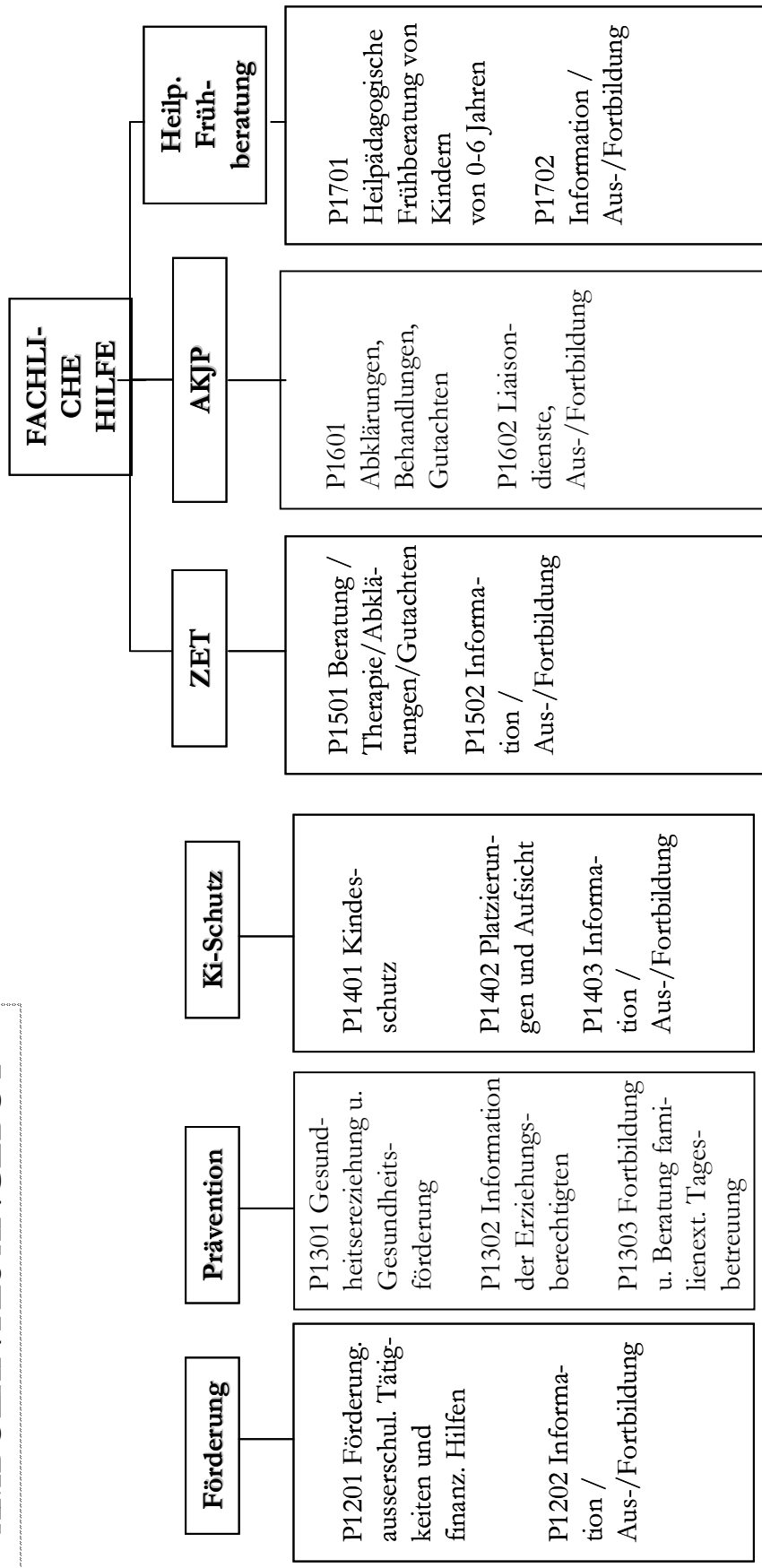
# PROMOTION – PRÉVENTION – PROTECTION – AIDE SPÉCIALISÉE en faveur des enfants, des jeunes et de leur famille

## AMBULATOIRE



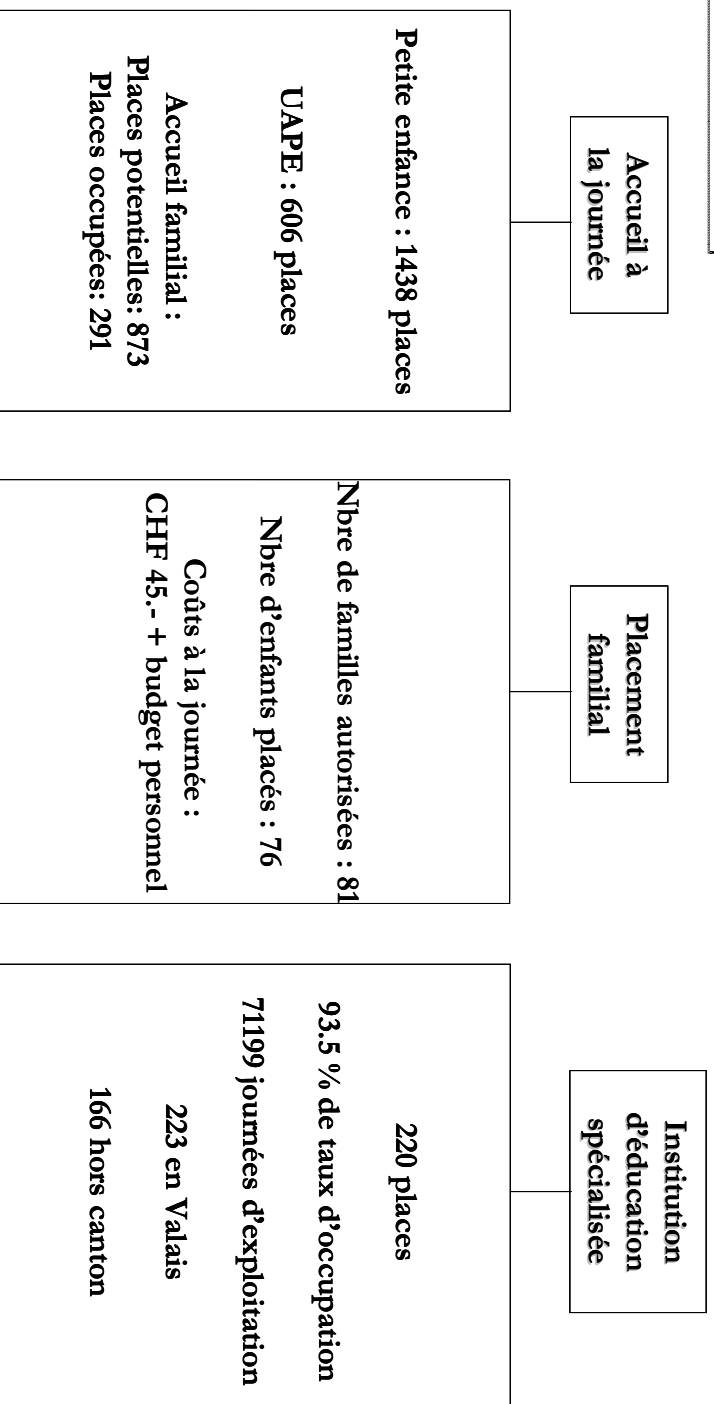
# FÖRDERUNG, PRÄVENTION, KINDESSCHUTZ, KINDER- + JUGENDHILFE

## AMBULANTES ANGEBOT

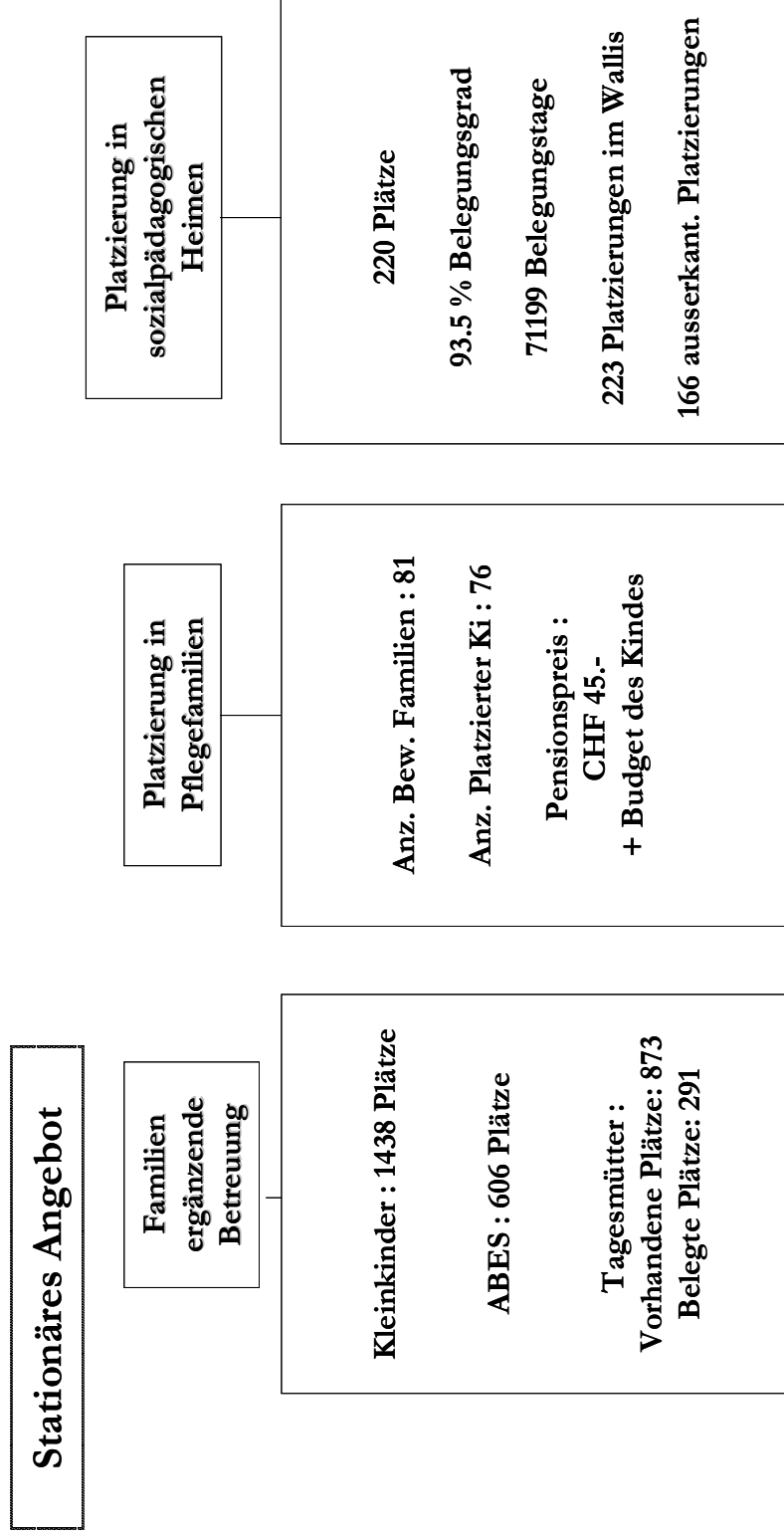


# PROMOTION – PRÉVENTION – PROTECTION – AIDE SPÉCIALISÉE en faveur des enfants, des jeunes et de leur famille (suite)

## STATIONNAIRE



# FÖRDERUNG, PRÄVENTION, KINDESSCHUTZ, KINDER- + JUGENDH (Fortsetzung)



## PLACEMENTS

### PLACEMENT FAMILIAL

- Déficiences sociales et éducatives momentanées
- Placements à court, moyen et long terme
- Enfants de 0 à 18 ans

### PLACEMENT INSTITUTIONNEL

- Déficiences sociales et éducatives importantes de la famille
- Problèmes de comportement réactif associés à des problèmes éducatifs, familiaux et d'apprentissage
- Problèmes de comportement chronique liés à des carences familiales, éducatives et formatives
- Etat grave de déstructuration de la personnalité, manque d'acquisition de repères, déficience au niveau des compétences sociales
- Déficit important au niveau du comportement (violence, agressivité), des compétences sociales, de l'apprentissage
- Délit, infraction
- Enfants et jeunes de 0 à 18 ans

### PLACEMENT FAMILIAL

#### MISSION

Accueillir des enfants dont les besoins éducatifs ne peuvent momentanément ou de manière plus durable être satisfaits par la famille.

Séjour à court, moyen ou long terme.

Le placement vise à reconstruire et à renforcer les compétences éducatives de la famille.

Dans les situations les plus graves, afin de compenser les déficits de la famille, il sert de lieu de vie.

#### OBJECTIFS

Trouver, pour un ou plusieurs enfants, un lieu de vie assurant des prestations d'éducation,

## PLATZIERUNGEN

### BEI PFLEGEELTERN

- Momentane erzieherische und soziale Defizite
- Kurzzeitplatzierungen, mittel- und langfristige Platzierungen
- Kinder zwischen 0 und 18 Jahren

### HEIMPLATZIERUNGEN

- erhebliche soziale und erzieherische Defizite der Familie
- Reaktive Verhaltensstörungen, die mit erzieherischen, familiären und Lernstörungen einhergehen können
- Chronische Verhaltensstörungen, die auf familiäre, erzieherische und Ausbildungsmängel zurückzuführen sind
- Schwere Persönlichkeitsstörungen, Mangel an Orientierung, sozialen Normen, Defizite im Bereich der sozialen Kompetenzen
- Erhebliche Defizite im Verhalten (Gewalt, Aggressivität), der Sozialkompetenzen und der Lernfähigkeit
- Delikte, Übertretungen von Gesetzen
- Kinder und Jugendliche von 0 bis 18 Jahre

### PLATZIERUNG IN EINER PFLEGEFAMILIE

#### AUFTRAG

Aufnahme von Kindern, deren erzieherische Bedürfnisse zur Zeit oder für einen längeren Zeitabschnitt von den Eltern nicht sichergestellt werden können.

Kurz-, mittelfristige oder langfristige Platzierungen. Die Platzierung hat ebenfalls die Stärkung der Ursprungsfamilie und ihrer Ressourcen zum Ziel.

In besonders schwierigen Situationen kann die Platzierung in einer Pflegefamilie eine dauerhafte Bindung an

de soins et d'entretien en adéquation avec leurs besoins

die Pflegefamilie zur Folge haben.

## **BASES LÉGALES**

Lje/art. 34 à 36

## **ZIELE**

Das Kind vor Entwicklungsgefährdungen zu schützen. Für ein oder mehrere Kinder ein häusliches Umfeld schaffen, welches eine angemessene Pflege, Erziehung und einen kindgerechten Unterhalt sicherstellt.

## **AUTORISATION**

Service cantonal de la jeunesse, par l'Office pour la protection de l'enfant

## **GESETZLICHE GRUNDLAGEN**

JG / Art. 34 - 36

## **GROUPE D'ÂGE/SEXE**

0-18 ans, garçons et filles

## **BEWILLIGUNG**

Kantonale Dienststelle für die Jugend, Amt für Kinderschutz

## **INDICATION AU PLACEMENT**

Enfant qui a les compétences de vivre dans une famille

Enfant sans graves troubles de comportement

Famille biologique pouvant accepter ce type de placement

## **ALTERSGRUPPEN/GESCHL.**

0-18 Jahre, Knaben und Mädchen

## **INDIKATION FÜR EINE PLATZIERUNG**

Kind, welches die Voraussetzung erfüllt in einer Familie zu leben

Kind ohne schwere Verhaltensstörungen

Die Ursprungsfamilie kann diese Platzierung akzeptieren

## **DEMANDE DE PLACEMENT**

public : Parents et services spécialisés

civil : Autorités tutélaires

pénal : Tribunal des mineurs

## **PLATZIERUNGSANTRAG**

Öffentl. rechtlich : Eltern und spezialisierte Dienste

Zivilrechtlich : Vormundschaftsbehörde

Strafrechtlich : Jugendgericht

## **INSTANCES D'ÉVALUATION DU PLACEMENT**

- Intervenants en protection de l'enfant de l'OPE

- Psychologues du CDTEA

- Pédopsychiatres de l'UPEA

- Service de l'action sociale, Secteur requérants

## **ABKLÄRUNGSINSTANZ FÜR EINE PLATZIERUNG**

- Fachperson für Kinderschutz des AKS

- Psychologe/in des ZET

- Kinderpsychiater/in der AKJP

- Dienststelle für Sozialwesen, Abteilung Flüchtlinge

## **AUTORISATION DU PLACEMENT**

Direction du SCJ

Tribunal des mineurs (pour les cas pénaux)

## **PLATZIERUNGSBEWILLIGUNG**

Direktion der KDJ

Jugendgericht für straffällige Minderjährige

## **SUIVI DU PLACEMENT**

Assuré par le spécialiste chargé de l'évaluation du placement

## DURÉE DU PLACEMENT

Quelques semaines à plusieurs années

## FINANCEMENT

À la charge des parents, avec une garantie financière de la commune de domicile des parents

## COÛT DE LA JOURNÉE DE PLACEMENT

CHF 45.-/jour + budget personnel d'environ CHF 150.- à CHF 200.-/mois

## FLEURS DES CHAMPS A MONTANA / ÎLOT D'ACCUEIL A PORT-VALAIS

### MISSION/OBJECTIFS

Accueillir des enfants dont les besoins ne peuvent, momentanément, être satisfaits en raison de crise familiale ou de graves conflits parentaux.

Séjour court ou à moyen terme.

Accueil d'urgence, accueil des situations particulièrement conflictuelles.

En collaboration avec le Service de l'enseignement, il offre une étude dirigée.

Collaboration avec les contextes significatifs de la famille, contextes ayant trait à l'éducation.

### BASES LÉGALES

Lje, art. 43 à 47 / Ordonnance de la Lje, art. 84 à 92

CC art. 310, art. 314, al. a

### GROUPE D'ÂGE/SEXE

0-12 ans (Îlot d'accueil)

0-7 ans (Fleurs des Champs)

Garçons et filles

### INDICATION AU PLACEMENT

Déficits éducatifs ou familiaux

## BEGLEITUNG DER PLATZIERUNG

Wird durch eine Fachperson sichergestellt, die mit der Begleitung der Platzierung betraut wurde

## DAUER DER PLATZIERUNG

Einige Wochen bis mehrere Jahre

## FINANZIERUNG

Zu Lasten der Familie. Die Wohnsitzgemeinde der Eltern leistet eine Kostengutsprache

## TAGESPLATZIERUNGSKOSTEN

CHF 45.-/pro Tag + persönliches Budget des Kindes von ungef. CHF 150.- bis CHF 200.-/pro Monat

## FLEURS DES CHAMPS IN MONTANA / ÎLOT D'ACCUEIL IN PORT-VALAIS

### AUFTRAG / ZIELE

Aufnahme von Kindern, deren Bedürfnisse im Augenblick nicht sichergestellt werden können aufgrund schwerer häuslicher Konflikte, grosser Schwierigkeiten auf der Elternebene

Kurz- und mittelfristige Platzierung.

Notaufnahme, Aufnahme von Kindern in besonders heiklen Lebenssituationen.

In Zusammenarbeit mit der Dienststelle für Unterrichtswesen wird eine Aufgabenhilfe organisiert

Zusammenarbeit mit wichtigen Bereichen der Familie bezüglich Erziehungsfragen.

### GESETZLICHE GRUNDLAGEN

JG, Art. 43 bis 47 / Verordnung zum JG, Art. 84 bis 92

ZGB, Art. 310, Art. 314 lit. a

### ALTERSGRUPPEN/GESCHL.

0-12 Jahre (Îlot d'accueil)

0-7 Jahre (Fleurs des Champs)

Knaben und Mädchen



Placements d'urgence

Situations très conflictuelles, suspicions de maltraitance ou d'abus sexuels

Enfant pour lequel il faut beaucoup investir en temps éducatif et en énergie et pour lequel une famille d'accueil n'est pas adaptée.

Lorsqu'une situation exige l'anonymat

## DEMANDE DE PLACEMENT

public : Parents et services spécialisés

civil : Autorités tutélaires

pénal : Tribunal des mineurs

## INSTANCES D'ÉVALUATION DU PLACEMENT

- Intervenants en protection de l'enfant de l'OPE

- Psychologues du CDTEA

- Pédopsychiatres de l'UPEA

## AUTORISATION DU PLACEMENT

Direction du SCJ

## SUIVI DU PLACEMENT

Suivi par un intervenant de la protection de l'enfant de l'OPE (ou par un psychologue du CDTEA)

## DURÉE DU PLACEMENT

Placements à court et moyen terme

## FINANCEMENT

### Fleurs des Champs :

65 % au max. des charges d'exploit. reconnues

CHF 45.-/jour à la charge des parents

Budget personnel à la charge des parents

Aide financière de la Loterie Romande

Contribution de la Fondation

### Îlot d'accueil :

CHF 50.-/jour à la charge des parents

## INDIKATION FÜR EINE PLATZIERUNG

Erzieherische oder familiäre Defizite

Notplatzierungen

Konfliktreiche Situationen, Misshandlungsproblematik, Sexuelle Ausbeutung

Kinder, die viel Sicherheit und Zuwendung brauchen. Eine Pflegefamilie wäre in der Regel überfordert

Platzierungen, welche eine gewisse Geheimhaltung beanspruchen

## PLATZIERUNGSANTRAG

Öffentl. rechtlich : Eltern und spezialisierte Dienste

Zivilrechtlich : Vormundschaftsbehörde

Strafrechtlich : Jugendgericht

## PLATZIERUNGSBEWILLIGUNG

Direktion der KDJ

## ABKLÄRUNGSINSTANZ FÜR EINE PLATZIERUNG

- Fachperson für Kinderschutz des AKS

- Psychologe/in des ZET

- Kinderpsychiater/in der AKJP

## BEGLEITUNG DER PLATZIERUNG

Platzierungsbetreuung durch eine Fachperson des Kinderschutzes oder einen Psychologen/in des ZET

## DAUER DER PLATZIERUNG

Kurz oder mittelfristigen Platzierungen

## FINANZIERUNG

### Fleurs des Champs :

im Maximum 65 % der anerker. Betriebskosten

CHF 45.-/zu Lasten der Eltern

Persönliches Budget zu Lasten der Eltern

Unterstützung durch die Loterie Romande

Beitrag der Stiftung

CHF 50.-/jour à la charge du canton  
Budget personnel à la charge des parents

## COÛT DE LA JOURNÉE DE PLACEMENT

Flours des Champs : CHF 181.-  
Îlot d'accueil : CHF 100.-

## CITÉ PRINTEMPS A SION, LA CHALOUBE A COLLOMBEY, ANDERLEDY A BRIG

### MISSION

Répondre à des déficits éducatifs et familiaux ou à des troubles de comportements réactifs ou chroniques.

Accueillir des enfants et des jeunes, notamment ceux qui sont placés en vertu de l'art. 310 du CSS

Apporter aux enfants/jeunes un appui à leurs problèmes d'apprentissage par un soutien scolaire, une aide à l'orientation professionnelle.

Offrir un soutien aux parents dans leur rôle éducatif auprès de leur-s enfant-s

### OBJECTIFS

Permettre à chaque jeune de s'épanouir et de progresser, de (re)trouver un équilibre, d'assumer ses actes, ses responsabilités et ses obligations afin de préparer un retour en famille/une vie en studio, de s'insérer dans la société et d'être indépendant

Renforcer les parents dans leur fonction parentale lors d'entretiens et échanger des informations sur l'évolution du système familial

### BASES LÉGALES

Lje/art. 43 à 47 / Ordonnance de la Lje, art. 84 à 92

LPPM art. 5 al. b, Ordonnance OPPM, Directives LPPM

CP, art. 82 ss, art. 89 ss, art. 91, CC art. 310, art. 314 al. a

### GROUPE D'ÂGE/SEXE

7-18 ans  
Garçons et filles

### Îlot d'accueil :

CHF 50.-/zu Lasten der Eltern  
CHF 50.-/zu Lasten des Kantons  
Persönliches Budget zu Lasten der Eltern

### TAGESPLATZIERUNGSKOSTEN

Flours des Champs : CHF 181.-  
Îlot d'accueil : CHF 100.-

## CITÉ PRINTEMPS IN SITTEN, LA CHALOUBE IN COLLOMBEY, ANDERLEDY IN BRIG

### AUFTRAG

Kinder und Jugendliche zwecks Hilfe in ihren schwierigen erzieherischen, familiären und verhaltensmässigen Lebenslagen aufnehmen. Insbesondere jene, die eine Massnahme gemäss Art. 310, des ZGB erhalten haben.

Beitrag leisten zur Behebung von Lernstörungen durch schulische Hilfsmassnahmen, Hilfen bei der Berufsfindung.

Die Eltern in ihrem erzieherischen Auftrag unterstützen.

### ZIELE

Jedem Jugendlichen ermöglichen sich zu entfalten, Fortschritte zu machen, ein Gleichgewicht zu finden, seine Rechte zu kennen, verantwortlich zu handeln, eigenständig zu werden, die Rückführung in die Familie vorzubereiten oder ein Leben in einer eigenen Wohnung, sich in die Gesellschaft zu integrieren. Die Eltern in ihren Aufgaben zu stärken, Austausch von

Informationen zwischen Heim und Familie zu pflegen, den Austritt aus dem Heim vorbereiten.

### GESETZLICHE GRUNDLAGEN

JG, Art. 43 bis 47 / Verordnung zum JG, Art. 84 bis 92

LSMG, Art. 5 lit. B / Verordnung LSMV / Richtlinien LSMG

StGB, Art. 82 ff, Art. 89 ff, Art. 91 / ZGB, Art. 310, Art. 314 lit. a

### ALTERSGRUPPEN/GESCHL.

7-18 Jahre  
Knaben und Mädchen

## INDICATION AU PLACEMENT

- Déficits éducatifs et/ou familiaux importants
- Situation de crise familiale et/ou comportementale et scolaire
- Situations de maltraitance infanto-juvénile
- Le jeune doit disposer de ressources nécessaires pour fréquenter une école publique ou suivre un apprentissage dans une PME

## CRITÈRES D'ÉVALUATION CONDUISANT À PROPOSER UN PLACEMENT

- Carences éducatives ou familiales; problèmes de comportement; difficultés d'adaptation sociale
- Carences au niveau social et économique
- Evaluation des capacités d'apprentissage, de socialisation et d'autonomie du jeune

## DEMANDE DE PLACEMENT

- public : Parents et services spécialisés
- civil : Autorités tutélaires
- pénal : Tribunal des mineurs

## INSTANCES D'ÉVALUATION DU PLACEMENT

- Intervenants en protection de l'enfant de l'OPE
- Psychologues du CDTEA
- Pédopsychiatres de l'UPEA
- autre service agréé par le SCJ

## AUTORISATION DU PLACEMENT

- Direction du SCJ à l'exception des cas pénaux

## SUIVI DU PLACEMENT

- Suivi par un intervenant de la protection de l'enfant de l'OPE, par un psychologue du CDTEA ou par un autre spécialiste agréé par le SCJ

## DURÉE DU PLACEMENT

## INDIKATION FÜR EINE PLATZIERUNG

- Erhebliche erzieherische und/oder familiäre Defizite
- Familiäre Krisen oder schwere Verhaltensstörungen
- Kindsmisshandlungsproblematik
- Das Kind muss über die erforderlichen Ressourcen verfügen die Regelschule zu besuchen oder eine Lehre in einem KMU zu absolvieren

## PLATZIERUNGSANTRAG

- Öffentl. rechtlich : Eltern und spezialisierte Dienste
- Zivilrechtlich : Vormundschaftsbehörde
- Strafrechtlich : Jugendgericht

## PLATZIERUNGSBEWILLIGUNG

Direktion der KDJ

## ABKLÄRUNGSINSTANZ FÜR EINE PLATZIERUNG

- Fachperson für Kinderschutz des AKS
- Psychologe/in des ZET
- Kinderpsychiater/in der AKJP
- andere von der KDJ anerkannte spezialisierten Dienste oder Fachpersonen

## BEGLEITUNG DER PLATZIERUNG

Platzierungsbegleitung durch einen Mitarbeiter des AKS, einem Psychologen des ZET oder durch eine von der KDJ anerkannte Fachperson

## DAUER DER PLATZIERUNG

1 bis 2 Jahre

## FINANZIERUNG

- Kantonssubventionen von maximal 65 % der anerkannten Betriebskosten.
- Beteiligung der Eltern : CHF 45.-/ pro Tag. Persönliches Budget zu Lasten der Eltern, oder des jungen Menschen falls Lohnempfänger
- Subventionen des BJ (30 % der Gehälter des anerkannten Fachpersonals)

Vollumfängliche Kostenübernahme durch die Platzierungsinstanz bei Kin-

Séjour moyen de 1 à 2 ans

## FINANCEMENT

Subvention du canton à raison de 65 % des charges d'exploitation reconnues et participation des parents

CHF 45.-/jour à la charge des parents et/ou autres répondants (prix de pension)

Budget personnel à la charge des parents/du jeune (si salaire)

Subvention de l'OFJ (30 % des salaires du personnel éducatif reconnu)

Prix de journée (enfants domiciliés dans un autre canton)

Service de l'action sociale (requérants d'asile)

Don de la Loterie Romande (à bien plaisir)

Contribution de la Fondation/Association

## COÛT DE LA JOURNÉE DE PLACEMENT 2004

Cité Printemps : CHF 289

La Chaloupe : CHF 281

Anderledy : CHF 238

## ST-RAPHAËL/CENTRES DE PRÉAPPRENTISSAGE A CHAMPLAN-SION

### MISSION

La mission des centres de préapprentissage de Champlan et de Sion est d'aider les jeunes – garçons et filles – qui, du fait de leur comportement et attitude, se trouvent de manière ponctuelle ou prolongée en situation de difficulté (et) d'adaptation avec leur environnement familial, social, scolaire, pré-professionnel ou professionnel.

Accueillir des jeunes présentant des troubles importants du comportement, des perturbations sérieuses du contrôle des émotions ou des difficultés relationnelles importantes. Situations familiales déficitaires ou problématiques.

Violences verbales et mêmes physiques.

Passage à l'acte fréquent.

Ces jeunes ne peuvent momentanément pas être intégrés dans l'école publique, dans un processus normal d'apprentissage ou dans le circuit économique ordinaire. Sur autorisation du

der aus andern Kantonen

Dienststelle für Soziales bei Minderjährigen Flüchtlingen

Beitrag der Loterie Romande

Beitrag des Trägervereins oder der Stiftung

## TAGESPLATZIERUNGSKOSTEN 2004

Cité Printemps : CHF 289

La Chaloupe : CHF 281

Anderledy : CHF 238

## STRAPHAËL/CENTRES DE PRÉAPPRENTISSAGE IN CHAMPLAN-SITTEN

### AUFTRAG

Der Auftrag der Berufsvorbereitungszentren von Champlan und Sitten besteht in der spezialisierten Jugendhilfe für Minderjährige, deren Verhalten und deren Einstellungen momentan oder über längere Zeit gestört sind und die in ihrer Anpassung an die familialen, sozialen, schulischen Bereiche sowie bei der Berufsfindung und im Beruf grosse Schwierigkeiten bekunden.

Aufnahme von Jugendlichen mit schweren Verhaltensstörungen, nachhaltige Schwierigkeiten die Gefühle zu kontrollieren und schwerwiegenden Beziehungsstörungen. Erhebliche Defizite und Probleme im familialen Bereich.

Verbale und physische Gewaltanwendung  
Gewaltanwendung kommt öfters vor.

Diese Minderjährigen verfügen nicht über die erforderlichen Ressourcen, die Ausbildung in einer öffentlichen Schule, eine Lehre zu absolvieren, oder im Rahmen der wirtschaftlichen Angebote eine Stelle zu finden. Im Einverständnis mit der Dienststelle für das Unterrichtswesen kann die obligatorische Schulzeit im Sinne des 9 Schuljahres in der Institution absolviert werden.

### ZIELE

Die Betreuung in den Berufswahlkursen beabsichtigt den Minderjährigen auf 3 Achsen zu fördern. Es sind dies die Persönlichkeitsentwicklung, die soziale und berufliche Integration. In kleinen Gruppen mit familiären Eigenschaften wird den Minderjährigen eine individualisierte erzieherische Betreuung zuteil und eine individual-

Service de l'enseignement, une 9<sup>ème</sup> année de scolarité obligatoire peut être terminée dans l'établissement.

## OBJECTIFS

L'accompagnement dans les centres de préapprentissage poursuit 3 axes principaux: le développement personnel, l'intégration sociale et professionnelle. L'expérimentation de nouvelles valeurs, un encadrement structurant et chaleureux, un projet pédagogique personnalisé, un soutien pré-professionnel (orientation professionnelle, stages en entreprises), un appui scolaire spécifique sont autant de moyens au service de l'objectif final des centres de préapprentissage, à savoir l'intégration sociale et professionnelle du jeune en collaboration avec une autre institution ou service à même d'assurer le relais.

## BASES LÉGALES

Lje/art. 43 à 47 / Ordonnance de la Lje, art. 84 à 92

LPPM art. 5 al. b, Ordonnance OPPM, Directives LPPM

CP, art. 82 ss, art. 89 ss, art. 91, CC art. 310, art. 314 al. a

## GROUPE D'ÂGE/SEXE

14-18 ans

Garçons et filles (garçons uniquement pour le CPA Sion)

## INDICATION AU PLACEMENT

Importants troubles de comportement ; perturbations sérieuses du contrôle émotionnel

Difficultés relationnelles importantes

Violence verbale et physique, passage à l'acte

Ces jeunes ne peuvent momentanément pas être intégrés dans l'école publique, dans un processus normal d'apprentissage ou dans le circuit économique ordinaire

## CRITÈRES D'ÉVALUATION CONDUISANT À PROPOSER UN PLACEMENT

Carences éducatives et/ou familiales

sierte Hilfe bezüglich der Berufswahl (Berufsberatung, Praktikum in KMU) im Rahmen des sozialpädagogischen Leitbildes der Institution. Diese und weitere Massnahmen bezwecken die Integration des Jugendlichen in Zusammenarbeit mit andern Institutionen und spezialisierten Diensten welche die weitere Betreuung und Ausbildung übernehmen können. Die Erfahrung mit dem Umgang von neuen Werten und Regeln, einer strukturierten Betreuung, menschlicher Wärme, Berufsberatung, Praktika in KMU, individualisierte schulische Stützkurse sind weitere Angebote, die auf eine Integration des Minderjährigen abzielen.

## GESETZLICHE GRUNDLAGEN

JG Art. 43 à 47, LSMG, Art. 5 littera b

Weisungen der LSMG, Art. II 3.3-3.4 (88ff und 89ff des StGB -310 und 314a, 405a StGB 307, 308, 310, 314 und 405 des ZGB

## ALTERSGRUPPEN/GESCHL.

14-18 Jahre

Knaben und Mädchen (nur Knaben im CPA in Sitten)

## INDIKATION FÜR EINE PLATZIERUNG

Schwere Verhaltensstörungen, erhebliche Schwierigkeiten die Gefühle zu kontrollieren

Erhebliche Beziehungsstörungen

Sprachliche und physische Gewalt, Gewaltanwendung

Diese Minderjährigen können zur Zeit weder in eine Schule integriert werden, eine Berufslehre absolvieren, noch in der Wirtschaft eine Stelle finden.

## EVALUATIONSKRITERIEN FÜR DIE INDIKATION HEIMEINWEISUNG

Erhebliche erzieherische und familiale Schwierigkeiten.

Abklären des Verhaltens des Minderjährigen sowie seiner sozialen Kompetenzen und seiner sozialen Integration.

Grad der Berufsreife und Fähigkeit eine Berufsausbildung zu starten

Begangene Delikte

Erhebliche Verhaltens-, Sozial- und Integrationsprobleme

Unreife Persönlichkeit

Évaluation du comportement du jeune ainsi que de ses compétences sociales et de son intégration

Degré de maturité et capacité à s'engager dans une formation professionnelle

Comportements délictueux

Déficits comportementaux, sociaux et d'intégration

Manque de structuration de la personnalité

Gestion de la frustration

Situations conflictuelles avec le pourtour social

Inadéquater Umgang mit Frustrationen

Gespannte Beziehung im sozialen Netz

## PLATZIERUNGSANTRAG

Öffentl. rechtlich : Eltern und spezialisierte Dienste

Zivilrechtlich : Vormundschaftsbehörde

Strafrechtlich : Jugendgericht

## PLATZIERUNGSBEWILLIGUNG

Direktion der KDJ

## DEMANDE DE PLACEMENT

public : Parents et services spécialisés

civil : Autorités tutélaires

pénal : Tribunal des mineurs

## ABKLÄRUNGSINSTANZ FÜR EINE PLATZIERUNG

- Fachperson für Kinderschutz des AKS

- Psychologe/in des ZET

- Kinderpsychiater/in der AKJP

- andere von der KDJ anerkannte spezialisierten Dienste oder Fachpersonen

## INSTANCES D'ÉVALUATION DU PLACEMENT

- Intervenants en protection de l'enfant de l'OPE

- Psychologues du CDTEA

- Pédopsychiatres de l'UPEA

- autre service agréé par le SCJ

## BEGLEITUNG DER PLATZIERUNG

Platzierungsbegleitung durch einen Mitarbeiter des AKS, einem Psychologen des ZET oder durch eine von der KDJ anerkannte Fachperson

## AUTORISATION DU PLACEMENT

Direction du SCJ à l'exception des cas pénaux

## DAUER DER PLATZIERUNG

1 bis 2 Jahre

## SUIVI DU PLACEMENT

Suivi par un intervenant de la protection de l'enfant de l'OPE, par un psychologue du CDTEA ou par un autre spécialiste agréé par le SCJ

## FINANZIERUNG

Kantonssubventionen von maximal 65 % der anerkannten Betriebskosten.

Beteiligung der Eltern : CHF 45.-/pro Tag. Persönliches Budget zu Lasten der Eltern, oder des jungen Menschen falls Lohnempfänger

## DURÉE DU PLACEMENT

1 à 2 ans

Subventionen des BJ (30 % der Gehälter des anerkannten Fachpersonals)

Vollumfängliche Kostenübernahme durch die Platzierungsinstanz bei Kinder aus andern Kantonen

## FINANCEMENT

Subvention du canton à raison de 65 % des charges d'exploitation reconnues et participation des parents à raison de CHF 45.-/jour (prix de pension)

Dienststelle für Soziales bei Minderjährigen Flüchtlingen

Beitrag der Loterie Romande

Beitrag des Trägervereins oder der Stiftung

Budget personnel à la charge des parents

Subvention de l'OFJ (30 % des salaires du personnel éducatif reconnu)

Aide financière ponctuelle de la Loterie Romande

Contribution de l'Association

## COÛT DE LA JOURNÉE DE PLACEMENT 2004

CPA Sion : CHF 314.18

CPM Champlan : CHF 379.20

## ST-RAPHAËL / CENTRE PÉDAGOGIQUE SCOLAIRE A CHAMPLAN-SION

### MISSION

La mission du CPS de Champlan est d'aider les jeunes – garçons et filles – qui, du fait de leur comportement et attitude, se trouvent de manière ponctuelle ou prolongée en situation de difficulté (et) d'adaptation avec leur environnement familial, social, scolaire.

Accueillir des jeunes présentant des troubles importants du comportement, des perturbations sérieuses du contrôle des émotions ou des difficultés relationnelles importantes. Situations familiales déficitaires ou problématiques.

Stabiliser, éduquer et former des jeunes ayant des comportements violents.

Remédier aux déficits scolaires.

Accueillir des jeunes qui ne peuvent momentanément pas être intégrés dans une école publique.

### OBJECTIFS

Répartis en petites unités à caractère familial, les jeunes bénéficient d'un encadrement éducatif basé sur un projet pédagogique personnalisé ainsi que sur un enseignement individualisé, renforcé par un appui spécifique, favorisant le développement des connaissances scolaires

L'expérimentation de nouvelles valeurs, un encadrement structurant et chaleureux, un projet pédagogique personnalisé, une orientation professionnelle (stages en entreprises), un suivi et un appui scolaire spécifique (et individualisé) sont autant de moyens au service de l'objectif final, à savoir l'intégration sociale du jeune

### BASES LÉGALES

## TAGESPLATZIERUNGSKOSTEN 2004

CPA in Sitten : CHF 314.18

CPM in Champlan : CHF 379.20

## STRAPHAËL / CENTRE PÉDAGOGIQUE SCOLAIRE IN CHAMPLAN-SITTEN

### AUFTRAG

Minderjährigen beiden Geschlechts, die aufgrund von vorübergehenden oder länger andauernden Störungen im Verhalten und in den sozialen Beziehungen in ihren familialen, sozialen und schulischen Kontexten Schwierigkeiten bekunden zu helfen.

Aufnahme von Jugendlichen mit schweren Verhaltensstörungen, nachhaltige Schwierigkeiten die Gefühle zu kontrollieren und schwerwiegenden Beziehungsstörungen. Erhebliche Defizite und Probleme im familialen Bereich. Stabilisierung, Erziehung und Ausbildung von Minderjährigen mit gewalttätigem Verhalten. Abbau von schulischen Defiziten.

Aufnahme von Kindern, die nicht über die erforderlichen Ressourcen verfügen, die öffentliche Schule zu besuchen.

### ZIELE

In kleinen Gruppen mit familiären Eigenschaften wird den Minderjährigen eine individualisierte erzieherische Betreuung erteilt und eine individualisierte Schulung im Rahmen des sozialpädagogischen Leitbildes der Institution. Die Erfahrung mit dem Umgang von neuen Werten und Regeln, einer strukturierten Betreuung, menschlicher Wärme, Berufsberatung, Praktika in KMU, individualisierte schulische Stützkurse sind weitere Angebote die auf eine Integration des Minderjährigen abzielen.

### GESETZLICHE GRUNDLAGEN

JG, Art. 43 bis 47 / Verordnung zum JG, Art. 84 bis 92

LSMG, Art. 5 lit. B / Verordnung LSMV / Richtlinien LSMG

StGB, Art. 82 ff, Art. 89 ff, Art. 91 / ZGB, Art. 310, Art. 314 lit. a

### ALTERSGRUPPEN/GESCHL.

8 - 15 Jahre (auch 10. Schuljahr)



Lje/art. 43 à 47 / Ordonnance de la Lje, art. 84 à 92

LPPM art. 5 al. b, Ordonnance OPPM, Directives LPPM

CP, art. 82 ss, art. 89 ss, art. 91, CC art. 310, art. 314 al. a

## **GROUPE D'ÂGE/SEXE**

8 – 15 ans (également en 10ème année scolaire)

Garçons et filles

## **INDICATION AU PLACEMENT**

Importants troubles de comportement ; perturbations sérieuses du contrôle émotionnel

Difficultés relationnelles importantes; déficits familiaux importants

Violence verbale et physique; passage à l'acte; impossibilité de fréquenter l'école publique à cause du comportement et du non respect des règles sociales

## **CRITÈRES D'ÉVALUATION CONDUISANT À PROPOSER UN PLACEMENT**

Carences éducatives et/ou familiales

Évaluation du comportement du jeune ainsi que de ses compétences sociales et de son intégration

Degré de maturité et capacité à s'engager dans une formation professionnelle

Appréciation des comportements délictueux

Déficits comportementaux, sociaux et d'intégration

Manque de structuration de la personnalité

Gestion de la frustration

Situations conflictuelles avec le pourtour social

## **DEMANDE DE PLACEMENT**

public : Parents et services spécialisés

civil : Autorités tutélaires

pénal : Tribunal des mineurs

## **INSTANCES D'ÉVALUATION DU PLACEMENT**

Knaben und Mädchen

## **INDIKATION FÜR EINE PLATZIERUNG**

Erhebliche Verhaltensstörungen, schwere Störungen in der Affektkontrolle.

Erhebliche Schwierigkeiten auf der Beziehungsebene; Familiäre Schwierigkeiten.

Verbale und physische Gewalt, Gewaltanwendung, hat nicht die erforderlichen Ressourcen eine öffentliche Schule zu besuchen aufgrund seines Verhaltens und der Nichtbeachtung der sozialen Regeln.

## **EVALUATIONSKRITERIEN FÜR DIE INDIKATION HEIMEINWEISUNG**

Mängel in der Erziehung und /oder der familiären Betreuung

Beurteilung des Verhaltens des Minderjährigen, sowie seiner sozialen und seiner Fähigkeiten zur Integration

Berufliche Reife und Fähigkeiten eine berufliche Ausbildung zu machen

Beurteilung des Deliktverhaltens

Verhaltensdefizite, Defizite in der sozialen und integrativen Entwicklung

Stand der Persönlichkeitsentwicklung

Umgang mit Frustrationen

Konflikte mit dem menschlichen Umfeld

## **PLATZIERUNGSANTRAG**

Öffentl. rechtlich : Eltern und spezialisierte Dienste

Zivilrechtlich : Vormundschaftsbehörde

Strafrechtlich : Jugendgericht

## **PLATZIERUNGSBEWILLIGUNG**

Direktion der KDJ

## **ABKLÄRUNGSINSTANZ FÜR EINE PLATZIERUNG**

- Fachperson für Kinderschutz des AKS

- Psychologe/in des ZET

- Kinderpsychiater/in der AKJP

- andere von der KDJ anerkannte spezialisierten Dienste oder Fachpersonen



- Intervenants en protection de l'enfant de l'OPE

- Psychologues du CDTEA
- Pédopsychiatres de l'UPEA
- autre service agréé par le SCJ

## BEGLEITUNG DER PLATZIERUNG

Platzierungsbegleitung durch einen Mitarbeiter des AKS, einem Psychologen des ZET oder durch eine von der KDJ anerkannte Fachperson

## AUTORISATION DU PLACEMENT

Direction du SCJ à l'exception des cas pénaux

## DAUER DER PLATZIERUNG

1 bis 2 Jahre

## SUIVI DU PLACEMENT

Suivi par un intervenant de la protection de l'enfant de l'OPE, par un psychologue du CDTEA ou par un autre spécialiste agréé par le SCJ

## FINANZIERUNG

Kantonssubventionen von maximal 65 % der anerkannten Betriebskosten.

Beteiligung der Eltern : CHF 45.-/pro Tag. Persönliches Budget zu Lasten der Eltern, oder des jungen Menschen falls Lohnempfänger

Subventionen des BJ (30 % der Gehälter des anerkannten Fachpersonals)

Vollumfängliche Kostenübernahme durch die Platzierungsinstantz bei Kinder aus andern Kantonen

Dienststelle für Soziales bei Minderjährigen Flüchtlingen

Beitrag der Loterie Romande

Beitrag des Trägervereins oder der Stiftung

## DURÉE DU PLACEMENT

1 à 2 ans

## FINANCEMENT

Subvention du canton à raison de 65 % des charges d'exploitation reconnues

Participation des parents à raison de CHF 45.-/jour (prix de pension)

Budget personnel à la charge des parents

Subvention de l'OFJ (30 % des salaires du personnel éducatif reconnu)

Aide financière ponctuelle de la Loterie Romande

Contribution de l'Association

## TAGESPLATZIERUNGSKOSTEN 2004

CPS Champlan : CHF 385.-

## STRAPHAËL / FOYER POUR JEUNES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS IN SITTEN

## COÛT DE LA JOURNÉE DE PLACEMENT 2004

CPS Champlan : CHF 385.-

## ST-RAPHAËL / FOYER POUR JEUNES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS A SION

## MISSION

La mission du Foyer pour jeunes travailleuses et travailleurs est d'aider les jeunes – garçons et filles – qui, du fait de leur comportement et attitude, se trouvent de manière ponctuelle ou prolongée en situation de difficulté (et) d'adap-

## AUFTRAG

Hilft jungen Menschen (Männer und Frauen) die sich aufgrund ihrer Verhaltensstörungen und Einstellungen zeitweise oder während einem längeren Zeitabschnitt in Schwierigkeiten befinden und ein gestörtes Verhältnis mit ihrer Familie, ihrem sozialen, schulischen und beruflichem Kontext haben.

Aufnahme von Jugendlichen mit schweren Verhaltensstörungen, ernsthaften Schwierigkeiten der Kontrolle ihrer Emotionen und schwerwiegende Beziehungsstörungen aufweisen. Junge Menschen mit erheblichen Defiziten und Problemen im familialen Bereich.

Verbale und physische Gewalt.

Einzelne dieser jungen Menschen

tation avec leur environnement familial, social, scolaire, pré-professionnel ou professionnel.

Accueillir des jeunes présentant des troubles importants du comportement, des perturbations sérieuses du contrôle des émotions et des difficultés relationnelles importantes. Situations familiales déficitaires ou problématiques.

Violence verbale et même physique.

Certains de ces jeunes ne peuvent momentanément pas être intégrés dans un processus normal d'apprentissage ou dans le circuit économique ordinaire.

Développement et maintien des attitudes au travail dans le cadre d'un atelier à des fins de réorientation dans le circuit économique ordinaire.

## OBJECTIFS

L'accompagnement au Foyer pour jeunes travailleuses et travailleurs poursuit 3 axes principaux :

l'intégration sociale, le développement personnel et l'intégration professionnelle. L'expérimentation de nouvelles valeurs, un encadrement structurant et chaleureux, un projet pédagogique personnalisé, un soutien pré-professionnel (orientation professionnelle, stages en entreprise) et professionnel, un appui scolaire spécifique sont autant de moyens au service de l'objectif final du FJT, à savoir l'intégration sociale et professionnelle du jeune. Acquisition de compétences en vue de préparer son retour en famille ou une vie en studio

## BASES LÉGALES

Lje/art. 43 à 47 / Ordonnance de la Lje, art. 84 à 92

LPPM art. 5 al. b, Ordonnance OPPM, Directives LPPM

CP, art. 82 ss, art. 89 ss, art. 91, CC art. 310, art. 314 al. a

## GROUPE D'ÂGE/SEXE

16 – 18 ans

Garçons et filles

## INDICATION AU PLACEMENT

Importants troubles de comportement ; perturbations sérieuses du contrôle émotionnel

Difficultés relationnelles importantes

können auf bestimmte Zeit nicht in eine berufliche Ausbildung integriert werden oder eine Stelle in der Wirtschaft finden.

Entwickeln und stabilisieren von neuen Einstellungen betr. die Arbeit, Neuorientierung in der Arbeitswelt.

## ZIELE

Die Betreuung im Foyer pour jeunes travailleuses et travailleurs spielt sich auf 3 Achsen ab.

Es sind dies die soziale Integration, die Entwicklung der Persönlichkeit und die berufliche Integration. Der Umgang mit neuen Werten und Grenzen, eine warmherzige und strukturierte Betreuung, ein individualisiertes sozialpädagogisches Konzept und ein Unterstützung in der Berufsfindung (Berufsberatung, Praktika in KMU), sowie schulische Stützkurse, sind wichtige Teile dieses Programmes, welches darauf abzielt die soziale und berufliche Integration des jungen Menschen zu erreichen. Sowie den jungen Menschen darauf vorzubereiten in seine Familie oder in eine eigene Wohnung zu ziehen.

## GESETZLICHE GRUNDLAGEN

JG, Art. 43 bis 47 / Verordnung zum JG, Art. 84 bis 92

LSMG, Art. 5 lit. B / Verordnung LSMV / Richtlinien LSMG

StGB, Art. 82 ff, Art. 89 ff, Art. 91 / ZGB, Art. 310, Art. 314 lit. a

## ALTERSGRUPPEN/GESCHL.

16 – 18 Jahre

Knaben und Mädchen

## INDIKATION FÜR EINE PLATZIERUNG

Erhebliche Verhaltensstörungen, ernsthafte Beeinträchtigungen in der Kontrolle der Gefühle.

Schwere Beziehungsstörungen

Verbale und physische Gewalt, Gewaltanwendung

Diese jungen Menschen können zur Zeit in der Arbeitswelt, in einem Ausbildungsgang oder in der Wirtschaft nicht integriert werden

## EVALUATIONSKRITERIEN FÜR DIE INDIKATION HEIMEINWEISUNG



## FINANCEMENT

Subvention du canton à raison de 65 % des charges d'exploitation reconnues

Participation des parents à raison de CHF 45.-/jour (prix de pension)

Budget personnel à la charge des parents

Subvention de l'OFJ (30 % des salaires du personnel éducatif reconnu)

Aide financière ponctuelle de la Loterie Romande

Contribution de l'Association

## COÛT DE LA JOURNÉE DE PLACEMENT 2004

FJT Sion: CHF 224.-

## LA FONTANELLE A MEX ET VEROSSAZ

### MISSION

Accueillir des jeunes de la Suisse romande, en situation d'échec scolaire ou professionnel, présentant des troubles de comportements, des ruptures familiales et/ou institutionnelles fréquentes et dont les problèmes personnels ou familiaux ont dégénéré en acte délictueux (fugue, violence, refus de l'autorité, vol, etc.) ou en toxicomanie.

### OBJECTIFS

Placer le jeune dans un contexte qui lui permette de reprendre pied et de réfléchir au sens à donner à son existence

Le conduire dans de nouvelles expériences favorisant l'acquisition de compétences sociales, la gestion de ses pulsions et la diminution de ses comportements délictueux

L'orienter et construire un projet d'avenir, pour sa profession et son lieu de vie

Le soutenir après la phase institutionnelle pour assurer la transition entre le foyer et le retour à la société

Pendant et après le placement, collaborer étroitement avec les parents en vue de leur réappropriation des compétences parentales

### BASES LÉGALES

Lje/art. 43 à 47 / Ordonnance de la Lje, art. 84 à 92

gen Flüchtlingen

Beitrag der Loterie Romande

Beitrag des Trägervereins oder der Stiftung

## TAGESPLATZIERUNGSKOSTEN 2004

FJT Sitten: CHF 224.-

## LA FONTANELLE IN MEX UND VEROSSAZ

### AUFTRAG

Aufnahme von jungen Menschen aus der Westschweiz, die schulisch und oder beruflich ausgeschlossen sind, erhebliche Verhaltensstörungen aufweisen, die Beziehungen mit der eigenen Familie abgebrochen haben, bereits verschiedene Heimaufenthalte hinter sich haben, deren persönliche Probleme oder die Probleme mit ihrer Familie in straffälligem Verhalten ausmünden (Ausreissen, Gewalt, Diebstähle, Ablehnung der Autoritätspersonen und oder eine Drogenproblematik haben).

### ZIELE

Den jungen Menschen in einem Kontext platzieren, der es ihm erlaubt, wieder Fuss zu fassen und über den Sinn, den er seinem Leben geben will, nachzudenken.

Den jungen Menschen in eine neue Erfahrung begleiten, der es ihm erlaubt, seine sozialen Kompetenzen zu stärken, seine Gefühle zu kontrollieren und die straffälligen Verhalten abzubauen.

Dem jungen Menschen beim Aufbau eines neuen Lebenszieles zu helfen und so seiner Zukunft, seiner beruflichen Ausbildung und seinem Leben eine Chance zu geben.

Den jungen Menschen während dem Heimaufenthalt unterstützen damit er den Übergang Heim und Integration in die Gesellschaft erfolgreich vollziehen kann.

Während und nach der Platzierung eine enge Zusammenarbeit mit den Eltern vorsehen, da diese ihre erzieherische Verantwortung wieder wahrnehmen können.

### GESETZLICHE GRUNDLAGEN

JG, Art. 43 bis 47 / Verordnung zum JG, Art. 84 bis 92

LPPM art. 5 al. b, Ordonnance OPPM, Directives LPPM

CP, art. 82 ss, art. 89 ss, art. 91, CC art. 310, art. 314 al. a

## GROUPE D'ÂGE/SEXE

15 – 18 ans

Garçons et filles (lieu de vie et programme éducatif séparés)

## INDICATION AU PLACEMENT

Troubles de la personnalité, difficultés relationnelles importantes, ruptures familiales et/ou institutionnelles

Fugue, violence, refus de l'autorité, vols, etc.

Consommation de produits psychotropes

## CRITÈRES D'ÉVALUATION CONDUISANT À PROPOSER UN PLACEMENT

Déficits comportementaux, sociaux et d'intégration

Problèmes avec le placement institutionnel

Rupture professionnelle et/ou scolaire

Gestion des pulsions, comportements délictueux

Degré et type de dépendance

Manque de structuration de la personnalité

## DEMANDE DE PLACEMENT

public : Parents et services spécialisés

civil : Autorités tutélaires

pénal : Tribunal des mineurs

## INSTANCES D'ÉVALUATION DU PLACEMENT

- Intervenants en protection de l'enfant de l'OPE

- Psychologues du CDTEA

- Pédopsychiatres de l'UPEA

- autre service agréé par le SCJ

## AUTORISATION DU PLACEMENT

LSMG, Art. 5 lit. B / Verordnung LSMV / Richtlinien LSMG

StGB, Art. 82 ff, Art. 89 ff, Art. 91 / ZGB, Art. 310, Art. 314 lit. a

## ALTERSGRUPPEN/GESCHL.

16 – 18 Jahre

Knaben und Mädchen (Lebensraum und Erziehungsprogramme verschieden)

## INDIKATION FÜR EINE PLATZIERUNG

Persönlichkeitsstörungen, erhebliche Beziehungsstörungen, Abbruch der Beziehungen mit der eigenen Familie oder mit andern Institutionen

Ausreissen, auf die Kurve gehen, Gewaltanwendung, Ablehnung von Autoritätspersonen, Diebstähle, u.a.m.

Konsum von Drogen

## EVALUATIONSKRITERIEN FÜR DIE INDIKATION HEIMEINWEISUNG

Erhebliche Verhaltens- und Integrationsstörungen

Schwierigkeiten mit Heimplatzierungen

Abbruch der beruflichen und oder schulischen Ausbildung

Nichtbeherrschen der Affekte, straffälliges Verhalten

Grad und Typus der Abhängigkeit von Suchtmitteln

Unreife Persönlichkeit

## PLATZIERUNGSANTRAG

Öffentl. rechtlich : Eltern und spezialisierte Dienste

Zivilrechtlich : Vormundschaftsbehörde

Strafrechtlich : Jugendgericht

## PLATZIERUNGSBEWILLIGUNG

Direktion der KDJ

## ABKLÄRUNGSINSTANZ FÜR EINE PLATZIERUNG

- Fachperson für Kinderschutz des AKS

- Psychologe/in des ZET

- Kinderpsychiater/in der AKJP

Direction du SCJ à l'exception des cas pénaux

- andere von der KDJ anerkannte spezialisierten Dienste oder Fachpersonen

## **SUIVI DU PLACEMENT**

## **BEGLEITUNG DER PLATZIERUNG**

Suivi par un intervenant en protection de l'enfant de l'OPE, par un psychologue du CDTEA ou par un autre spécialiste agréé par le SCJ

Platzierungsbegleitung durch einen Mitarbeiter des AKS, einem Psychologen des ZET oder durch eine von der KDJ anerkannte Fachperson

## **DURÉE DU PLACEMENT**

## **DAUER DER PLATZIERUNG**

Filles : ½ année à 1,5 an

Mädchen : 0.5 Jahre bis 1.5 Jahre

Garçons : 1 à 2 ans

Knaben : 1 bis 2 Jahre

## **FINANCEMENT**

## **FINANZIERUNG**

Subvention du canton à raison de 65 % des charges d'exploitation reconnues pour 4 places

Kantonssubventionen von maximal 65 % der anerkannten Betriebskosten für 4 Plätze..

Participation des parents à raison de CHF 45.-/jour (prix de pension)

Beteiligung der Eltern : CHF 45.-/ pro Tag. Persönliches Budget zu Lasten der Eltern, oder des jungen Menschen falls Lohnempfänger

Budget personnel à la charge des parents

Subventionen des BJ (30 % der Gehälter des anerkannten Fachpersonals)

Subvention de l'OFJ (30 % des salaires du personnel éducatif reconnu)

Vollumfängliche Kostenübernahme durch die Platzierungsinstanz bei Kinder aus andern Kantonen

Contribution de l'Association

## **COÛT DE LA JOURNÉE DE PLACEMENT 2004**

Beitrag der Loterie Romande

Beitrag des Trägervereins oder der Stiftung

La FONTANELLE : CHF 412.-

## **TAGESPLATZIERUNGSKOSTEN 2004**

La FONTANELLE : CHF 412.-



## **TABLE DES MATIÈRES**

<b>CHAPITRE I:</b>	<b>9</b>
1.1 COMMISSION CANTONALE POUR LA PROMOTION ET LA PROTECTION DE LA JEUNESSE	9
1.2 CONFÉRENCES DES DIRECTEURS D'INSTITUTIONS, DES SERVICES AEMO ET DE LA DIRECTION DU SCJ	12
<b>CHAPITRE II: L'OFFRE SOCIO-PÉDAGOGIQUE INSTITUTIONNELLE</b>	<b>15</b>
2.1 LE SCHÉMA DE PLANIFICATION COMPREND 5 VOLETS, À SAVOIR:	15
2.2 DÉFINITION DES DIFFÉRENTS TYPES D'ÉTABLISSEMENTS	16
2.3 DÉFINITIONS RELATIVES AUX TABLEAUX DES PAGES SUIVANTES	17
2.4 INSTITUTIONS VALAISANNES CONCERNÉES	18
2.5 PLACES OFFERTES PAR CHAQUE INSTITUTION ET CAPACITÉ CANTONALE DE PLACES	20
2.6 JOURNÉES D'OUVERTURE - TAUX ANNUEL MOYEN D'OCCUPATION.	24
2.7 JOURNÉES D'EXPLOITATION - JOURNÉES DE SÉJOUR - CAPACITÉ NON-UTILISÉE	26
2.8 TAUX ANNUEL MOYEN D'OCCUPATION	27
2.9 POPULATION DES INSTITUTIONS VALAISANNES	30
2.9.1 NOMBRE ET PROVENANCE DES MINEURS PLACÉS DANS LE CANTON	30
2.9.2 PYRAMIDE DES ÂGES DES MINEURS PLACÉS DANS LE CANTON	33
2.9.3 RÉPARTITION SELON LA BASE LÉGALE DE PLACEMENT	35
2.9.4 RÉPARTITION SELON LA NATIONALITÉ DU JEUNE PLACÉ	36
2.10 RÉPARTITION SELON LE DISTRICT DE DOMICILE DU MINEUR VALAISAN	39
MONTHY-ST-MAURICE	39
MARTIGNY-ENTREMONT	39
CONTHEY-SION-HÉRENS	40
SIERRE-LOÈCHE	40
VIÈGE-RAROGNE	40
BRIGUE	41

VALLÉE DE CONCHES	41
2.11 PLACEMENTS HORS CANTON	42
2.11.1 RÉPARTITION SELON LE CANTON DE PLACEMENT (DES CONFÉDÉRÉS ET MINEURS VALAISANS PLACÉS DANS LES INSTITUTIONS VALAISANNES)	42
2.11.2 PYRAMIDE DES ÂGES DES MINEURS VALAISANS PLACÉS EN INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES HORS CANTON	45
2.11.3 DURÉE DU SÉJOUR DES MINEURS PLACÉS HORS CANTON.	46
2.12 ÉCHANGES INTERCANTONAUX	48
2.12.1 BALANCE DES ÉCHANGES DE MINEURS	48
2.13 L'ÉVOLUTION DE LA BALANCE DES ÉCHANGES	50
<b>CHAPITRE III : INFORMATIONS PAR INSTITUTION</b>	<b>52</b>
3.1 INTRODUCTION	52
3.2 PRIX DE REVIENT PAR JOURNÉE	98
3.2.1 REMARQUES	98
<b>CHAPITRE IV</b>	<b>100</b>
4.1 COMMENTAIRES SUR LE RAPPORT DE PLANIFICATION 2004	100
PLACES DISPONIBLES	100
JOURNÉES D'EXPLOITATION ET DE SÉJOUR	100
TAUX D'OCCUPATION	100
PLACEMENTS D'ENFANTS D'AUTRES CANTONS	100
NATIONALITÉ DES ENFANTS PLACÉS	101
PLACEMENTS HORS CANTON	101
PRIX À LA JOURNÉE	102
<b>ANNEXES</b>	<b>105</b>



# INHALTSVERZEICHNIS

<b>KAPITEL I:</b>	<b>9</b>
1.1 KOMMISSION ZUR FÖRDERUNG UND ZUM SCHUTZ DER JUGEND	9
1.2 KONFERENZ DER DIREKTOREN DER SOZIALPÄDAGOGISCHEN EINRICHTUNGEN DER SPFB UND DER LEITUNG DER KDJ	12
<b>KAPITEL II: DAS SOZIALPÄDAGOGISCHE HEIMANGEBOT</b>	<b>15</b>
2.1 DER GRUNDGEDANKE DER PLANUNG	15
2.2 DEFINITION DER VERSCHIEDENEN HEIMTYPEN	16
2.3 DEFINITIONEN BETREFFEND DIE AUF DEN NÄCHSTEN SEITEN PUBLIZIERTEN TABELLEN	17
2.4 DIE ERWÄHNTEN WALLISER INSTITUTIONEN	18
2.5 ANZAHL VERFÜGBARER PLÄTZE PRO INSTITUTION UND KANTONALE GESAMTZAHL VERFÜGBARER PLÄTZE	20
2.6 OFFENE TAGE - DER JÄHRLICHE DURCHSCHNITTLICHE BELEGUNGSSATZ IN %.	24
2.7 ANZAHL BETRIEBSTAGE - ANZAHL AUFENTHALTSTAGE - UNBENUTZTE KAPAZITÄT	26
2.8 DER JÄHRLICHE DURCHSCHNITTLICHE BELEGUNGSSATZ IN %	27
2.9 DIE INSASSEN DER WALLISER HEIME	30
2.9.1 ANZAHL UND HERKUNFT DER PLATZIERTE MINDERJÄHRIGEN IM KANTON	30
2.9.2 DIE ALTERSPYRAMIDE DER PLATZIERTE MINDERJÄHRIGEN IM KANTON	33
2.9.3 DIE AUFTEILUNG NACH BEGRÜNDUNG DES AUFENTHALTES	35
2.9.4 DIE AUFTEILUNG NACH STAATSANGEHÖRIGKEIT DER HEIMINSASSEN	36
STAATSANGEHÖRIGKEIT.	37
AUFENTHALTSBEWILLIGUNG	38
2.10 DIE AUFTEILUNG NACH WOHNBEZIRK DES WALLISER MINDERJÄHRIGEN.	39
MONTHEY-STMAURICE	39
MARTINACH-ENTREMONT	39
GUNDIS-SITTEN-ERING	40
SIDERS-LEUK	40
VISP-RARON	40
BRIG	41
GOMS	41
2.11 AUSSERKANTONALE PLATZIERUNGEN	42

2.11.1 AUFTEILUNG DES BESTIMMUNGORTES NACH KANTON (IN DEN WALLISER HEIMEN PLATZIERTE EIDGENOSSEN UND WALLISER MINDERJÄHRIGE)	42
2.11.2 DIE ALTERSPYRAMIDE DER AUSSERKANTONAL PLATZIERTE WALLISER MINDERJÄHRIGEN	45
2.11.3 DAUER DES AUFENTHALTES VON AUSSERKANTONAL PLATZIERTE MINDERJÄHRIGEN	46
2.12 INTERKANTONALER AUSTAUSCH	48
2.12.1 BILANZ DES AUSTAUSCHES VON MINDERJÄHRIGEN.	48
2.13 DIE ENTWICKLUNG DER BILANZ DES AUSTAUSCHES	50
<b>KAPITEL III: BESCHRIEB PRO EINRICHTUNG</b>	<b>52</b>
3.1 EINFÜHRUNG	52
3.2 REALE BETRIEBSKOSTEN PRO TAG	98
3.2.1 ANMERKUNGEN	98
<b>KAPITEL IV</b>	<b>100</b>
4.1 KOMMENTAR ZUM PLANUNGSBERICHT 2004	100
VERFÜGBARE PLÄTZE	100
BETRIEBS- UND AUFENTHALTSTAGE	100
BELEGUNGSSATZ IN PROZENTEN	100
PLATZIERUNGEN AUS ANDEREN KANTONEN	100
NATIONALITÄT DER PLATZIERTE KINDER	101
AUSSERKANTONALE PLATZIERUNGEN	101
TAGESPREISE	102
<b>ANHANG</b>	<b>105</b>

## INDEX

<b>A</b>			
AEMO	12		
AUTORITÉS	9		
<b>B</b>			
BUDGET	10		
<b>C</b>			
CAPACITÉ CANTONALE	17		
CAPACITÉ NON UTILISÉE	17		
CAPACITÉ TOTALE	22		
CHAPITRE I	15		
CHAPITRE VI	52		
CONCLUSION	29, 44, 50		
CONFÉDÉRATION	9, 52		
<b>D</b>			
DEFINITION	16		
DÉFINITION DES DIFFÉRENTS TYPES	16		
DÉFINITIONS	17		
DEMANDE	29		
DEMANDE SATISFAITE	15		
DÉPOUILLEMENT	29		
DÉTENTION	16		
DURÉE	46		
<b>E</b>			
ÉCHANGES INTERCANTONAUX	15		
ÉCOLE	16		
ÉVOLUTION	29		
EXPLOITATION	17		
EXTERNE	17		
EXTRASCOLAIRE	12		
<b>F</b>			
FILLES	34		
FILLES	34		
FOYERS	16		
<b>G</b>			
GARÇONS	33		
<b>I</b>			
ILLUSTRATION 1	21		
ILLUSTRATION 10	33		
ILLUSTRATION 11	34		
ILLUSTRATION 12	35		
ILLUSTRATION 13	37		
ILLUSTRATION 14	38		
ILLUSTRATION 15	42		
ILLUSTRATION 16	44		
ILLUSTRATION 17	45		
ILLUSTRATION 18	47		
ILLUSTRATION 19	48		
ILLUSTRATION 2	23		
ILLUSTRATION 20	49		
ILLUSTRATION 21	50		
ILLUSTRATION 3	23		
ILLUSTRATION 4	25		
ILLUSTRATION 5	25		
ILLUSTRATION 6	26		
ILLUSTRATION 7	27		
ILLUSTRATION 8	31		
ILLUSTRATION 9	32		
INFORMATIONS	52		
		INFORMATIONS PAR INSTITUTION	52
		INTERNE	17
<b>J</b>			
		JOURNÉES DE SÉJOUR	17
		JOURNÉES D'EXPLOITATION	17
		JOURS D'OUVERTURE	17
<b>L</b>			
		LA DEMANDE SATISFAITE	15
		LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE	15
		LANGUE	11
		LES ÉCHANGES INTERCANTONAUX	15
		LES RESSOURCES	9
		LPPM	16
		L'UTILISATION DE L'OFFRE	15
<b>N</b>			
		NATIONALITÉ	36
		NOMBRE DE PLACES OFFERTES	17
<b>O</b>			
		OFFRE	12, 15, 30
		OFJ	53
<b>P</b>			
		PCE	17
		PERMIS DE SÉJOUR	38
		PLACES OFFERTES	17
		POLITIQUE INSTITUTIONNELLE	15
		PRIX JOURNALIER	98
		PROMOTION	9
		PROTECTION	9
		PROVENANCE	30
		PYRAMIDE	33
<b>R</b>			
		RÉÉDUCATION	16
		RÉPARTITION	35
<b>S</b>			
		STAGIAIRES	14
		STOCK DE PLACES	17
<b>T</b>			
		TABLE DES MATIÈRES	128
		TAUX ANNUEL MOYEN	
		D'OCCUPATION	17, 26
		THÉRAPIE	16
		TYPES D'ÉTABLISSEMENTS	16
		TYPOLOGIE	19
<b>U</b>			
		UTILISATION DE L'OFFRE	15

## INDEX

<b>A</b>		ERFÜLLTE NACHFRAGE	15	<b>S</b>	
ABBILDUNG 1	21	ERZIEHUNGSAUFSICHT	9	STAATSANGEHÖRIGKEIT	36
ABBILDUNG 10	33	ERZIEHUNGSHEIM	16	STRAFUNTERSUCHUNGS- RICHTER	11
ABBILDUNG 11	34	EXTERNE	17	STUDENTEN	14
ABBILDUNG 12	35	<b>F</b>		<b>T</b>	
ABBILDUNG 13	37	FAMILIENEXTERNE		THERAPIEHEIM	16
ABBILDUNG 14	38	JUGENDHILFE	15	TYPENBEZEICHNUNG	19
ABBILDUNG 15	42	FREIHEITSENTZUG	16	<b>U</b>	
ABBILDUNG 16	44	<b>G</b>		<b>V</b>	
ABBILDUNG 17	45	GEMEINDEN	12	UNBENÜTZTE KAPAZITÄT	17
ABBILDUNG 18	47	GESAMTBESTAND AN VERFÜGBARER PLÄTZE	17	<b>W</b>	
ABBILDUNG 19	48	GESAMTZAHL AN VERFÜGBARER PLÄTZE	17	WOHNBEZIRK	39
ABBILDUNG 2	23	GRUNDSCHULE	16	<b>Z</b>	
ABBILDUNG 20	49	<b>H</b>		ZUSAMMENFASSUNG	20, 44, 50
ABBILDUNG 21	50	HEIMTYPEN	16		
ABBILDUNG 3	23	HERKUNFT	30		
ABBILDUNG 4	25	<b>I</b>			
ABBILDUNG 5	25	INHALTSVERZEICHNIS	129		
ABBILDUNG 6	26	INTERNE	17		
ABBILDUNG 7	27	<b>J</b>			
ABBILDUNG 8	31	JUGENDARBEIT	12		
ABBILDUNG 9	32	JUGENDFÖRDERUNG	9		
ALTERSPYRAMIDE	33	JUGENDSCHUTZ	9		
ANGEBOT	12, 15, 30	<b>K</b>			
ANZAHL AUFENTHALTSTAGE	17	KANTONALE GESAMTZAHL AN VERFÜGBARER PLÄTZE	17		
ANZAHL BETRIEBSTAGE	17	KAPAZITÄT	17		
ANZAHL VERFÜGBARER PLÄTZE	17	KAPITEL I	9, 15		
AUFENTHALTSBEWILLIGUNG	38	KAPITEL V	48		
AUFENTHALTSTAGE	17	KAPITEL VI	52		
AUFTEILUNG	35	KLEINKINDERHEIME	16		
AUSSERKANTONALER		KNABEN	33		
AUSTAUSCH	15	KOMMISSION	9		
AUSSERSCHULISCH	12	KOSTEN PRO PLAZIERUNGSTAG	98		
AUSTAUSCH	48	<b>L</b>			
AUSWERTUNG	29	LEISTUNGSVERTRÄGE	9, 14		
<b>B</b>		LSMG	16		
BELEGUNGSQUOTEN	11	<b>M</b>			
BELEGUNGSSATZ	17	MÄDCHEN	34		
BEOBACHTUNGSHEIM	16	MANDATEN	9		
BESCHREIBUNG	52	<b>N</b>			
BESCHREIBUNG DER		NACHERZIEHUNG	16		
INSTITUTIONEN	52	NACHFRAGE	29		
BETRIEBSTAGE	17	NUTZUNG DES ANGEBOTES	15		
BILANZ DES AUSTAUSCHES	48	<b>O</b>			
BJ	9	OBERWALLIS	11		
BUDGET	10	<b>P</b>			
BUNDESAMT FÜR JUSTIZ	53	PYRAMIDE	33		
BUNDESAMT FÜR STATISTIK	39				
<b>D</b>					
DAUER	46				
DÉFINITION	16				
DEFINITION DER HEIMTYPEN	16				
DEFINITIONEN	17				
DER AUSSERKANTONALER					
AUSTAUSCH	15				
DER JÄHRLICHE					
BELEGUNGSSATZ	17				
DIE ERFÜLLTE NACHFRAGE	15				
DIE FAMILIENEXTERNE					
JUGENDHILFE	15				
DIE NUTZUNG DES ANGEBOTES	15				
DURCHSCHNITTLICHE					
BELEGUNGSSATZ	26				
<b>E</b>					
EINLEITUNG	9				
ENB	17				



## REPertoire DES TABLEAUX

- Illustration 1: Places offertes
- Illustration 2: TABLEAU 1 La capacité cantonale de places
- Illustration 3: Journées d'ouverture
- Illustration 4: GRAPHIQUE 1 Journées d'ouverture
- Illustration 5: Taux annuel moyen d'occupation en pourcent
- Illustration 6: TABLEAU 5 Taux annuel moyen d'occupation par institution
- Illustration 7: GRAPHIQUE 12 Taux annuel moyen d'occupation
- Illustration 8: TABLEAU 9 Nombre et provenance des mineurs placés dans le canton
- Illustration 9: GRAPHIQUE 14 Répartition par provenance des mineurs placés
- Illustration 10: GRAPHIQUE 4 Évolution de l'origine des mineurs placés
- Illustration 11: TABLEAU 27 Nationalité des jeunes placés
- Illustration 12: GRAPHIQUE 27 Permis de séjour des jeunes étrangers
- Illustration 13: PYRAMIDE 2 Âge des mineurs placés
- Illustration 14: TABLEAU 44 Base légale du placement
- Illustration 15: TABLEAU 7 Répartition selon le canton de placement
- Illustration 16: GRAPHIQUE 7 Évolution de la destination des mineurs du canton
- Illustration 17: PYRAMIDE 3 Âge des mineurs placés hors canton
- Illustration 18: GRAPHIQUE 16 Durée du séjour des mineurs placés hors canton
- Illustration 19: TABLEAU 11 Échanges intercantonaux
- Illustration 20: GRAPHIQUE 15 Balance des échanges
- Illustration 21: GRAPHIQUE 8 Évolution de la balance des échanges

## VERZEICHNIS DER TABELLEN

- Abbildung 1: Anzahl der Plätze
- Abbildung 2: TABELLE 1 Die Gesamtzahl verfügbarer Plätze
- Abbildung 3: Anzahl offener Tage
- Abbildung 4: GRAFIK 1 Anzahl offener Tage
- Abbildung 5: Der jährliche Belegungssatz in Prozent
- Abbildung 6: TABELLE 5 Der jährliche Belegungssatz pro Institution
- Abbildung 7: GRAFIK 12 Der jährliche durchschnittliche Belegungssatz
- Abbildung 8: TABELLE 9 Anzahl und Herkunft der platzierten Minderjährigen im Kanton
- Abbildung 9: GRAFIK 14 Verteilung nach Herkunft der platzierten Minderjährigen
- Abbildung 10: GRAFIK 4 Die Entwicklung nach Herkunft der Platzierungen
- Abbildung 11: TABELLE 27 Staatsangehörigkeit der platzierten Jugendlichen
- Abbildung 12: GRAFIK 27 Aufenthaltsbewilligung der ausländischen Jugendlichen
- Abbildung 13: PYRAMIDE 2 Alter der platzierten Minderjährigen
- Abbildung 14: TABELLE 44 Rechtliche Begründung der Platzierung
- Abbildung 15: TABELLE 7 Aufteilung des Bestimmungsortes nach Kanton
- Abbildung 16: GRAFIK 7 Entwicklung desselben des Bestimmungsortes der platzierten Walliser
- Abbildung 17: PYRAMIDE 3 Alter der ausserkantonale platzierten Minderjährigen
- Abbildung 18: GRAFIK 16 Dauer des Aufenthaltes der ausserkantonale platzierten Minderjährigen
- Abbildung 19: TABELLE 11 Interkantonaler Austausch
- Abbildung 20: GRAFIK 15 Bilanz des Austausches
- Abbildung 21: GRAFIK 8 Entwicklung des Austausches

